ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PHASE 1 - DIAGNOSTIC
PAYS DE BRAY ET GRAND BEAUVAISIS

2021

PAYS DE BRAY
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Grand Beauvaisis

Une démarche accompagnée par :

SOMMAIRE

00 CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

MÉTHODOLOGIE

01 DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

PATRIMOINE NATUREL

PATRIMOINE PAYSAGER

PATRIMOINE BÂTI

PATRIMOINE CULTUREL

02 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

LA VIE LOCALE

03 DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

UN PAYSAGE ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE CONTRASTÉ

INDICATEURS FINANCIERS COMPARATIFS

ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES LOCALES EN VIGUEUR À L'AUBE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

04 GLOSSAIRE

00 CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

MÉTHODOLOGIE

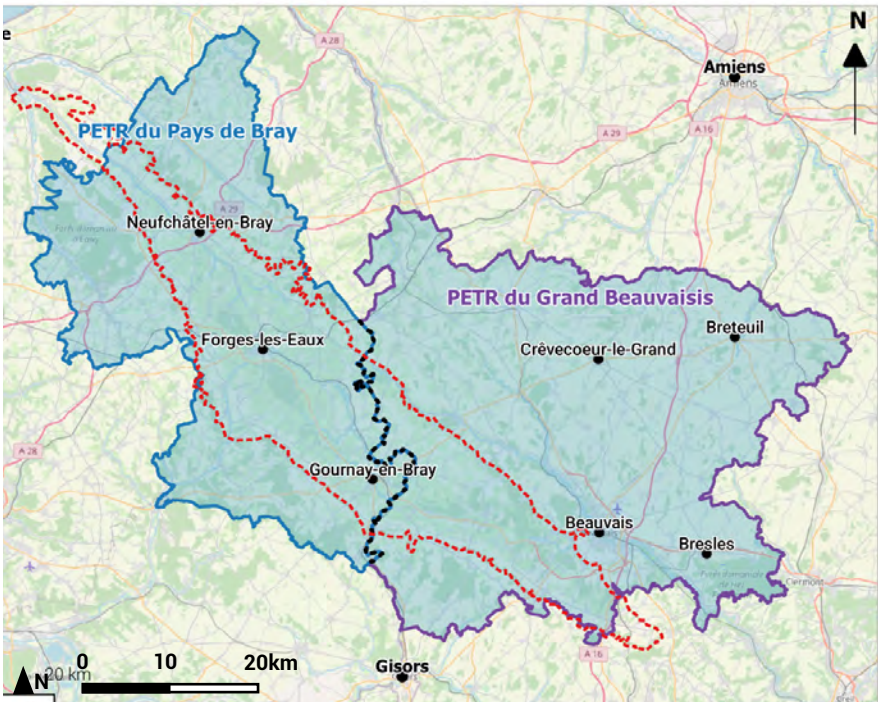

- Communes principales
- Limite régionale/départementale
- Unité paysagère - Boutonnière
- PETR du Grand Beauvaisis
- PETR du Pays de Bray
- Territoire d'étude

Périmètre d'étude. Source : PETR du Pays de Bray et Grand Beauvaisis,2019 ; Openstreet-Map, 2019 et 2020 ; BDTOPO 60 et 76, 2019, DREAL Normandie - Atlas des paysages 2011, DREAL Hauts de France - Atlas des paysages, 2005.

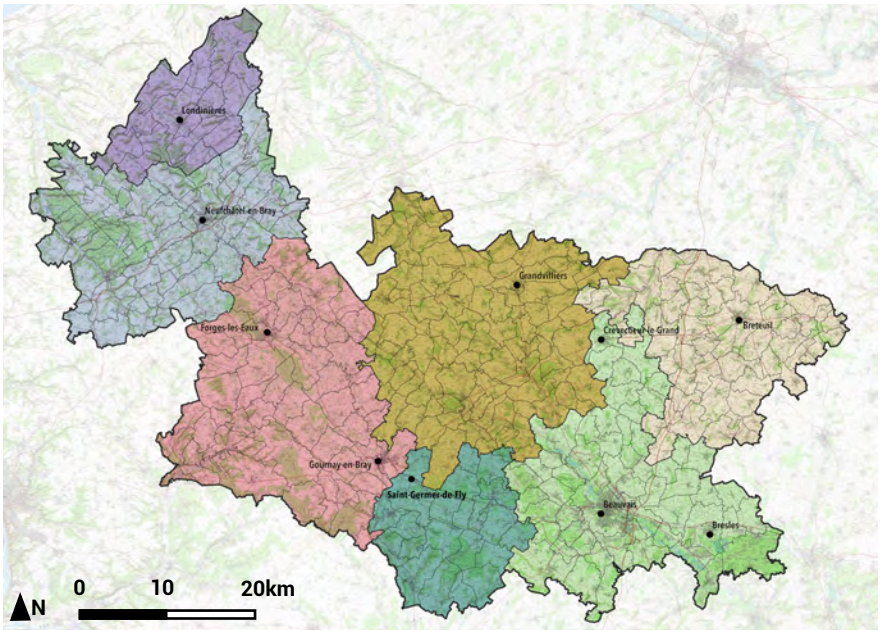

- Communauté de communes Londinières
- Communauté de communes Bray-Eawy
- Communauté de communes 4 Rivières
- Communauté de communes du Pays de Bray
- Communauté de communes Picardie verte
- Communauté d'agglomération du Beau-vaisis
- Communauté de communes de l'Oise Picarde

Les EPCI sur le territoire d'étude. Source : PETR du Pays de Bray et Grand Beauvaisis,2019 ; OpenstreetMap, 2019 et 2020.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'idée de création d'un parc naturel interrégional (PNiR) est en réflexion sur le territoire. L'approche expérimentale menée par ces structures et le rôle de vitrine des Régions et territoires qu'elles représentent trouvent écho dans les actions menées par les collectivités brayonnes.

Ce projet est porté en co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un groupement de commande entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Bray et le PETR du Grand Beauvaisis (convention de groupement de commande signée le 15 octobre 2020).

De nombreuses actions et outils mis en place par les Pays/PETR et intercommunalités ont permis depuis plusieurs années de conduire de véritables politiques de préservation de l'environnement et de développement local.

Ce projet de PNiR bénéficie maintenant d'un portage politique fort conforté par les échanges réalisés entre les collectivités locales normandes et de Hauts-de-France, permettant ainsi d'engager officiellement une démarche de réflexion autour de ce projet. Sollicitées par les acteurs et élus du territoire, les deux Régions concernées (Normandie et Hauts de France) ont répondu favorablement à la demande de réflexion quant à la faisabilité de création d'un PNR.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude de faisabilité doit permettre de répondre aux questionnements suivants :

- Comment mener un projet de territoire tout en assemblant les compétences de chaque échelon territorial du territoire en termes de gestion de l'espace, valorisation des patrimoines, actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ?
- Quel mode de gouvernance peut être envisagé durant la construction du projet ?
- Quelles coopérations et complémentarités avec les structures extérieures en vue d'assurer un certain lien urbain / rural, avec notamment la Métropole Rouen Normandie et le Pôle Métropolitain de l'Oise ?

Aussi, l'étude vise à une évaluation objective préalable au lancement d'une démarche PNiR et d'en évaluer la faisabilité et les implications au regard du territoire étudié, de ses acteurs :

- Quelles plus-values pourraient apporter le PNiR en prenant en compte ces besoins du territoire, par rapport aux structures, dispositifs et projets existants ?
- En cas de création d'un PNiR ou de préconisation de mise en œuvre d'un autre outil, quelles articulations pertinentes sur les compétences et missions de l'ensemble des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)/ structures concernées ?
- Quelles conséquences liées aux prérogatives d'un PNiR pourraient impacter les projets de développement locaux des territoires ?

Enfin, une fois les orientations stratégiques déterminées, il conviendra d'évaluer quel serait le périmètre d'étude pertinent à retenir pour ce projet de parc.

UNE ÉTUDE - RÉFLEXION QUI DOIT ABOUTIR À UNE DÉCISION COLLECTIVE EN RÉPONSE À LA QUESTION SUIVANTE

Est-il opportun de se doter d'un nouvel opérateur ?

Et, si oui : Sur quel(s) sujet(s) ? Sur quel périmètre ? Sous quelle forme

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La méthodologie de travail est articulée en trois temps que prévoient le cahier des charges. Nous les aborderons selon l'approche suivante :

La phase 1 – Diagnostic territorial – est une phase d'identification et d'évaluation des patrimoines et des volontés locales, c'est un diagnostic territorial et institutionnel. Cette phase s'appuie sur un travail participatif avec les acteurs locaux et les élus : les acteurs et partenaires sont mobilisés dans le cadre d'auditions semi-collectives, les élus des communautés de communes sont rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels. Le diagnostic vise à faire émerger les enjeux hiérarchisés faisant apparaître les points d'appui et les fragilités.

La phase 2 – Évaluation de la pertinence de l'outil – est la phase clé de la démarche. Elle vise à définir les contours de l'outil de développement durable « souhaité ». L'objectif de la phase est d'aboutir à la formalisation de la commande et de la volonté politique locale. La construction participative s'appuie sur un débat ouvert marqué par un séminaire et un second temps de travail itératif entre le comité de pilotage et un groupe de travail ad hoc. Ce groupe de travail formulera des propositions au comité de pilotage qui in fine validera (ou non) la pertinence.

La phase 3 – Préconisations – est la phase pré-opérationnelle dont l'objectif est d'aboutir à la constitution d'une boîte à outil précisant le contenu du futur outil et les moyens de mise en œuvre. Elle se clôt par une feuille de route pour la réalisation de l'outil (ou de la candidature PNR).

.

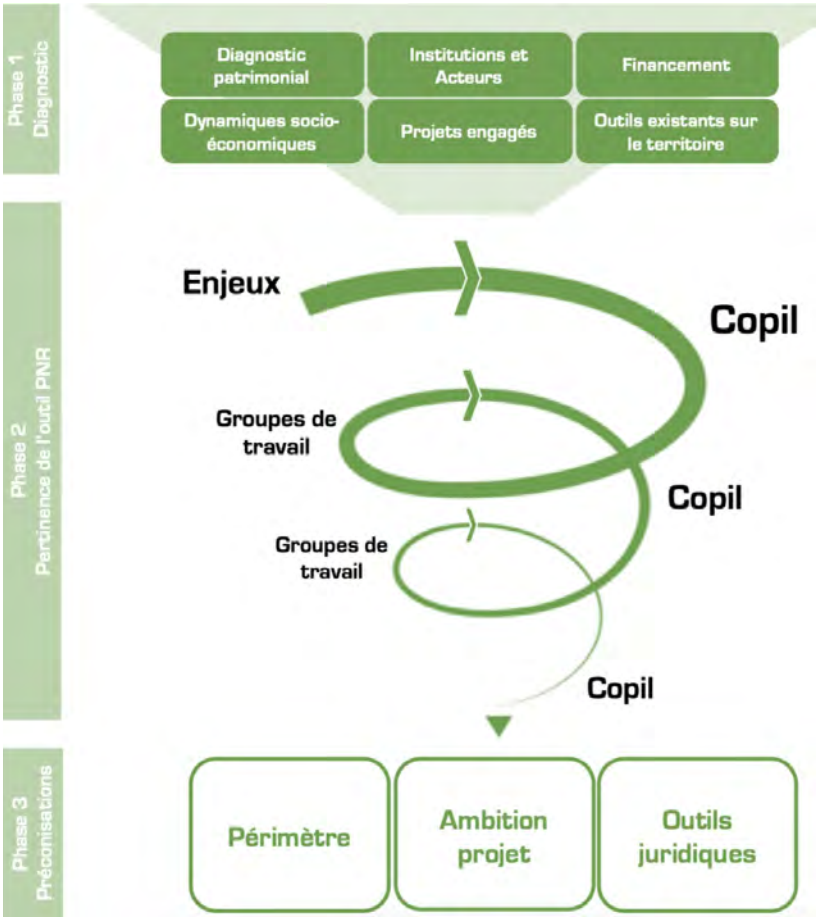

Méthodologie déployée par atopia pour la réalisation de l'étude. Source : atopia

01 DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

PATRIMOINE NATUREL

- SOCLE GÉOLOGIQUE
- RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
- COUVERT VÉGÉTAL
- DISPOSITIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

PATRIMOINE PAYSAGER

- ENSEMBLE PAYSAGER
- BOCAGE
- ARMATURE URBAINE

PATRIMOINE BÂTI

- OCCUPATION URBAINE ET ÉVOLUTION
- BÂTI ET ARCHITECTURE
- MONUMENTS SYMBOLIQUES
- ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION

PATRIMOINE CULTUREL

- HISTOIRE ADMINISTRATIVE
- SITES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS
- GASTRONOMIE

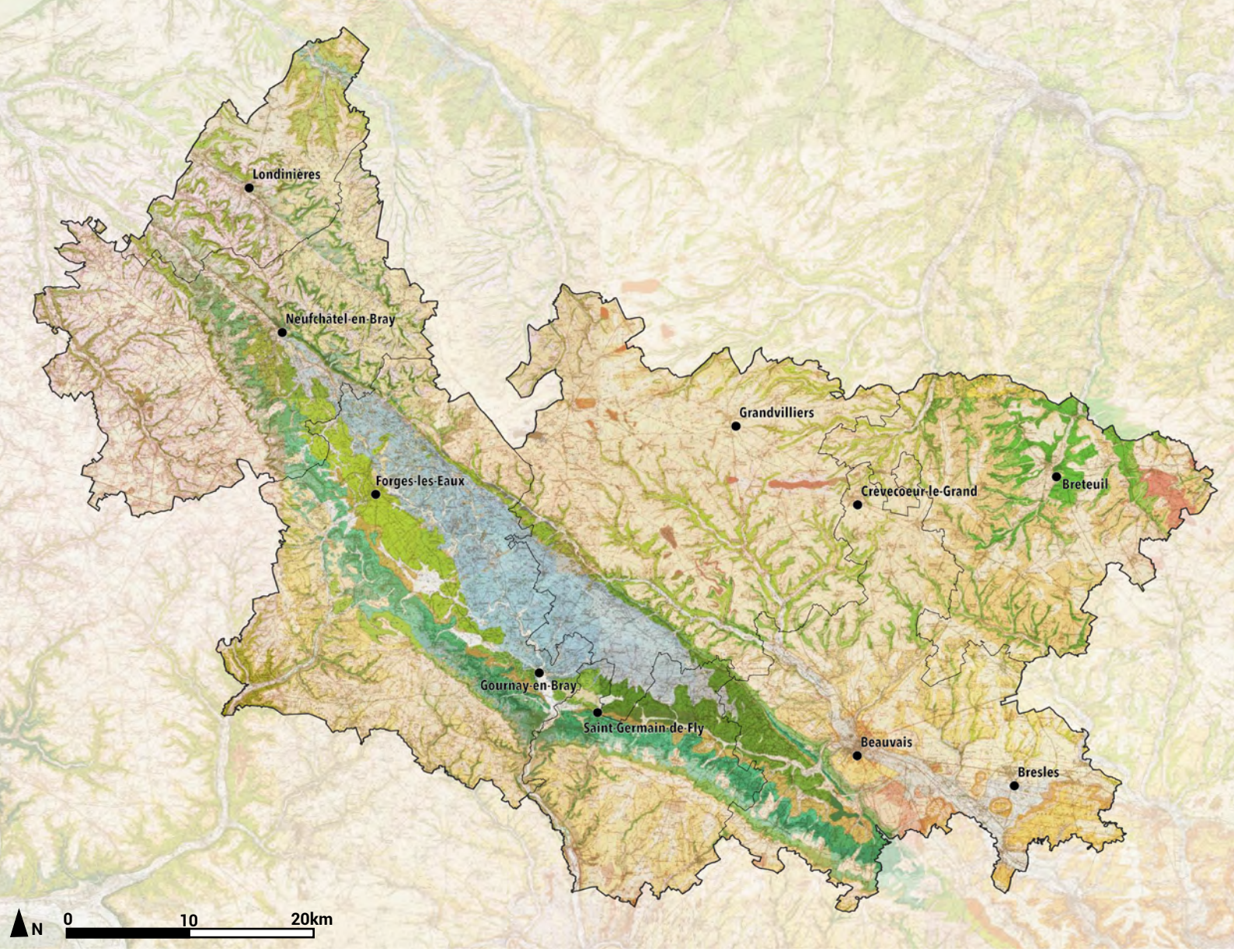

Carte de la Géologie. Source :atopia, Géoportail, BRGM

- Calcaire lithographique : calcaire à pâte fine, neige clair
- Argiles et argiles brunes, marnes, grès, sables
- Sables fins, grès et couches d'argiles
- Argiles grises, blanches et rouges, à lits de sables fins
- Sables fins à moyens, verts, limons jaune rougeâtre à fragments de silex
- Limons jaune rougeâtre à fragments de silex
- Craie glauconieuse, craie en plaquettes
- Limons des plateaux et limons à silex

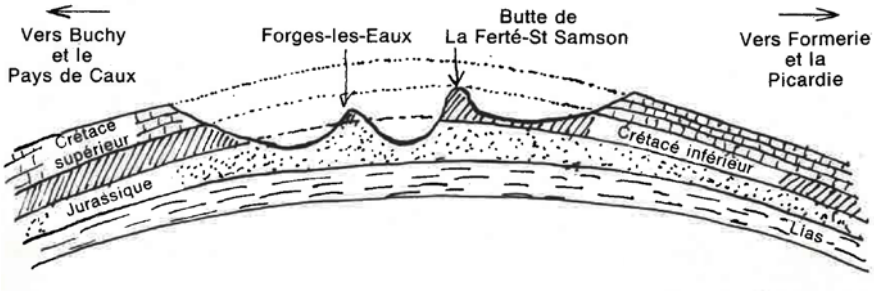

Coupe géologique du Pays de Bray. Source : Promenade géographique, historique et touristique au coeur du Pays de Bray, Michel COFFIN

Le Vieux Forges : L'industrie du fer sur les rives de l'Andelle au XVe siècle. Source : Promenade géographique, historique et touristique au coeur du Pays de Bray, Michel COFFIN

SOCLE GÉOLOGIQUE

Le sous-sol du territoire est principalement constitué de craie riche d'argile à silex (ère secondaire) au nord et au nord-ouest et de calcaire grossier (ère tertiaire) au sud et au sud-est.

LE PLATEAU PICARD ET LE PAYS DE THELLE AU NORD ET NORD-EST

Dans le sous-sol, les plateaux sont constitués d'un épais substrat crayeux dont la partie supérieure a été décalcifiée, produisant une couche d'argile à silex d'une centaine de mètres d'épaisseur. Cet ensemble a été recouvert à l'ère quarantenaire par une couche de sable fin ou de limons argileux.

La couche superficielle du sol se compose d'une strate épaisse de limons des plateaux. Sur les pentes des vallées, il existe plusieurs affleurements crayeux tandis que les fonds de vallons sont occupés par des alluvions. Ces plateaux limoneux présentent des sols acides mais fertiles, avec une bonne réserve en eau.

Les eaux de pluie transforment les couches supérieures en argile rouge ou brune, riche en silex. Des affleurements d'argile à silex sont visibles à cause de l'érosion.

LA BOUTONNIÈRE DU PAYS DE BRAY AU CENTRE

La boutonnière résulte d'un plissement provoqué par des poussées alpines. Elle a subi une érosion mettant à jour des couches géologiques anciennes (argile). La boutonnière a divisé le plateau crayeux originel en deux parties, le Pays de Thelle au sud et le plateau Picard au Nord. Elle est encadrée par des cuestas sur ses extrémités.

La boutonnière est constituée d'une assise crayeuse et calcaire. Plusieurs sols sont observables sur de faibles distances : sables, argiles perméables, marnes, grès marneux et sables.

AU SUD ET SUD-OUEST, LE PAYS DE LYONS, PAYS DE CAUX ET PETIT CAUX

Les sous-sol est constitué de calcaires coquilliers, recouverts d'un limon épais, profond et dépourvu de cailloux. Certaines couches sont surmontées d'une strate calcaire de Saint-Ouen, où se sont accumulés des limons, des loess et des sables.

LES EXPLOITATIONS DE FER

Au fond de la cuvette de la boutonnière se trouvait des argiles riches en minerai de fer, datant du Jurassique supérieur. Les hommes trouvèrent le fer à fleur de terre grâce à l'érosion par l'eau. Ce sont les gallo-romains qui l'ont extrait par des carrières appelées minières. La transformation du minerai se faisait dans des fournaises, sortes de cuvettes creusées dans le sol, garnies de grès et de sable.

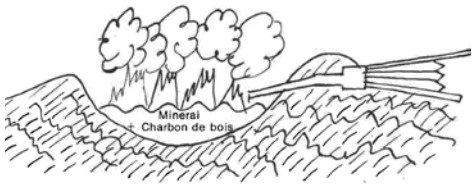

Modèle de fournaise utilisée à l'époque. Source : Promenade géographique, historique et touristique au cœur du Pays de Bray, Michel COFFIN

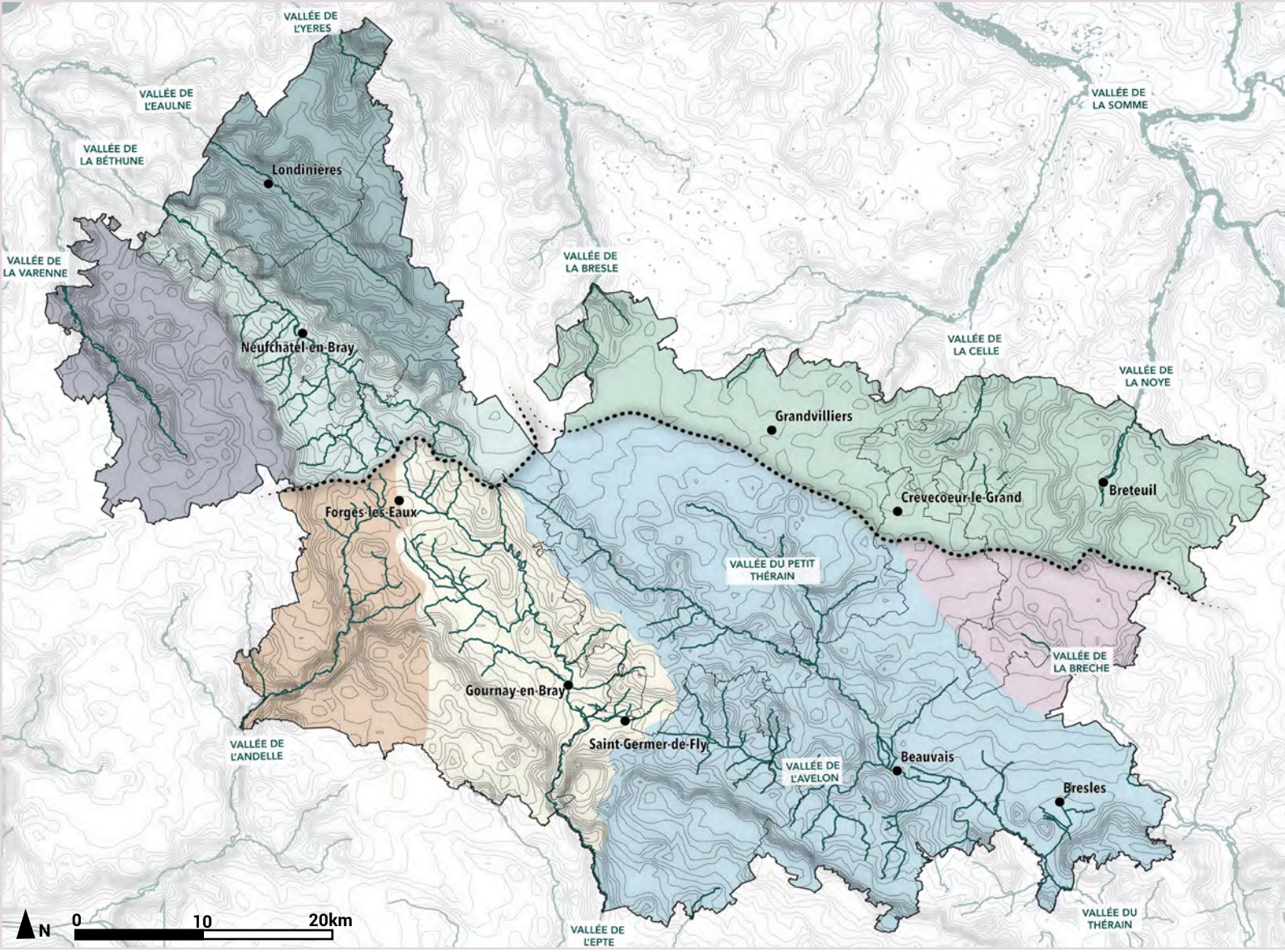

Réseau de cours d'eau et unités hydrographiques. Source :atopia, BD TOPO 2019, SAGEs, SDAGEs.

- Bassin versant de l'Eaulne
- Bassin versant de la Béthune
- Bassin versant de la Varenne
- Bassin versant de l'Andelle
- Bassin versant de l'Epte
- Bassin versant de la Breche
- Bassin versant du Thérain et de l'Avelon
- Bassin versant de la Somme aval
- Limite des grands bassins versants : bassin de la Seine Normandie/ Seine Aval à l'ouest, Seine Normandie/Vallée de l'Oise au sud/centre et bassin d'Artois-Picardie/Somme au nord-ouest

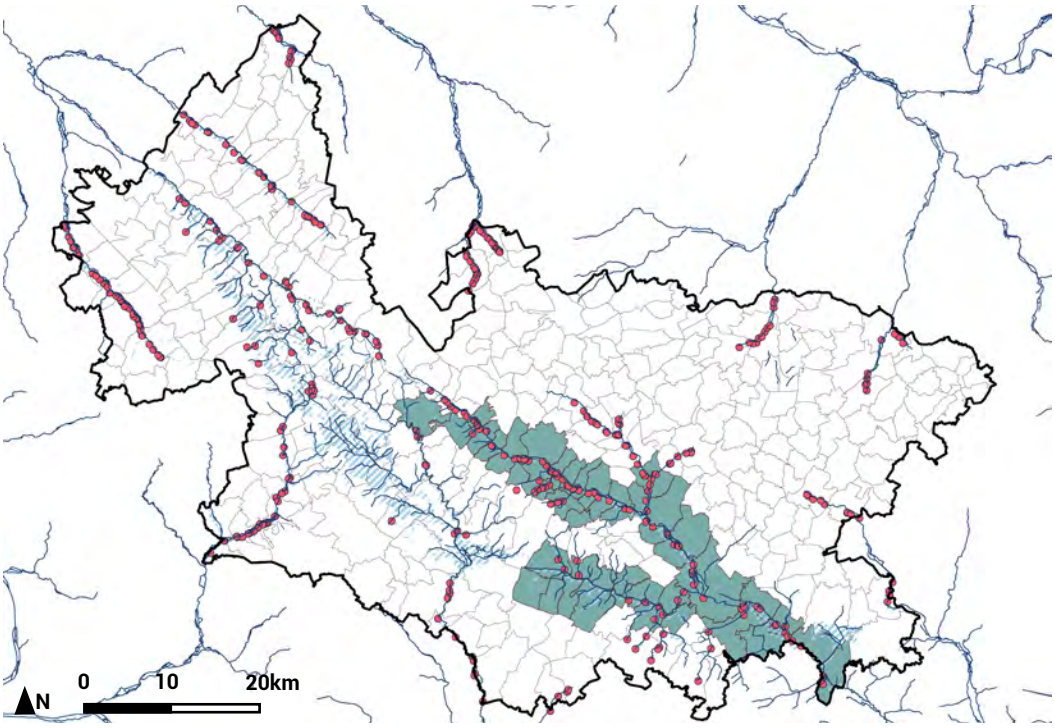

- Zone inondable associée au Thérain et à l'Avelon
- Zones humides sensibles
- Obstacles à l'écoulement

Zone inondable et obstacles à l'écoulement. Source : atopia, SAGEs, SDAGEs.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Qualité écologique des eaux superficielles du bassin Seine Normandie.
Source : Atlas cartographique de l'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

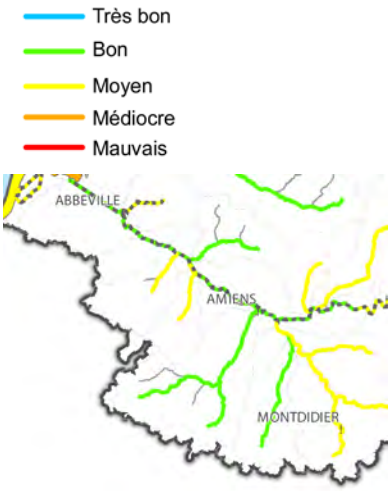

Qualité écologique des eaux superficielles du bassin Artois-Picardie.
Source : http://www.eau-seine-normandie.fr

SYSTÈME DE COURS D'EAU

Le territoire se caractérise par différents axes hydrologiques (ruisseaux, rivières, etc.) prenant place dans un relief varié, marqué par une alternance de plateaux, de collines et de vallées encaissées. Le territoire, et notamment la boutonnière, est le berceau de plusieurs cours d'eau : 6 cours d'eau y prennent leur source, l'Aulne, la Varenne, la Béthune, l'Epte, l'Andelle et le Thérain.

L'ouest du territoire, et plus particulièrement la boutonnière du Pays de Bray, se caractérise par un réseau très développé avec un chevelu dense qui alimente les principaux cours d'eau, où se situent également marais et prairies bocagères humides. A l'est du territoire, le réseau hydrographique est peu dense et se caractérise principalement par les affluents des grands cours d'eau qui entaillent le plateau et dessinent des vallées encaissées. Les eaux de surface du territoire se partagent en plusieurs grands bassins versants, affluents de grands cours d'eau : la Somme au nord, la Seine au sud, l'Oise à l'est et l'Arques relié à la mer, à l'ouest.

QUALITÉ DES COURS D'EAU

La qualité des cours d'eau sur les bassins versants de l'Agence de l'eau Seine-Normandie varie d'un bassin versant à l'autre. En effet, l'analyse des masses d'eau superficielle montre que la qualité générale des eaux du bassin versant de l'Arques est globalement mauvaise. En ce qui concerne l'Epte, la qualité physico-chimique a été estimée en 2005 comme étant mauvaise de sa source jusqu'à Ferrières-en-Bray et passable de Ferrières-en-Bray à Gisors. De plus, pour le Thérain et l'Avelon, l'état des cours d'eau est également médiocre, voir mauvais. L'ensemble des dégradations de la qualité des eaux est dû à l'usage d'intrants.

Les cours d'eau en bon état se situent sur le bassin versant de l'Yères, où la qualité des eaux peut être qualifiée de très bonne, et sur le bassin versant de l'Andelle, où la qualité de l'eau est en général en bon état avec ponctuellement des tronçons dont l'état est jugé médiocre.
Enfin, selon l'état des lieux de l'agence de l'eau Artois-Picardie, la qualité de la Somme et de ses affluents est principalement bonne, notamment pour la Bresle et la Celle. Toutefois, la qualité est jugée médiocre pour la Noye.

Ainsi, on constate que ce sont les cours d'eau de l'Epte et de l'Avelon qui ont la qualité de l'eau la plus médiocre sur l'ensemble du territoire d'étude. C'est d'autant plus problématique que ces cours d'eau se situent sur le site sensible de la boutonnière.

RÉGIMES HYDROLOGIQUES ET CONTINUITÉS

Le régime des cours d'eau dépend des écoulements de surface. Il peut résulter une variation de débit très forte entraînant :

- l'érosion des berges notamment lors des pluies d'hiver,
- des crues importantes (Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et Plan de Prévention des Risques (PPR)),
- des problèmes de faibles débits en périodes d'étiages.

Plusieurs obstacles à l'écoulement sont présents le long des cours d'eau et peuvent entraîner des risques : limitation du brassage génétique et de la libre circulation des espèces aquatiques, dégradation de la qualité de l'eau et des milieux naturels et inondation.

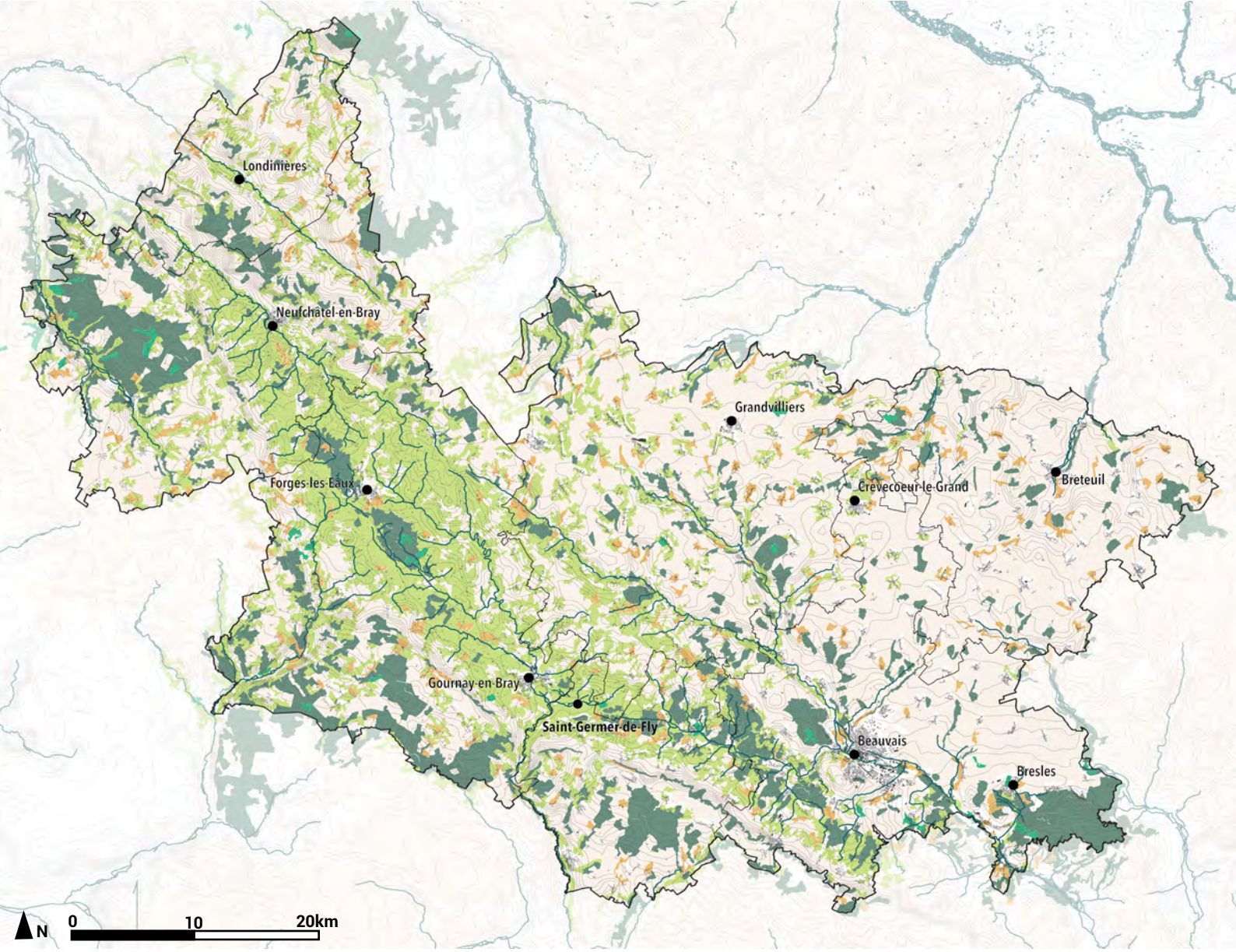

Carte des milieux naturels. Source : atopia, IGN

- Forêt
- Prairie
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Autres cultures
- Terres arables

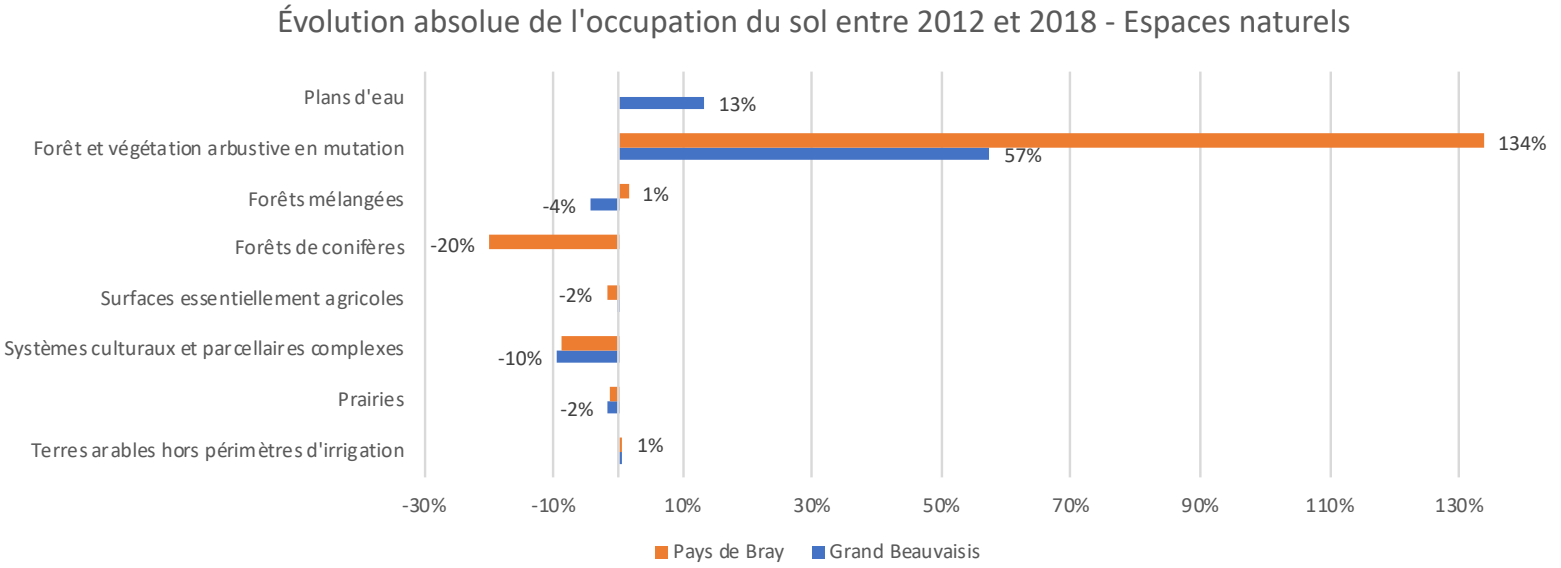

Évolution de l'occupation des milieux naturels entre 2012 et 2018. Source : atopia, Corine land cover 2018 et 2012.

COUVERT VÉGÉTAL

RÉPARTITION DU COUVERT VÉGÉTAL

Le territoire se partage en trois grandes occupations d'espaces naturels : les prairies, les terres arables et les forêts. Ces milieux sont répartis de manière hétérogène et contrastée (donnée issues de corine land cover 2018) :

- Les terres arables constituent l'emprise la plus importante sur le territoire, supérieure à 50%. Elles occupent 40% du Pays de Bray, sans compter les prairies pâturées, et plus de 60% dans le Grand Beauvaisis, principalement des terres céréalières.
- Les prairies sont bien plus présente à l'ouest qu'à l'est du territoire, dans la boutonnière, et occupent 40% du Pays de Bray (dont une importante partie est pâturée) contre 13% pour le Grand Beauvaisis.
- L'occupation des forêts est plus modeste à l'est qu'à l'ouest du territoire : environ 12% pour le Grand Beauvaisis et 17% de forêt pour le Pays de Bray.

TYPES DE FORÊTS

La forêt tient une place importante sur le territoire d'étude. Sont recensés trois types de peuplements :

- les résineux et les chênes sont majoritaires sur les sols les plus acides (rebords de pente, fond de la boutonnière),
- les hêtres et les chênes dominent les sols limoneux des plateaux (céréaliers),
- les hêtres, frênes, érables et fruitiers forestiers sont très présents sur les sols les plus riches (coteaux crayeux, fonds de vallon).

Le territoire est réputé pour avoir de très belles hêtraies. La qualité des grumes prélevées lors de l'exploitation des forêts est connue.

Les forêts sont réparties de manière hétérogène :

- à l'est du territoire, l'absence de déficit hydrique, explique le peu de forêts sur le plateau Picard. Les boisements sont ponctuels, de petite taille et sont principalement situés le long des vallées.
- à l'ouest, les sols sont favorables aux milieux forestiers. Les forêts sont situées le long des vallées, dans le fond de la boutonnière ou sur les hauteurs des plateaux (Forêt d'Eawy, la Forêt de Lyons et la Forêt d'Eu).
- le Thérain constitue la limite entre ses deux grands socles forestiers. Le long de son tracé, on retrouve plusieurs grandes forêts (de Hez-Froidmont et de Thelle).

Sur l'ensemble du territoire, les grands espaces boisés sont complétés par des massifs de surface plus réduite : bois de l'Epinay et bois du Haut Bray (Forges-les-Eaux), le bois de la Marquayenne, (La Chapelle-aux-Pots), etc. Ils constituent des continuums forestiers.

ÉVOLUTION DU COUVERT VÉGÉTAL

LA FORÊT

Depuis le XIXe siècle, la principale évolution réside dans la disparition de quelques bois/bosquets, notamment du bois de Gournay-en-Bray qui a été entièrement défriché au profit de prairies pâturées et closes de haies vives. Quelques autres portions de boisements ont été défrichées mais jamais en totalité.

LES PRAIRIES

Celles-ci font l'objet d'une problématique qui s'est généralisée sur l'ensemble du territoire, celle du retournement des prairies. On note la disparition des prairies sur l'ensemble du territoire et notamment dans le fond de la boutonnière. Entre 2012 et 2017, rien que dans le Pays de Bray, la surface totale de prairie permanente a diminué de 8600 ha en passant de 35100 ha à 26500 ha soit une perte totale de 24 %. Cela équivaut à une perte moyenne annuelle de 1720 ha.

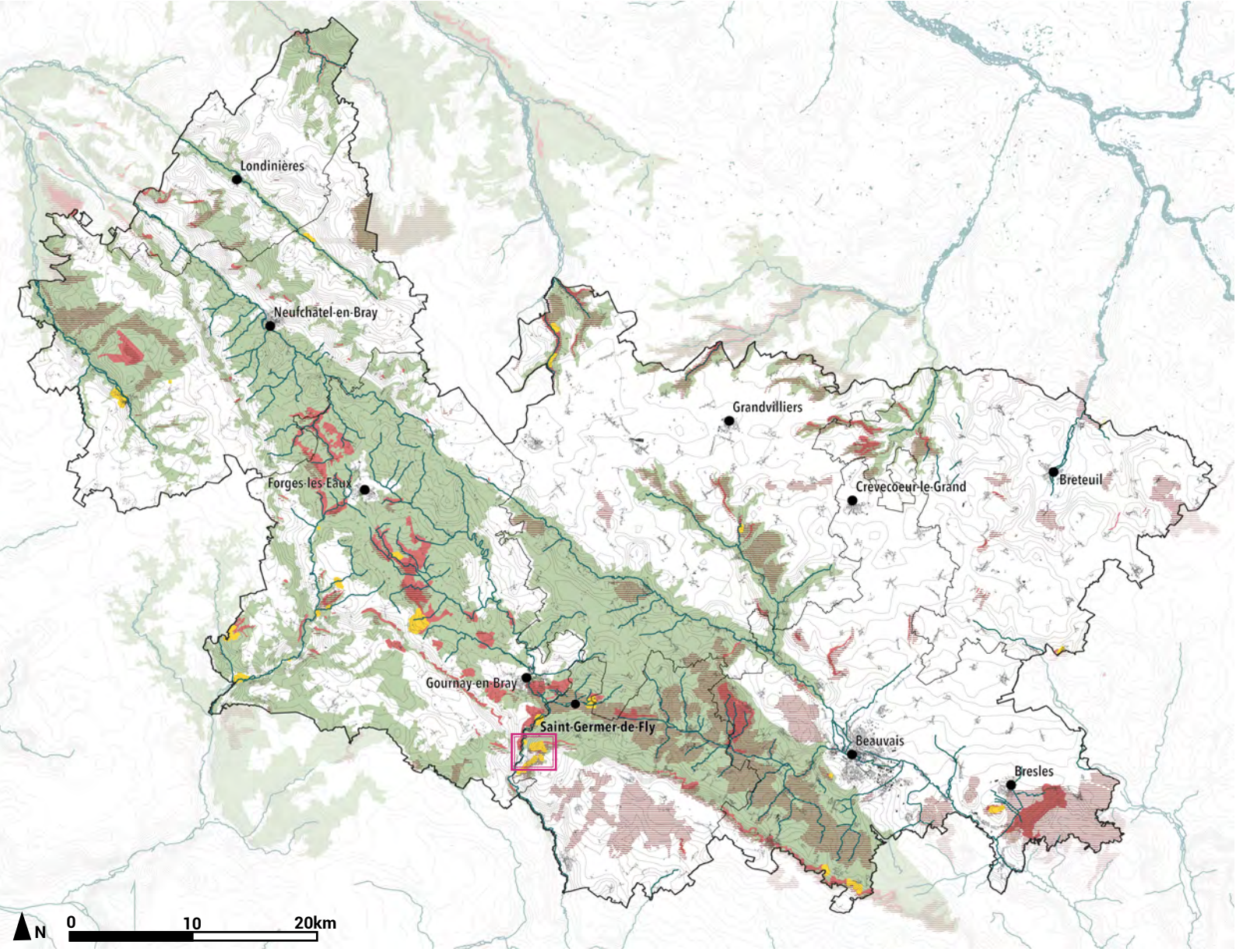

Carte des dispositifs de protection du patrimoine naturel. Source :atopia, Géoportail, BOD TOPO 2019.

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Sites conservatoires
- Sites Natura 2000
- Réserve naturelle de Larris et tourbières de Saint-Pierre-Es-Champs

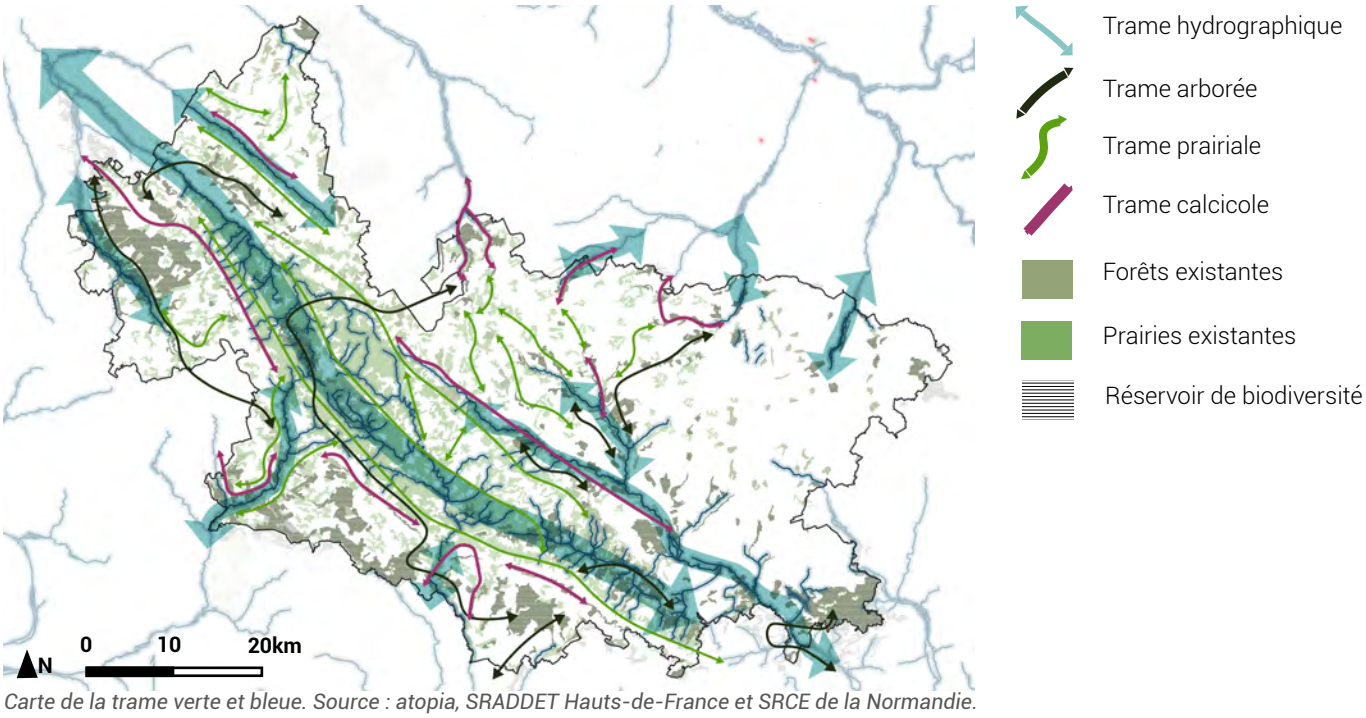

Carte de la trame verte et bleue. Source : atopia, SRADDET Hauts-de-France et SRCE de la Normandie.

ESPACES NATURELS

Panneau pédagogique sur les Larris. Source : atopia

Le site conservatoire des Larris des Terres Blanches. Source : atopia.

Le site conservatoire des Larris et des tourbière de Saint-Pierre-ès-Champ. Source : atopia

DES DISPOSITIFS DE PROTECTION PRINCIPALEMENT À L'OUEST

Le territoire d'étude est riche d'un patrimoine naturel reconnu. On constate que la plupart des dispositifs de protection de la biodiversité sont situés principalement à l'ouest du territoire. Plusieurs milieux naturels à valeur écologique reconnue sont protégés :

- les milieux humides, dans les vallées et la boutonnière, qui constituent des habitats naturels riches : sols hydromorphes, marais, forêts humides, landes, prairies humides, mégaphorbiaies, roselières et tourbières ;
- les larris sur les coteaux des vallées et les pelouses calcicoles sur les cuestas de la boutonnière ;
- les espaces de prairies.

Une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 s'étend sur l'intégralité de la boutonnière et traverse le territoire. Elle représente 45,39% de surface protégée par rapport à la surface totale du territoire du Pays de Bray. Ce dispositif se superpose avec de nombreuses autres protections. On recense un grand nombre de ZNIEFF de type 1 et de sites conservatoires ainsi que quelques sites Natura 2000.

A l'est du territoire, sur les plateaux céréaliers, ce sont les vallées du Thérain, de la Bresle et de la Celle qui sont protégées par des ZNIEFF de type 1 et 2.

Les larris et tourbières qui composent la réserve naturelle de Saint-Pierre-ès-Champs abritent 400 espèces végétales. Les zones humides comptent de nombreuses mares fréquentées par des espèces protégées, notamment le triton crêté.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une trame verte et bleue est bien identifiée sur le territoire et s'articule autour :

- de la boutonnière et des réservoirs de biodiversité associés, notamment les boisements ;
- de corridors de vallées, avec un réseau hydrographique dense qui s'accompagne de milieux humides prairies, ripisylves ... ;
- d'une trame arborée autour des forêts et des boisements mis en lien par un maillage bocager dense ;
- des versants des vallées et des cuestas occupés par des pelouses calcicoles et des larris.

On constate que la faible artificialisation sur le territoire, notamment à l'ouest, limite les effets fragmentant du bâti et d'autre part, on dénombre peu d'infrastructure lourde pouvant créer des effets de rupture au sein des corridors existants.

Ainsi, la moitié ouest du territoire d'étude semble être plus propice au développement de la trame verte et bleue au vu des particularités naturelles du territoire, des actions qu'il mène déjà en faveur de son patrimoine naturel (LEADER, MAEC, plan d'action Natura 2000...) et la mobilisation civile autour de l'environnement (associations environnementalistes).

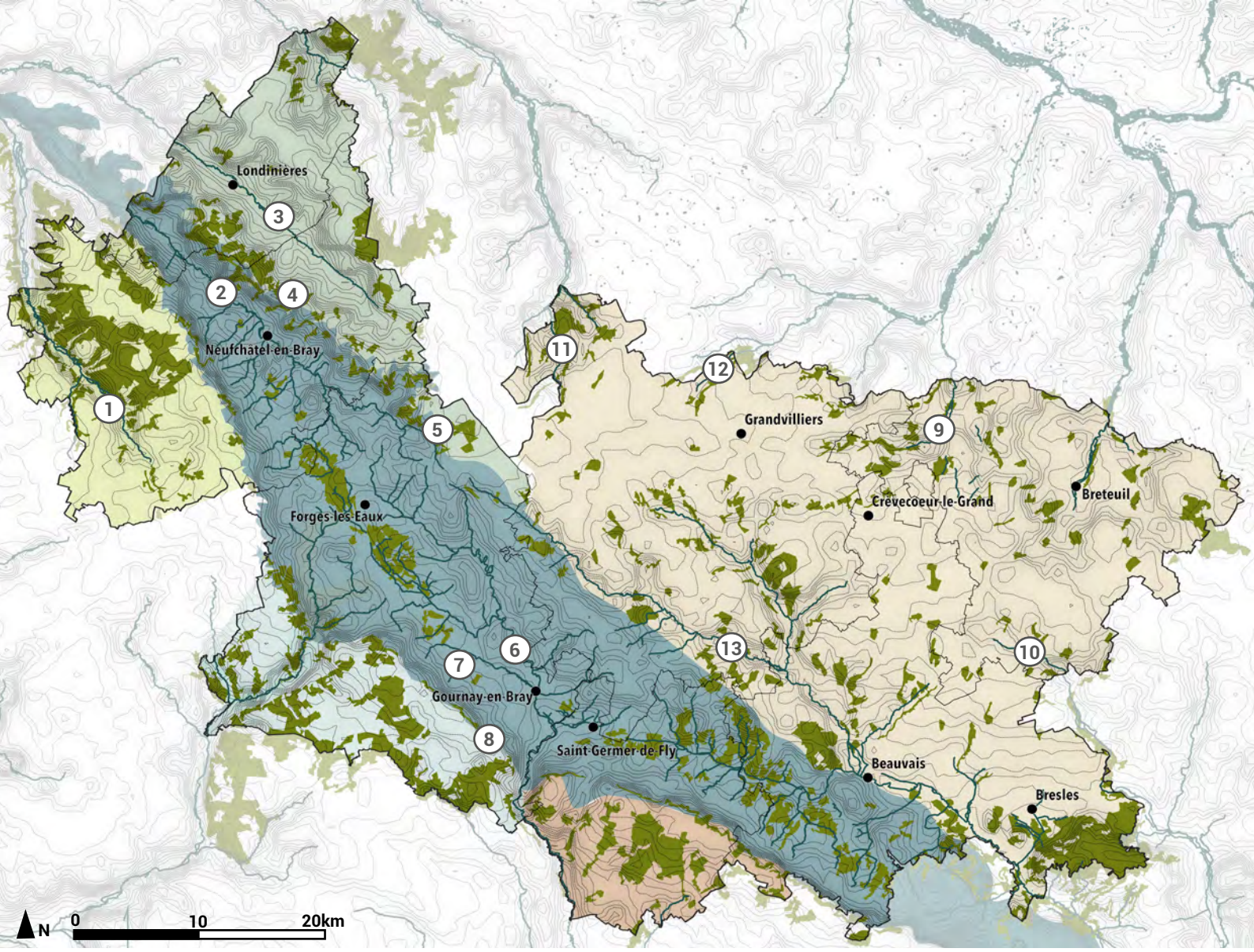

Unités et sous-unités paysagères . Source :atopia, atlas des paysages Picardie et Normandie.

1. Vallée de la Varenne
2. Vallon de la Bethune
3. Vallon de l'Yeres et de l'Eaulne
4. Côtes de bray
5. Haut bray
6. Fond du Bray
7. Terrasses du Bray
8. Cuesta du vexin et vallée de la viosne
9. Vallée de la Celle
10. Vallée de la Bresle
11. Paysage de vallons aves larris
12. Paysage herbacé de la picardie verte
13. Vallée du thérain amont et plateau bocager du haut bray

Paysage agricole céréaliers sur le plateau Picard. Source : atopia.

Le paysage de bocage verdoyant de la boutonnière. Source : atopia.

ENSEMBLES PAYSAGERS

LES UNITÉS ET SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

La géologie conditionne fortement les paysages, tant pour les reliefs (plateaux, pentes, fonds), la perméabilité du substrat (argiles imperméables de la Boutonnière, caractère drainant des plateaux) que pour la fertilité des sols et leur utilisation (prairies, cultures, forêts). Parmi les unités et les sous-unités paysagères relevées sur le territoire d'étude, on recense trois grandes familles de paysage :

- les plateaux (ouverts céréaliers ou fermés boisés) : plateau Picard, plateau du petit Caux, plateau du Pays de Caux, plateau du Pays de Lyon, plateau de Thelle.
- les vallées (larges ou étroites) : la vallée du Thérain, la vallée de l'Epte, de l'Andelle, de la Bethune, etc.
- la boutonnière du Pays de Bray, qui constitue à elle seule une unité à part entière.

On constate un grand contraste paysager est/ouest entre le paysage de plateau agricole à l'est et le bocage verdoyant à l'ouest.

LE PLATEAU AGRICOLE A L'EST

Le plateau picard est un vaste plateau agricole ouvert sur de grandes cultures et donnant sur des horizons principalement dégagés. La ligne de crête marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme au nord et celui de l'Oise au sud.

Plusieurs vallons entaillent le plateau et introduisent des motifs particuliers : bocages, vallonnements et boisements. Ces vallées sont constituées principalement d'herbages, étangs de loisirs et boisements liés aux milieux humides.

Les éoliennes sont nombreuses dans le paysage et tendent à altérer les larges perspectives, notamment sur le plateau picard à l'est et au nord-ouest, sur le secteur de la CC de Londinière.

LA BOUTONNIÈRE ET LES PLATEAUX BOISÉS DE L'OUEST

A l'ouest du territoire d'étude, le paysage évolue. La vallée du Thérain marque la limite entre un paysage agricole céréalier et un paysage vallonné de bocage.

La boutonnière est caractérisée par la présence de paysages typiques et remarquables où grandes cultures et grands massifs forestiers alternent sur les plateaux. Les bords de la boutonnière (cuestas) accueillent de petits massifs boisés, des landes et prairies. Le fond de la boutonnière présente une dominante de bocage très préservée. Ces paysages constituent un riche patrimoine et représentent un atout économique pour le développement du tourisme.
Les voies de communication dans le paysage bocager s'adaptent au terrain naturel en suivant les ondulations des collines et des cuestas. Par exemple, l'autoroute A28 reste assez discrète dans le paysage. Elle suit le terrain naturel sans créer de terrassements et n'a pas d'impact connu sur le bocage et les forêts.

Les éoliennes dans le paysage. Source : atopia

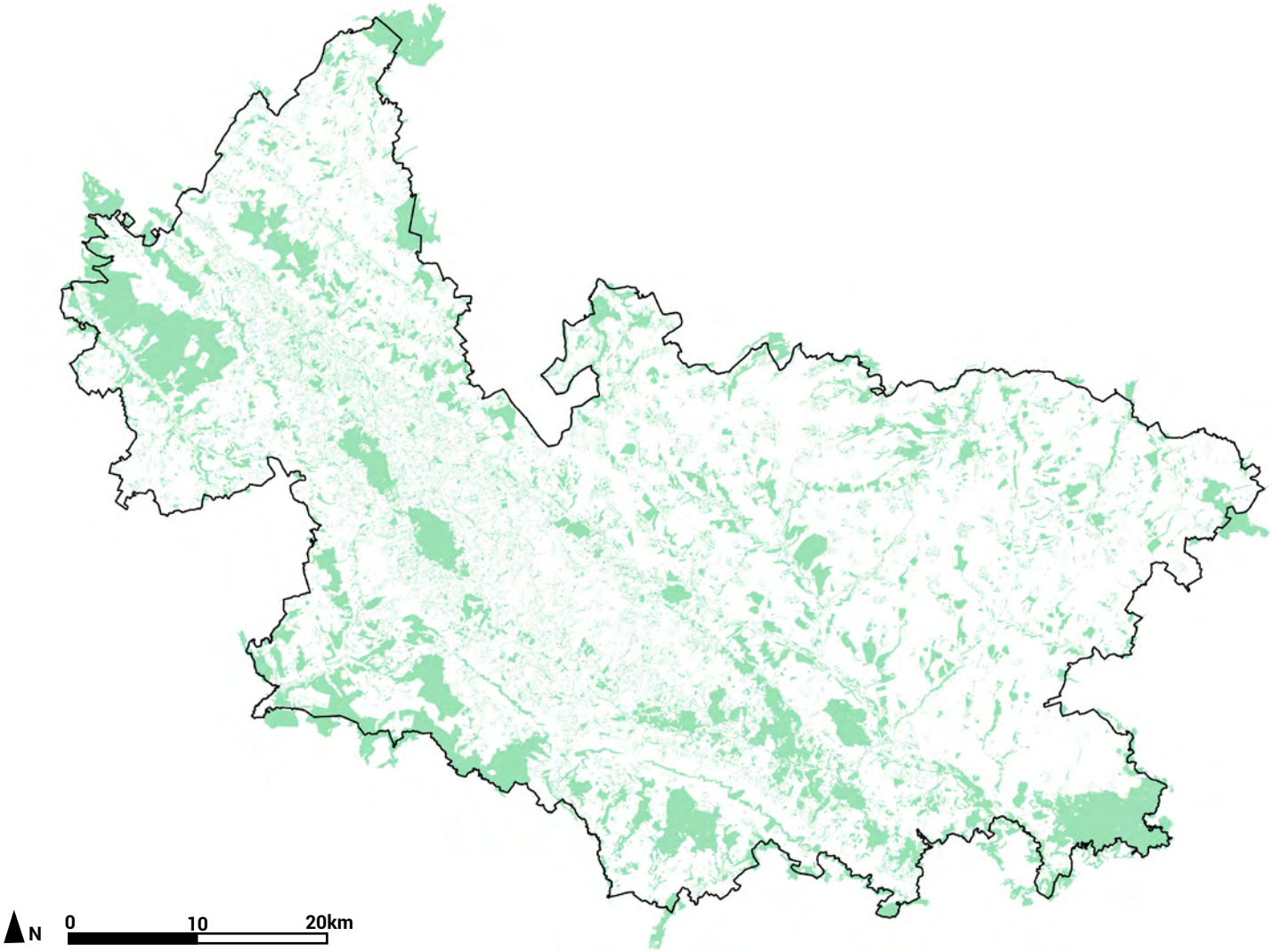

Strate bocagère et boisée du territoire. Source : atopia, BD TOPO 60 et 76, 2019.

Composition du bocage : haie, prairie, arbres isolés, vergers. Source : atopia.

Un verger dans le bocage. Source : atopia

Les villages ruraux intégrés dans le paysage bocager. Source : atopia.

Paysage de bocage. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

LE BOCAGE

Actuellement : une strate bocagère préservée mais des vergers en forte régression. Source : atopia, Géoportail.

En 1950 : les vergers sont bien préservés. Source : atopia, Géoportail.

Au XVIIIe siècle : les vergers étaient représentés sur les cartes anciennes. Source : atopia, Géoportail.

Le bocage se définit par des champs cultivés et des prés clos par des haies, des taillis, et des alignements d'arbres et arbustes sauvages ou fruitiers. De plus, les vergers font parti de la composition bocagère du paysage brayon et picard.
La boutonnière qui s'étend sur la partie ouest du territoire représente un paysage remarquable de bocage préservé, composé de nombreux milieux naturels :

- au centre, «le fond du Bray» est une zone très humide composée de marais et de prairies bocagères humides qui s'étend de Gournay à Forges-les-Eaux,
- au nord-est, le «Haut-Bray» est un secteur de collines et de vallons, composé d'un bocage à mailles larges, localement ouvert, avec des herbages, des cultures, et ponctuellement quelques marais.
- au sud-ouest, les «Terrasses du Bray», versants à pente très douce, situées à 100-120 mètres d'altitude, sont ponctuées autour d'Argueil par des monts crayeux, cultivées ou boisées.

Dans le fond de la boutonnière la permanence des haies tient principalement à l'usage des terres pour l'élevage. Une diminution de l'intérêt pour la prairie conduirait, en l'absence d'une autre valorisation économique, à une réduction du linéaire de haies. Ce paysage de bocage est également très présent dans les fonds de vallées, ainsi que sur celles du plateau Picard à l'est du territoire, notamment la vallée du Thérain.

L'HISTOIRE DU BOCAGE

Historiquement, le paysage de bocage présent dans la boutonnière n'a pas toujours été caractérisé par de la prairie permanente et des haies. Selon le géographe Roger Dion, une grande partie de l'espace était constitué par de la bruyère et des marais jusqu'au XIXe siècle. Les marais ont été asséchés et les bruyères défrichées pour laisser place à du blé et de l'orge, céréales introduits par les romains à l'époque Gallo-romaine. Ainsi, le territoire était initialement une terre de céréales, y compris sur les espaces de bocages d'aujourd'hui. Les haies n'existaient que le long des chemins menant aux pâturages. L'élevage était composé principalement de moutons (en 1774 dans la principauté des «Sept-villes-de-Bleu», on recensait 700 vaches et 5000 moutons).
L'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX° a offert aux agriculteurs de nouveaux et très importants débouchés, en particulier la possibilité de vendre la production de fromage frais de bovins sur les marchés parisiens. C'est à cette époque que le bocage est apparu pour cloisonner les herbages, et permettre ainsi l'élevage massif de bovins destinés à la production laitière.

LE CULTIVATEUR BRAYON

Les fermes traditionnelles dans le bocage étaient composées d'une cour enherbée, plantée de haies. Les cultivateurs brayons distinguaient plusieurs types de pâturages :

- les herbages enclos de haies vives et plantés de pommiers. Au milieu du XVIIIe siècle, on recensait 200 000 pommiers et 25 poiriers dans le Pays de Bray ;
- les bouveries, herbages sans pommiers où passaient les bovins ;
- les bas prés situés dans les lieux marécageux ;
- les prés secs éloignés des rivières ;
- les larris ou les patis, terrains de mauvaise qualité utilisé pour les moutons.

L'ÉVOLUTION DU BOCAGE

Depuis les années 50, le réseau de haies n'a pas connu de réelles transformations. En effet, le paysage de bocage est encore préservé aujourd'hui, mais la composition bocagère a profondément été modifiée avec la diminution des praires et des haies ainsi que la diminution des vergers.

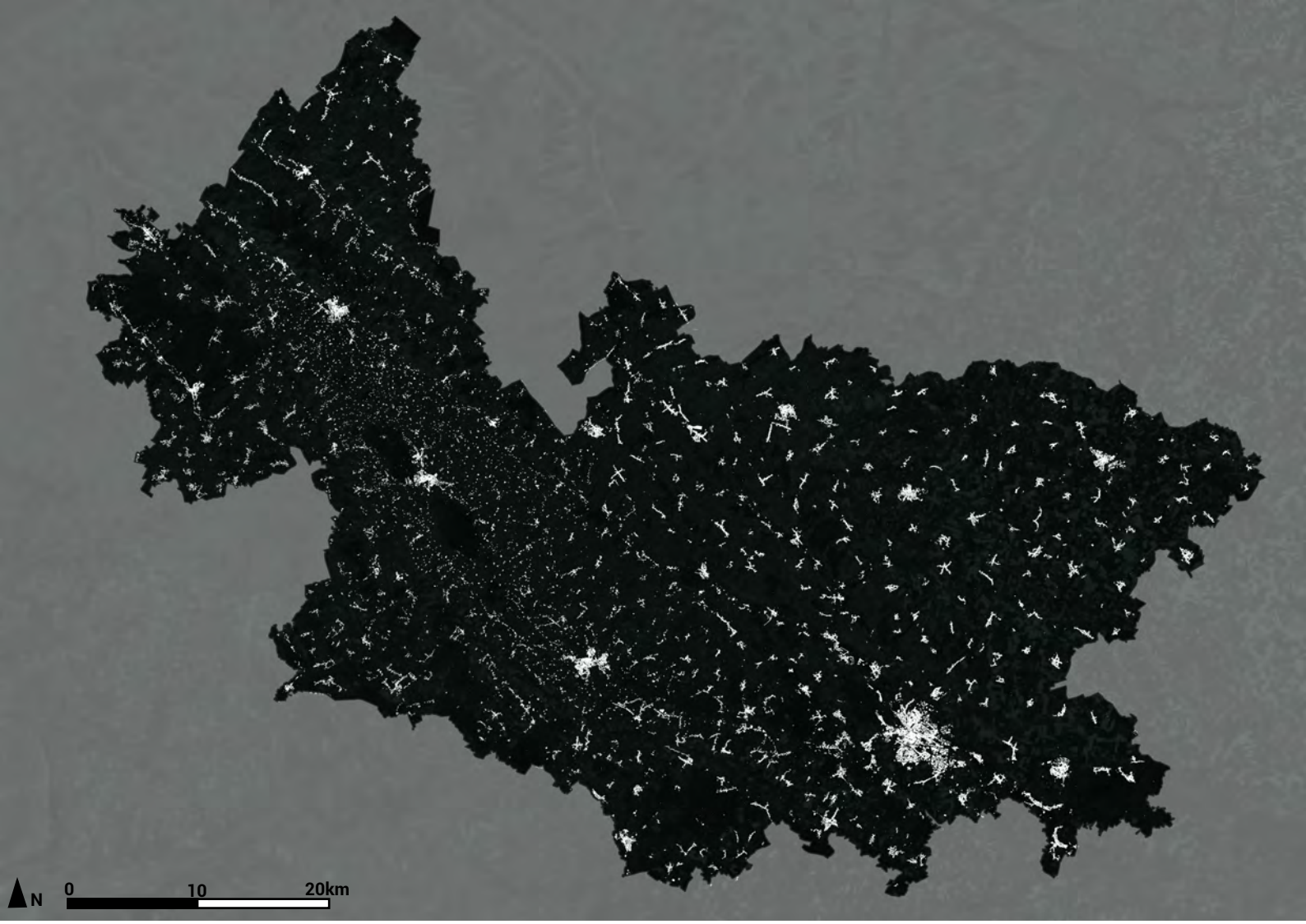

Armature urbaine. Source : atopia, géoportail, IGN.

HABITAT GROUPÉ SUR LE PLATEAU PICARD

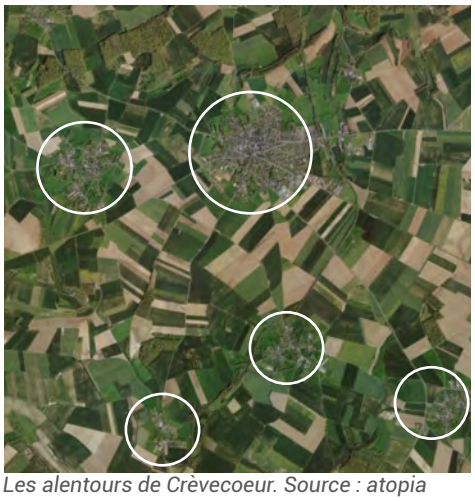

Les alentours de Crèvecoeur. Source : atopia

VILLAGE CONCENTRIQUE SUR LE PLATEAU PICARD

Commune sur le plateau. Source : atopia

VILLAGE-RUE SUR LE PLATEAU PICARD

Saint Maur. Source : atopia

HABITAT DISPERSÉ DANS LA BOUTONNIÈRE

Commune de Sommereux. Source : atopia

VILLAGE-RUE LES PENTES DE LA BOUTONNIÈRE

Sigy-en-Bray. Source : atopia

VILLAGE-RUE DANS LE FOND DE LA BOUTONNIÈRE

Saumont-la-poterie.Source : atopia

ARMATURE DE NOYAUX VILLAGEOIS

ESPACES BÂTIS

La ville la plus importante sur le territoire est Beauvais. Des villes secondaires sont reparties de manière hétérogène : Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-eaux, Grandviliers, Formerie, Crèvecoeur-le-Grand.

A l'est, sur le plateau Picard, les villages sont denses et l'habitat est principalement regroupé. A l'ouest du territoire, l'habitat est dispersé avec de nombreuses fermes et des petits hameaux. La concentration des villages est plus importante le long des vallées. C'est le cas notamment, de façon très claire, le long des vallées de la Béthune de la Varenne et de l'Eaulne. L'armature urbaine est en lien avec les modes d'agriculture (bocage/grande culture).

Les villages du territoire sont nés au début de l'ère gallo-romaine de groupes d'humains venus de l'Est qui se fixèrent dans des lieux favorables comme l'étaient les vallées. Ils trouvèrent à cet endroit l'eau des étangs et des rivières pour la pêche, les bois pour la chasse et la constructions des habitations par la présence des forêts, la tourbe et l'argile. Le tracé des routes départementales datant du XIXème siècle a permis l'essor des villages placés aux «carrefours».

Village de Gaillefontaine, la place. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

LES CARACTÉRISTIQUES TYPOLOGIQUES

Avant 1850, l'économie repose sur l'activité villageoise. Le village est à la fois un lieu de vie et de production. L'organisation du bâti répond à cette double fonction, qu'il s'agisse de fermes, des maisons d'artisans ou de marchands

L'habitat traditionnel dans la boutonnière est spontanément dispersé, entouré d'arbres ou de courtils. Cette dispersion a été favorisée par l'accès facile à l'eau, en particulier sous forme de sources, qui caractérise l'ensemble de ce territoire. Chaque ferme se fond dans le paysage, dissimulée dans le bocage et si tout le territoire est habité, il semble peu construit tant la végétation est dense. Certains villages se sont développés grâce à la présence de marchés, certaines en exploitant les qualités de leurs eaux tant minérales que thermales, d'autres grâce à l'expansion d'activités économiques comme les verreries par exemple.

Sur le plateau, l'habitat groupé s'installe sur les terrasses surplombées par la cuesta, sur les versants des vallées humides, ou s'aligne en villages-rues, notamment au nord et au nord-est du plateau, ou encore, se regroupe en pied de versant au creux des vallons. Sur les replats du plateau picard, la forme des villages est principalement en étoile, installé au croisement de voies de communication.
Cet urbanisme essentiellement rural présente des caractéristiques marquées telles que les espaces publics villageois ou la présence de nombreuses fermes isolées.

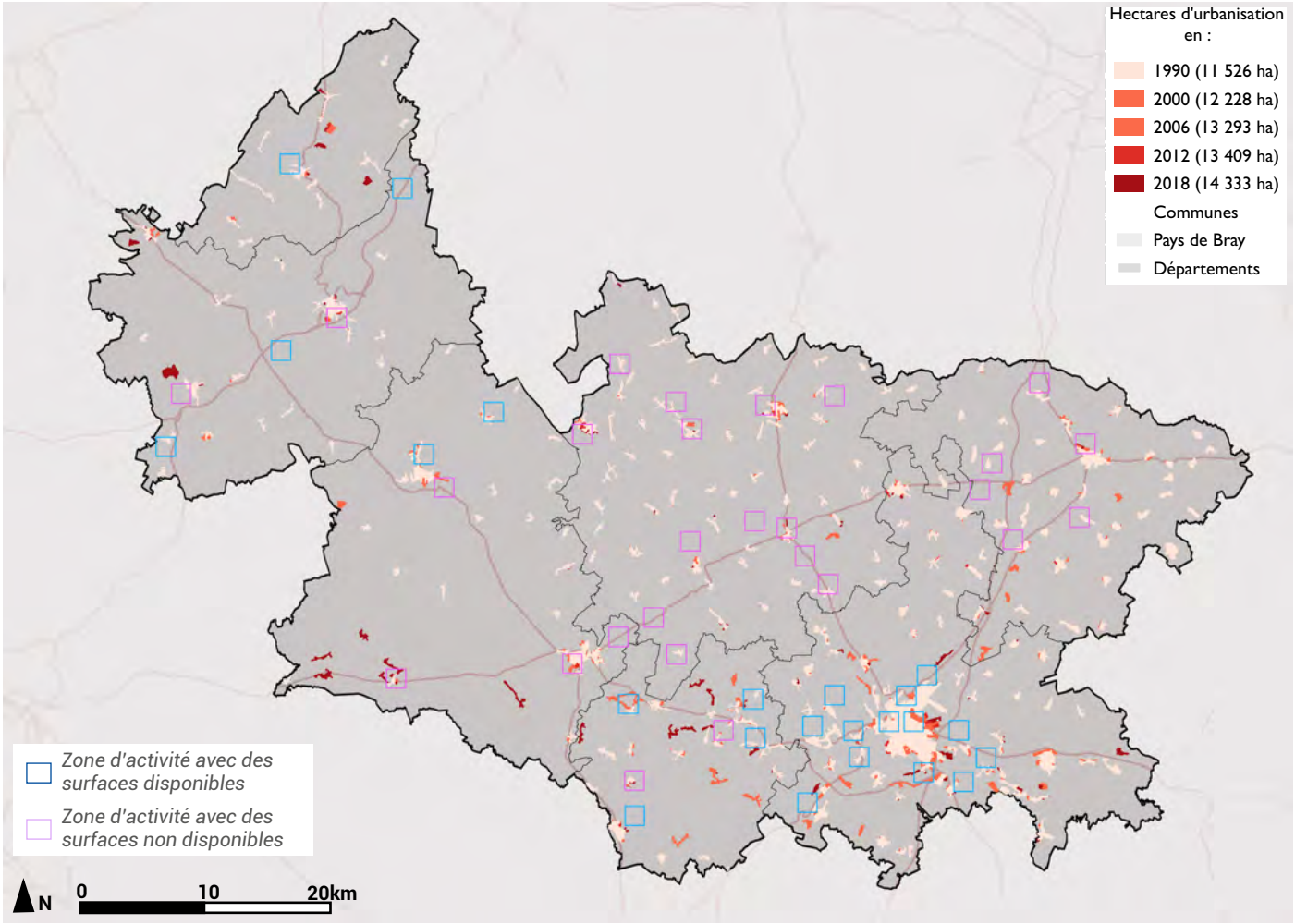

Évolution de l'urbanisation de 1990 à 2018 et localisation des zones d'activités. Source : atopia, Corine Land Cover 2018

Zone d'activité à Gournay-en-Bray. Source : Géoportail.

Zone d'activité à Grandvilliers. Source : Géoportail.

Zone d'activité à Feuquières. Source : Géoportail.

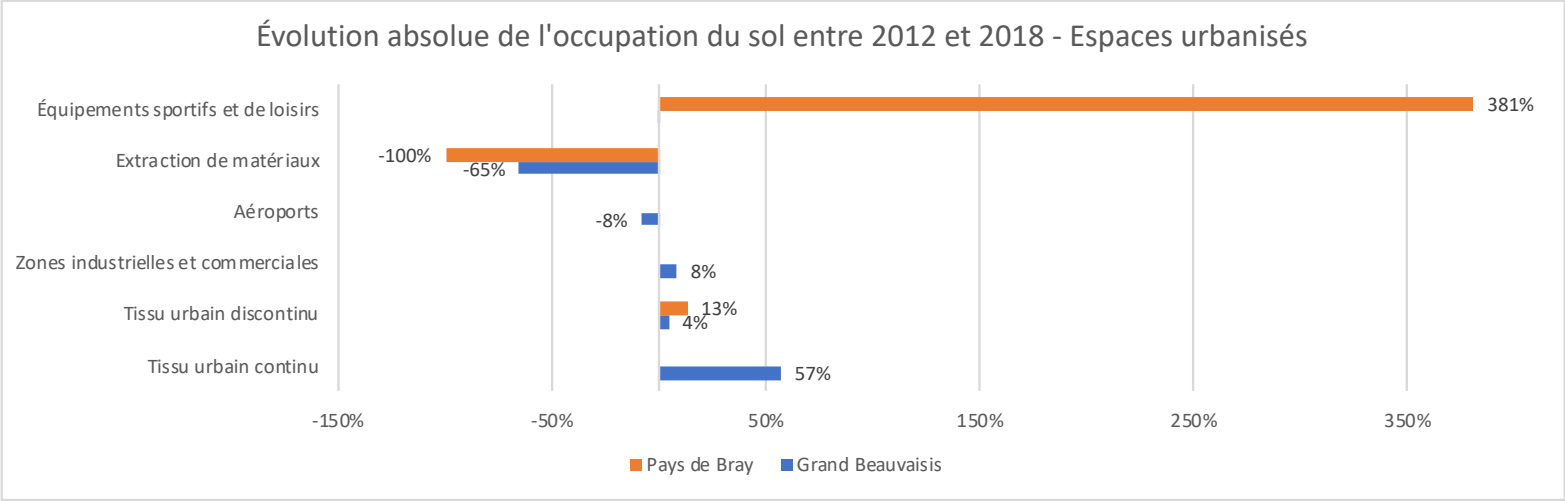

Évolution des surfaces urbanisées entre 2012 er 2018. Source : atopia, Corine Land Cover 2018 et 2012

OCCUPATION URBAINE ET ÉVOLUTION

LES ÉVOLUTIONS URBAINES SUR LE TERRITOIRE

Au XIXe et XXe siècle, la relation entre rural et urbain est bouleversée : d'importants pôles urbains accompagnent l'industrialisation des principales vallées. Plus récemment, des couronnes résidentielles ou d'activités viennent se greffer sur les structures urbaines et villageoises.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

On constate, depuis les années 2000, un développement urbain important dans le Grand Beauvaisis, vers le sud, sous l'influence de Paris, et à la limite ouest du territoire, influencé par Dieppe et Rouen. Le Grand Beauvaisis recensait en 2018 entre 5 à 6 % de tissu urbain contre moins de 3% dans le Pays de Bray.

La péri-urbanisation est apparue après la seconde guerre mondiale, avec le renouvellement urbain. Ce phénomène a été amplifiée avec l'arrivée des autoroutes A28, A16 et la nationale N31 mettant les communes situées à proximité de ces axes à moins d'une demi-heure de Rouen et d'Amiens. Dans le pays et en dehors des zones d'influence de l'autoroute, on trouve quelques zones au développement urbain accéléré comme à Gournay-en-Bray, à Beauvais, Crèvecoeur-le-Grand, etc. On assiste dans ces communes à l'apparition de véritables continuums urbains.

LES ZONES D'ACTIVITÉS

L'industrialisation des modes de construction a entraîné la création de lotissements résidentiels et de zones d'activités en périphérie des villes et des villages. Leur forme et style d'architecture, en rupture avec les schémas traditionnels, viennent modifier le paysage bâti traditionnel. Le territoire d'étude compte un total de 84 zones d'activités économiques existantes. La répartition de ces zones est assez hétérogène, la concentration de ces secteurs se situent principalement sur le plateau Picard, à l'est : 18 au sein de la CC de la Picardie Verte, 8 dans la CC du Pays de Bray, 7 au sein de la CC de l'Oise Picarde et enfin 37 dans la CA du Grand Beauvasis. À elle seule, la commune de Beauvais regroupe 18 Zones d'activités économiques (ZAE) en plus des 2 en projet.

Sur les 84 ZAE recensées, 46 ont des hectares disponibles afin d'accueillir des entreprises. Ces entreprises dénaturent fréquemment le paysage du territoire. Sur les plateaux les zones d'activités sont souvent très conséquentes et surdimensionnées par rapport aux structures villageoises (exemple à Feuquière ou à Granvilliers). A l'ouest du territoire, les zones d'activités impactent moins la qualité du paysage, d'une part parce que ces secteurs sont peu nombreux, mais aussi parce que la densité végétale et le relief permettent de réduire l'impact visuel des bâtiments.

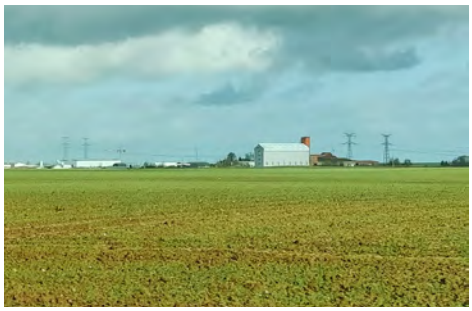

Zone d'activité exposée sur le paysage. Source : atopia

Front urbain sur les terres agricoles. Source : atopia

Exemple de façade mixte en torchis et pans de bois et briques. Source : atopia

Brique et pans de bois. Source : atopia

Modèle de cité ouvrière en briques. Source : atopia

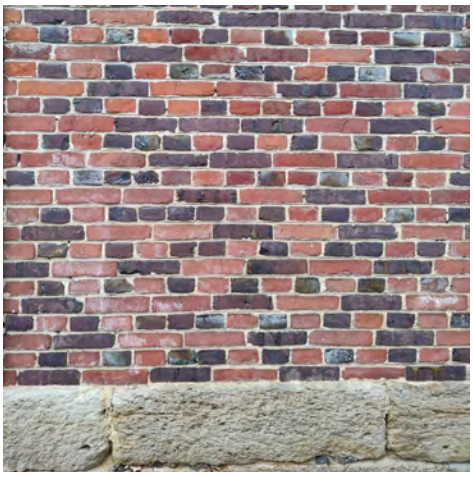

Brique et pierre calcaire. Source : atopia

Les fermes anciennes sont souvent situées dans la structure villageoise. Source : atopia

Brique. Source : atopia

Exemple de maisons de Bourg en torchis et pans de bois. Source : atopia

Torchis et pans de bois. Source : atopia

BÂTI ET ARCHITECTURE

MATÉRIAUX

La richesse géologique du territoire a offert une grande diversité de matériaux : pierre calcaire, grès ferrugineux, silex, bois marne, argile et ses produits dérivés tels que la brique, la tuile et le torchis. Ces matériaux, parfois utilisés de manières combinés, apparaissent de diverses manières à travers les constructions :

- Les colombages et le torchis : le torchis est un mélange de limon argileux et de paille ou de foin, avec un enduit de chaux naturelle. Le bois utilisé pour les colombages est généralement du chêne, mais aussi de l'orme ou du hêtre et les pans de bois sont assez espacés.
- La maçonnerie composite : le bois était autrefois synonyme de pauvreté. A partir du Moyen-Age, l'appareillage composite avec silex, grès ou pierre calcaire apparait donc comme une solution préférable. A titre d'exemple. La ville de Puiseux en Bray possède de nombreuses habitations avec de la maçonnerie composite, dont l'église.
- La maçonnerie en brique seule : initialement réservée à la parure ornementale des édifices remarquables, la brique se démocratise pendant la révolution industrielle du XIXe siècle. Elle remplace le torchis et modifie ainsi le paysage architectural du Pays de Bray.
- Pierre de taille (pierre de Saint Maximin).

TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Les typologies architecturales traditionnelles des logements visibles sur le territoire reflètent son histoire, ses époques et les activités économiques. Une première typologie peut être établie comme suit.

- Les longères rurales, souvent situées dans une cour commune, forment un unique volume rectangulaire, bas et allongé.
- Les longères urbaines sont de longues bâtisses d'un seul niveau de plain-pied en front de rue, très souvent en brique parfois enduite avec des modénatures en brique ou pierre. Elles sont les témoins économique et industriel du territoire.
- Les maisons « sur cellier » se situent dans les bourgs. Essentiellement constituées de pans de bois, peu sont en brique. Ces habitations s'inscrivent sur les rues en gardant une même hauteur de faîtage. Ces maisons sont longues, hautes et reposent sur une cave en maçonnerie.
- Les maisons de bourg se situent dans les centres des bourgs en front de rue. Édifices imposants, elles sont construites en maçonnerie sur deux niveaux sur cave.
- Les grandes demeures sont souvent situées aux abords des bourgs, elles se sont développées pendant l'époque économique prospère, lors de la seconde moitié du XIXème siècle. Elles sont hautes et de forme carrée. Elles comprennent généralement un étage et leurs combles sont aménagés sous un toit à quatre pans.
- Les maisons ouvrières sont de dimensions modestes, et ordonnées en bande, généralement mitoyennes. Elles se situent en front de rue avec une petite cour sur la façade avant à laquelle s'ajoute un jardin clos de mur sur la partie arrière.

La diversité des techniques architecturales et constructives porte l'identité patrimoniale du territoire. Toutefois, de nombreux éléments de ce patrimoine sont aujourd'hui menacés soit par l'abandon voire la destruction, causé souvent pas un manque de connaissance de leur spécificité et des techniques constructives. L'utilisation de techniques modernes et de matériaux standardisés tendent à effacer progressivement les traces de ce patrimoine voire à l'altérer.

Modèle d'architecture de la reconstruction à Beauvais. Source : atopia

Modèle d'architecture de la reconstruction à Beauvais. Source : atopia

Remaniement des places et des commerces à Beauvais. Source : atopia

La destruction de la ville de Beauvais en 1940. Source : Delcampes

La destruction de la ville de Beauvais en 1940. Source : Delcampes

ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION

La première guerre mondiale a détruit de nombreuses communes sur le territoire. Plusieurs villes (Beauvais, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux, Gournay, Serqueux ou encore Formerie) ont fait l'objet de plan de reconstructions novatrices. Elles laissent apparaître aujourd'hui un patrimoine fragilisé qui gagne progressivement en reconnaissance.

Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction de Beauvais, bien que méconnue, a été exemplaire. Les architectes Albert Parenty et Georges Noël ont élaboré un nouveau projet urbain pour le centre-ville. Organisées en îlots et disposées en front de rue, les nouvelles constructions présentent des caractéristiques homogènes de superficie et de matériaux de construction : briques et pierres de taille, tuiles, ardoises. Le projet d'aménagement a prôné l'homogénéité urbanistique.

La reconstruction des villes de Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux, et Serqueux, ainsi que Formerie et Hardivilliers a été confiée par le ministère de la Reconstruction en 1941 à Robert Auzelle. Son plan pour Neufchâtel-en-Bray, détruite à 70% en juin 1940 repose sur le principe d'une préservation de l'identité de la ville en tant que lieu de marché, de transit et de tourisme. Le projet vise à améliorer le fonctionnement du commerce en recomposant les emplacements affectés à l'origine et en améliorant la circulation à travers la ville, sans toucher aux tracés des voies. Tous les services publics ont été regroupés pour former un seul et nouvel ensemble situé sur l'ancienne motte féodale qui domine la cité. Dans la continuité du plan de reconstruction, Robert Auzelle se voit confier, en 1952, la réalisation du centre administratif de Neufchâtel-en-Bray qui se compose de quatre édifices : le théâtre, la salle des fêtes, le tribunal et l'hôtel de ville.

Le patrimoine bâti de la reconstruction souffre d'une image peu valorisée aux yeux du grand public. Sur le territoire, certains bâtiments sont menacés, telle que l'église Saint-Martin de Serqueux, la dernière église comportant une voûte en «fusée céramique» en Normandie et dont l'avenir est incertain. Plus largement, les centres des villes reconstruites souffrent d'une perte de vitalité et d'attractivité qui se traduit notamment par une vacance de logements, de commerces et de services. Plusieurs initiatives sont actuellement menées en faveur de la reconnaissance et la valorisation de ce type de patrimoine, notamment la création du label « Patrimoine de la reconstruction en Normandie » par le Conseil Régional, et la labellisation Ville d'Art et d'Histoire de Beauvais. Ce premier label est décerné pour une période de 6 ans. Il répond aux objectifs régionaux de :

- Sensibiliser les Normands à l'intérêt et à la richesse de ce patrimoine.
- Fédérer les collectivités concernées au sein d'un réseau.
- Soutenir dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine bâti remarquable.
- Favoriser la prise en compte des spécificités du patrimoine de la Reconstruction lors des rénovations des bâtiments.
- Intégrer le patrimoine de la Reconstruction dans la sphère du tourisme de mémoire.

Par sa candidature au label « Ville d'art et d'histoire », Beauvais souhaite faire du patrimoine un outil de développement durable du territoire.

Enfin, les dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » engagées sur le territoire apparaissent comme des relais pertinents pour la mise en œuvre de politiques de revitalisation des centralités urbaines et de reconquête de leur patrimoine.

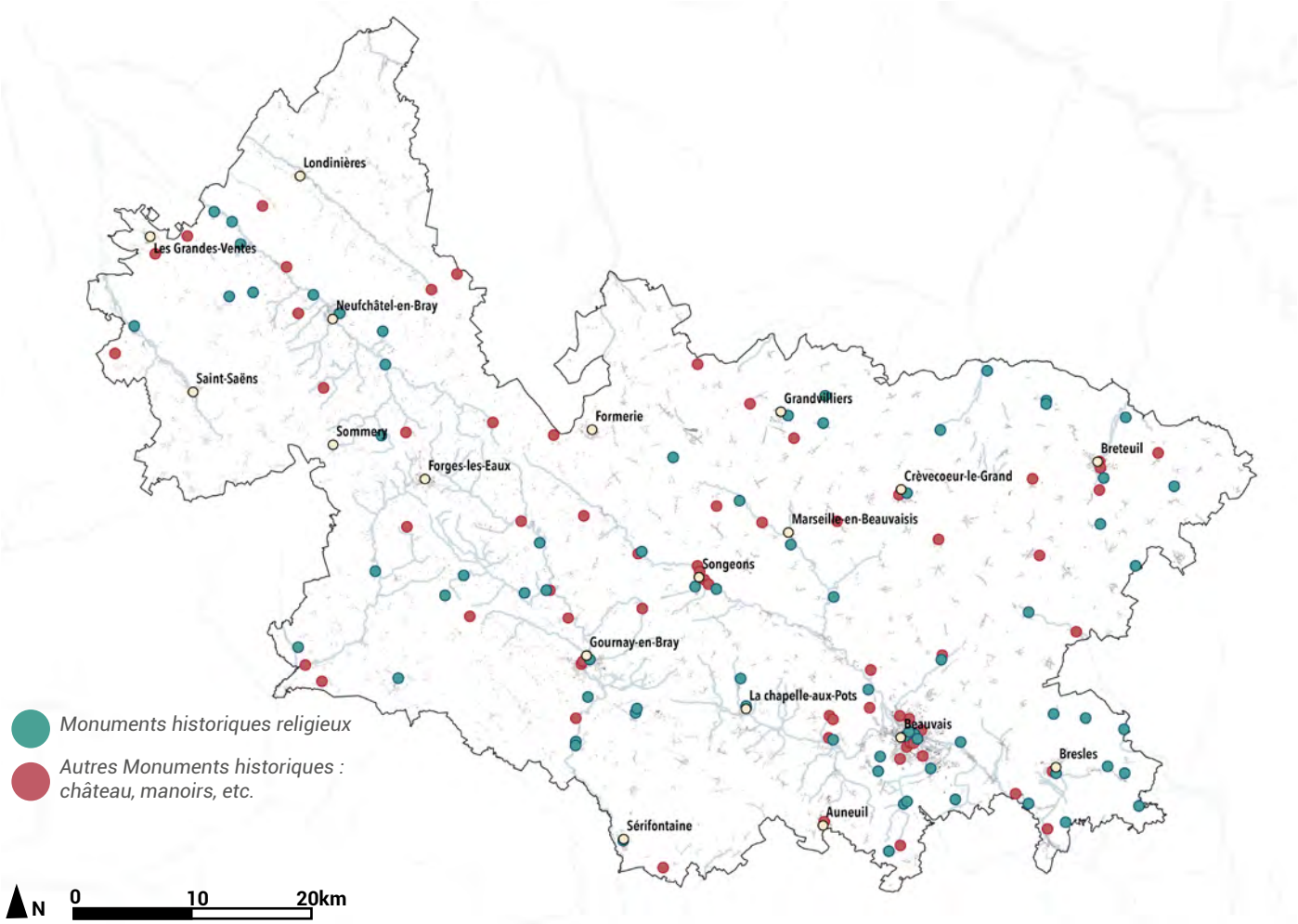

Les monuments historiques sue le terriotire. Source : atopia, Monumentum.

Halle à Songeons 17,18e. Source : Monumentum

Catéhdrale de Beauvais. Source : atopia

Maison de bois dite de Henri IV à La Ferté-Saint-Samson . Source : Monumentum

Les anciens remparts de Gournay-en-Bray. Source : Monumentum

MONUMENTS SYMBOLIQUES

LES MONUMENTS HISTORIQUES

On trouve, sur le territoire un nombre important d'édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, réparties de façon homogène, emblématiques des époques et des artistes qui ont façonné son identité, depuis la période gallo-romaine jusqu'au XXe siècle.

Les monuments historiques sont présents sur l'ensemble du territoire, mais la ville de Beauvais se distingue par la concentration de patrimoine bâti en présence. De façon globale, sur le territoire, on identifie plusieurs ensembles et bâtiments reconnus pour leur valeur architecturale pouvant illustrer la richesse patrimoniale du territoire. Parmi eux:

- le théâtre antique de Vendeuil-Caply, un ancien édifice de spectacle romain;
- les anciens remparts de Gournay en Bray;
- le château de la renaissance à Mesnières-en-Bray;
- Saint-Germer-de-Fly sont regroupé plusieurs monuments : l'ancienne abbaye l'église et la chapelle;
- Etc.

Autour du groupe cathédral de Beauvais composé de la Basse-Œuvre, de la cathédrale et du cloître qui appartiennent à l'État, sont conservés les vestiges de la collégiale Saint-Barthélemy qui témoignent des nombreux édifices religieux de la cité épiscopale aujourd'hui disparus.

Le Pays de Bray abrite le plus ancien pont de la région : le pont de coq, reliant Saumont-la-Poterie à Ménerval. Cet ouvrage d'art en pierre locale taillée, enjambant l'Epte était autrefois emprunté par les militaires, la royauté ainsi que par les commerçants, notamment les «chasses-marées», de lourdes charrettes ravitaillant Paris en poisson depuis Dieppe. Le Pont de coq fait l'objet d'une restauration qui s'est achevée en 2017.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

On constate une concentration importante de patrimoine religieux sur le territoire, notamment des églises (Sacré Pays de Bray #5) :

- Eglise Notre-Dame sur la commune Les Grandes-Ventes : Chapelle du XIIIe siècle, transformées en église en XIe et XVXe siècle.
- Eglise Saint-Pierre à Mesnières-en-Bray : datant du XIe siècle, restaurée au XVIe siècle et XVIIIe siècle.
- Eglise Saint-Eloi à Bully : le choeur de l'église date duXIIIe siècle. Le clocher, la nef le transept sont du XVe siècle.
- Etc.

A Beauvais, on recense une importante concentration d'éléments de patrimoine religieux (voir Candidature de Beauvais pour le label Ville d'Art et d'Histoire) :

- La Basse-Œuvre (Monument Historique 1840) Notre-Dame-de-la-Basse-Œuvre est la première cathédrale « identifiée » à Beauvais, les églises épiscopales antérieures n'étant pas connues.
- Le cloître (M.H. 1927) Le cloître est situé au nord-ouest de la cathédrale. Il est antérieur à la construction du transept et date probablement de l'époque de la Guerre de Cent ans (milieu XIVe - milieu XVe siècle).
- L'église Notre-Dame de Marissel (M.H. 1913) dont l'architecture extérieure met en évidence un plan complexe et une grande diversité de styles.
- Etc

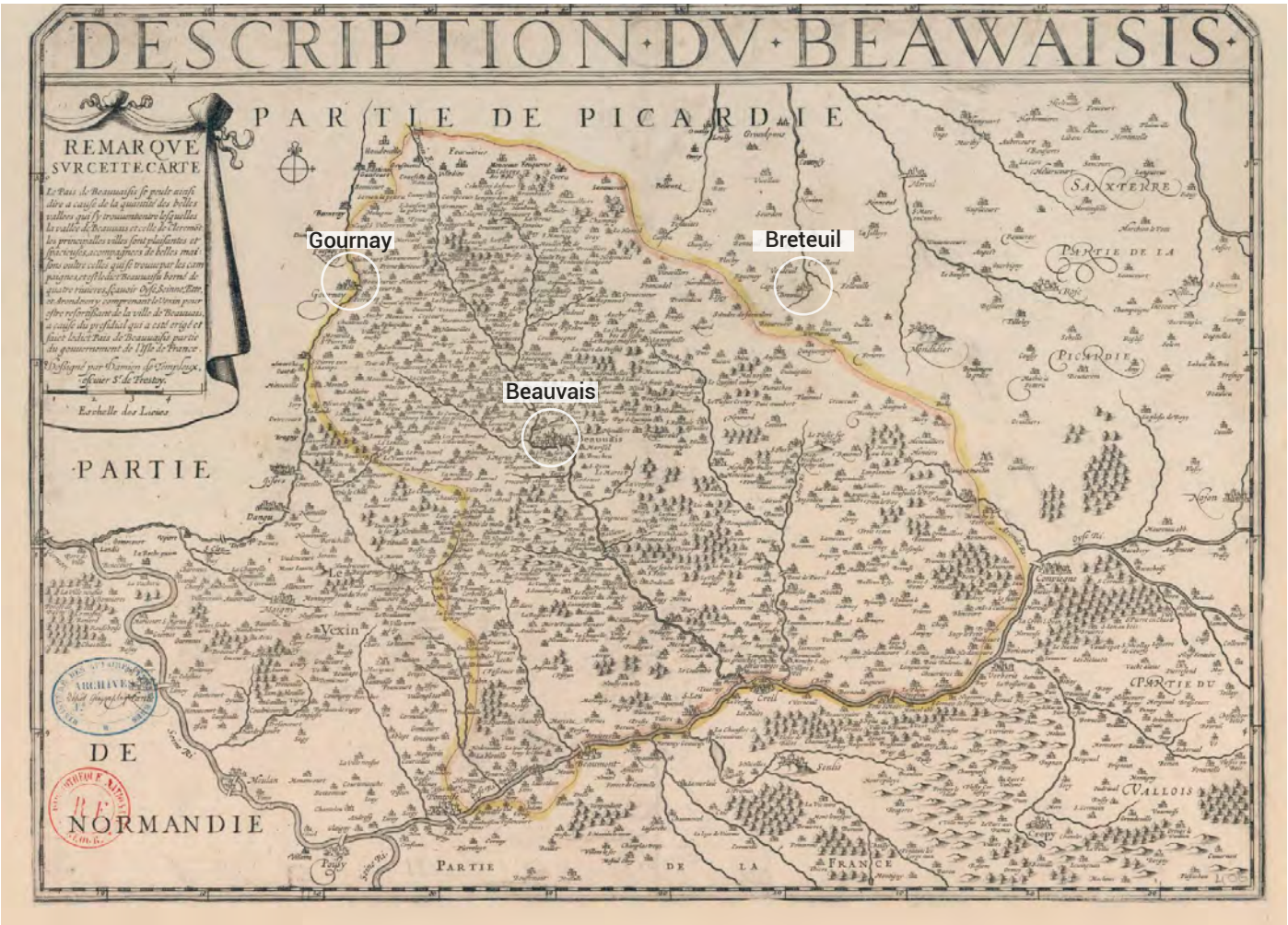

Description du Beauvaisis, dessiné par Damien de Templeux, 1642. Source : Bibliphtèque Nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-2987

Le pays de Caux (détail), 1663. Source : Bibliphtèque Nationale de France, département Cartes et plans, GE BB-565(10,191)

HISTOIRE ADMINISTRATIVE

La topographie unique du territoire, et plus particulièrement de la boutonnière, lui confère une place stratégique dans le dessin des limites administratives. Le duché de Normandie s'agrandit en 1202, lorsque Philippe Auguste s'empare du Pays de Bray et le rattache au domaine royal. Une partie du territoire devient alors un «pays de marche», c'est-à-dire un fief créé dans une zone frontalière.

Le patois picard y rencontre le normand, le mélange des mots devenant un véritable lien entre l'ouest et l'est du territoire. Il existe par ailleurs un patois brayon, semblable au patois picard, en voie de disparition. Le caractère limitrophe du Pays de Bray se retrouve sur la carte à jouer, où Bray devient une entité divisée entre la Normandie, la Picardie et l'Île-de-France.

Le territoire englobe plusieurs cantons picards situés à l'ouest de Beauvais.
Historiquement, le pays de Bray normand est accolé au Pays de Caux. Il englobe Dieppe jusqu'à Beauvais.
La Beauvaisis est une ancienne province de France, au sud de l'Amiénois et au nord du Vexin Français. Elle rayonnait autour de Beauvais jusqu'à Gournay-en-Bray, Breteuil et Creil.

Ainsi, le territoire se défini par une identité :

- géographique : la boutonnière apparait sur des cartes anciennes à l'échelle nationale.

- culturelle : portée par des influences picardes et normandes et un patrimoine typique, notamment son terroir unique, issu de l'élevage et de la production laitière et fromagère.

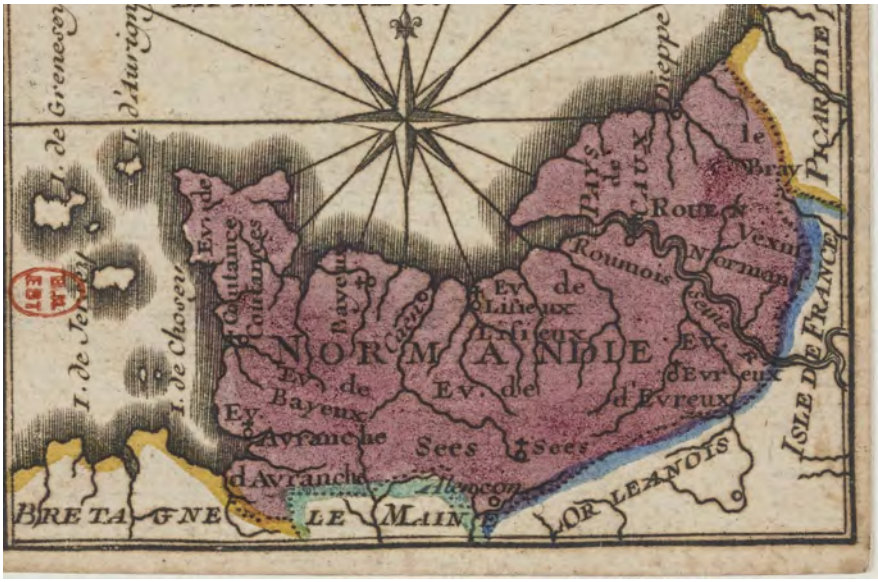

Carte à jouer pour apprendre la géographie, Ile de France, Champagne, Normandie, Picardie, Delaistre, 1751. Jeu de carte, gravure à l'eau forte. Source : Bibliothèque Nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE BOITE ECU-KH-167 (2, 65-67)

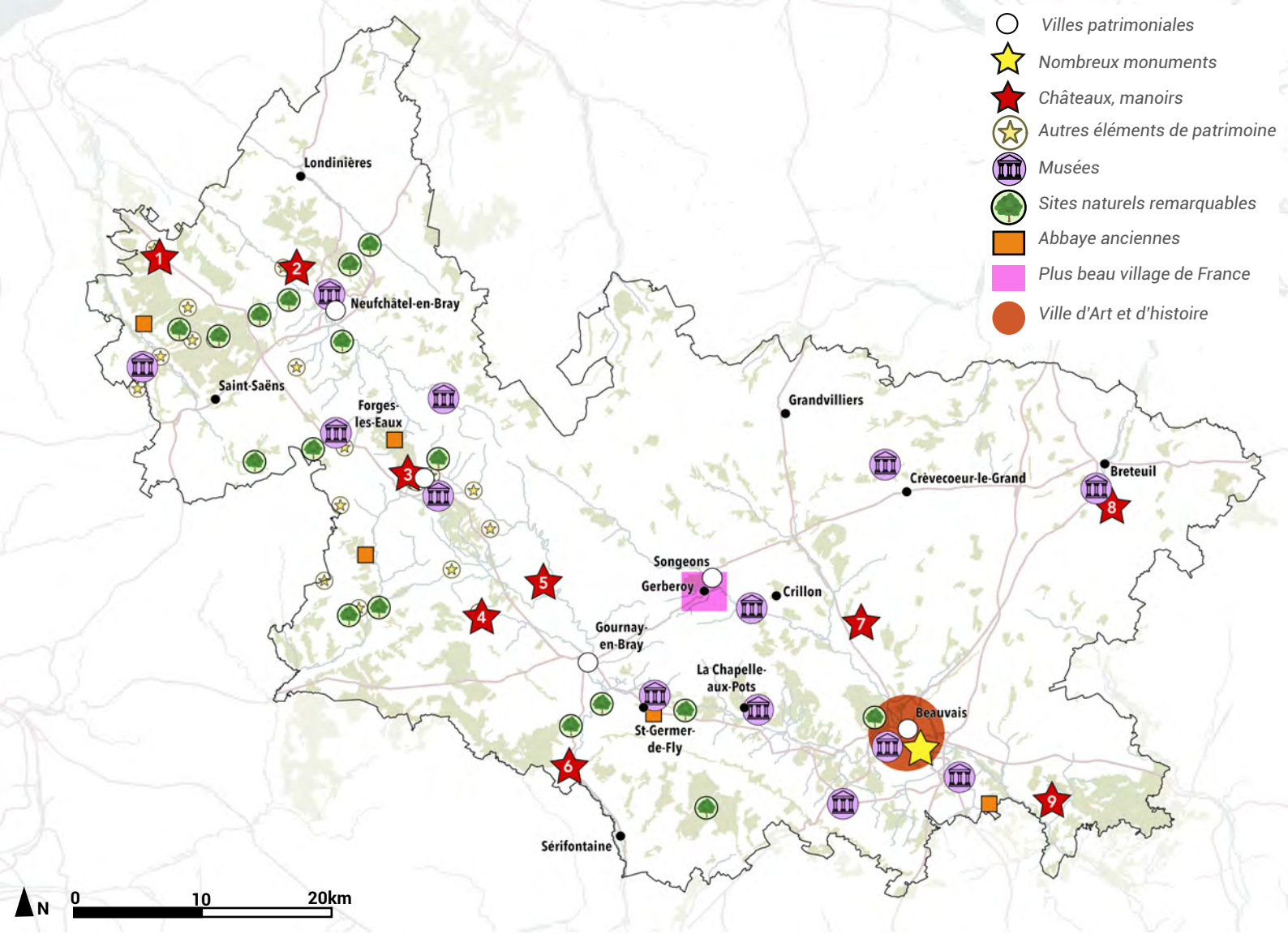

Inventaire non exhaustif des atouts touristiques du territoire . Source :atopia.

Communes	Site naturels
Lucy	Le jardin du Crapaux à Trois Pattes
Sommery	La ferme de Bray
Saint-Pierre-Es-Champs	La Côte Saint-Hélène
Talmontiers	Le Jardin du naturaliste
Mésnière-en-Bray	La colline Saint-Amadour
Fresques	Les Marais de Fresques
Neuville-Ferrière	La Houpperie
Saint-Germer-de-Fly	Les pâtures de Bray
Le Coudray-Saint-Germer	Forêt domaniale de Thelle
Beauvais	Plan d'eau du Canada
Hallotière	Parc paysager
Mesnil-Lieubray	Marais de Normanville
Forges-les-eaux	Lac de l'Andelle
Rosay	Forêt d'Eawy
Bully	Jardin d'Eawy
Montérolier	Jardin du Mesnil
Ventes-Saint-Rémy	Jardin du Roi

Communes	Musées
Beauvais	Musée MUDO
Warluis	Musée de l'Aviation
La Chapelle-aux-pots	Musée de la Poterie
Sommery	La Ferme de Bray Conservatoire de la Mémoire rurale
Hetomesnil	Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise
Saint-Germer-de-Fly	Musée des Arts et Traditions populaires
Villembray	Musée Paysan Rural
Vendeuil-Caply	Musée Archéologique de l'Oise
Neufchatel-en-Bray	Musée des Arts et Traditions Populaires Mathon-Durand
Rosay	Musée du Cidre et des Métiers Traditionnels
Auneuil	Musée de la céramique architecturale
Forges-les-Eaux	Musée de la Résistance et de la Déportation
Compainville	Site archéologique du Glinet à Compainville

SITES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS

1. *Ferme de la Valouine*
2. *Château de Mesnières-en-Bray*
3. *Porte de Gisors à Forges-les- Eaux*
4. *Château de Brémontier Merval*
5. *Manoir des Huguenots*
6. *Domaine de Merval de Brémontier-Merval*
7. *Château de Monceaux*
8. *Théatre gallo-romain*
9. *Oppidum Gaulois et camp de César*

RÉPARTITION DES SITES CULTURELS

Les sites et équipements culturels sur le territoire sont de plusieurs natures : musées, sites naturels, éléments de patrimoine bâti, etc. Cette offre culturelle se concentre principalement sur l'axe Beauvais-Neuchâtel. On recense 13 musées sur le territoire, tous associés à l'histoire, aux traditions et aux savoir-faire. Parmi les sites patrimoniaux, beaucoup correspondent à des châteaux, des manoirs et abbayes. Parmi ces sites et équipements culturels, sont recensés :

- A Beauvais : la cathédrale Saint-Pierre, 185 000 visiteurs par an, le MUDO musée départemental, 60 000 visiteurs par an, le Quadilatère, ex-Galerie de la Tapisserie, 35 000 visiteurs par an et l'horloge astronomique de la cathédrale, 10 000 visiteurs par an.
- A Gerberoy, le label « Plus Beaux Villages de France », 11 000 visiteurs par an ;
- A Hétomesnil, le musée de la vie agricole et rurale, 11 000 visiteurs par an ;
- A Vendeuil-Caply, le musée archéologique de l'Oise, 7 000 visiteurs par an ;
- A Warluis, le musée de l'aviation, 2 000 visiteurs par an ;
- A Neufchâtel-en-Bray, le musée Mathon Durand (musée de France), 2 000 visiteurs par an et le musée des maquette hippomobiles, 1 610 visiteurs par an ;
- A Forges-les-Eaux, le musée de la résistance et de la déportation, 1 000 visiteurs par an et la collection de faïence à l'hôtel de ville, 1 000 visiteurs par an
- A Rosay, le musée de la pomme, du cidre et des métiers traditionnels (cidrerie artisanale), 800 visiteurs par an
- A Courcelles-Epayelles, la maison d'accueil du Circuit des Chars, 500 visiteurs par an

BEAUVAIS, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Beauvais a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 2012. Les thèmes mis en avant à travers la labellisation sont : la reconstruction, les fortifications, la céramique, les cathédrales, la première guerre mondiale ou la tapisserie. Les sites mis en avant sont : la Maladrerie Saint-Lazare, les cathédrales ou le Quadrilatère.

Les Plus Beaux Villages de France®

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

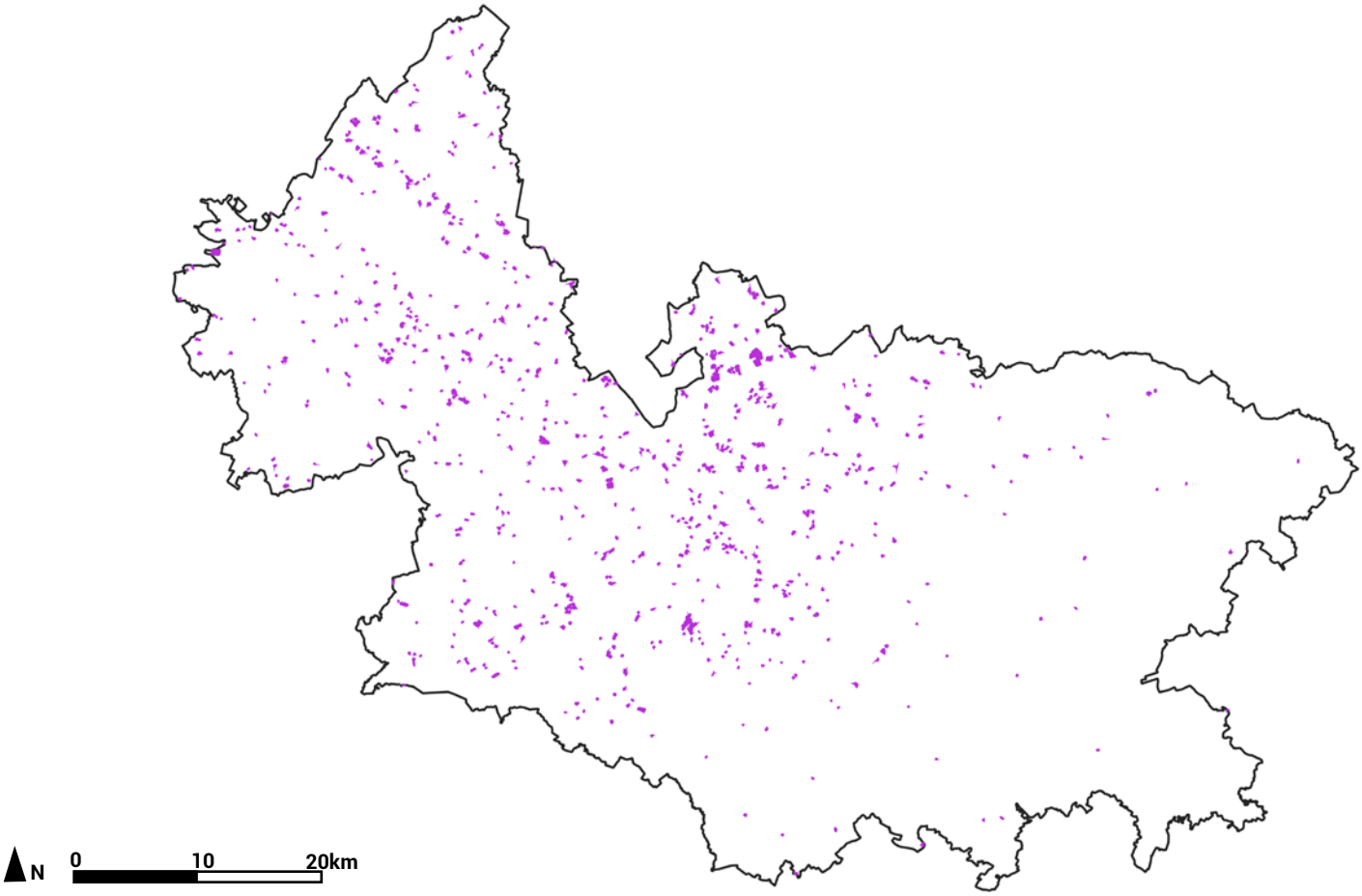

Localisation des vergers sur le territoire d'étude. L'occupation est dominante sur la moitié ouest. Source : atopia, BD TOPO 2019.

Vache Normande Source : atopia.

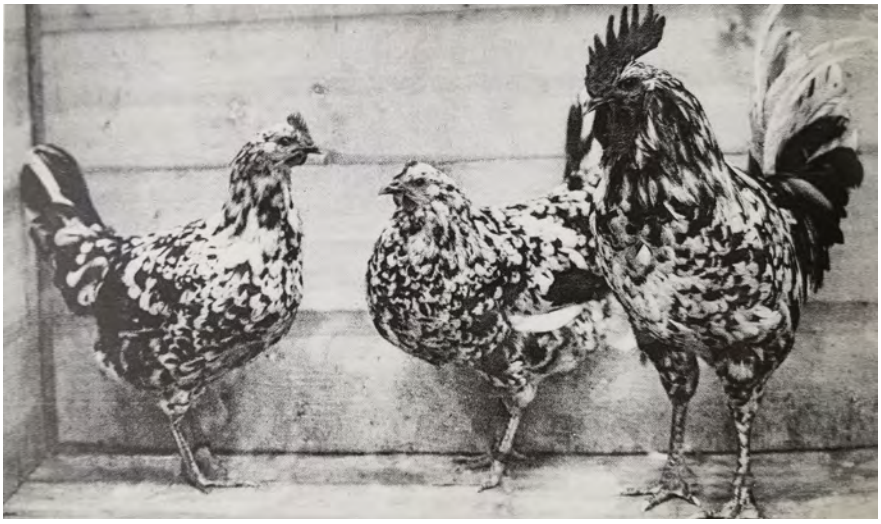

Coq et poules de Gournay. Race rustique et facile d'élevage. Source : Livre intitulé «La vie en Pays de Bray» de Laure Banse..

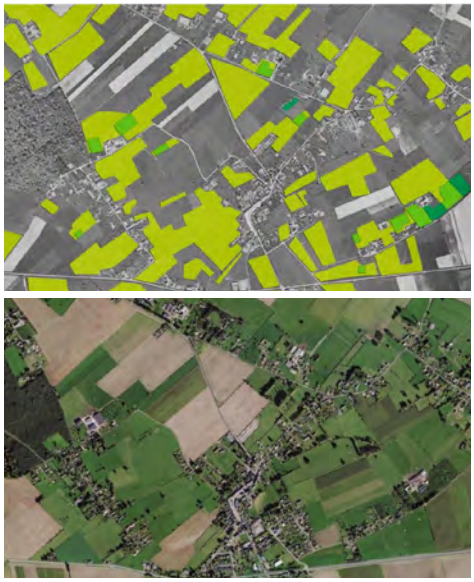

Évolution des vergers . Source : SCot Pays de Bray.

Vergers présents en 1952 et 2018

Vergers plantés après 1952

Vergers disparus entre 1952 et 2018

[1] *Association du Domaine de Merval*

Le domaine de Merval est un site classé qui s'étend sur 120 hectares et abrite un château datant du XVIIème siècle accueillant un lycée agricole professionnel. Le verger conservatoire du domaine de Merval accueille plus de 400 variétés locales de pommes de table et à cidre, dont une centaine sont uniques. Certaines sont emblématiques de la région (Pays de Bray, Pays de Caux, Eure, Normandie).

GASTRONOMIE

DES PRODUITS HISTORIQUES

Les productions agricoles locales et identitaires au territoire sont nombreuses et symboles de qualité. L'étude sur la valorisation des produits locaux en Pays de Bray indique que les consommateurs s'approvisionnent beaucoup en local de produits laitiers, suivis des fruits, de la viande bovine, et de légumes. Le terroir agronomique du territoire offre des spécialités gastronomiques reconnues : le pommeau de Normandie AOC, le Calvados AOC, le Neufchâtel AOP. Il existe des chartes de qualité qui valorisent l'agriculture et favorisent la gestion patrimoniale du paysage. Plusieurs productions locales sont réputées sur le territoire :

FROMAGE DE NEUFCHÂTEL
En Pays de Bray on recense une AOP fromagère avec le Neufchâtel AOP. Trois types de Neufchâtel sont fabriqués : le fermier, l'artisanal ou l'industriel.

PETIT-SUISSE
Ce fromage frais non salé fut inspiré d'une recette médiévale de la commune de Vaud en Suisse et développé à Gournay-en-Bray par Etienne Pommel. Il ouvrit une laiterie à Ferrière-en-Bray puis celle-ci devient une usine dès la fin du XIXe siècle.

D'AUTRES FROMAGES
Tels que le bray picard, la tomme au foin ou au cidre et le camem'bray, etc.

RACES ET VARIÉTÉS LOCALES

La filière d'élevage, à la fois pour la viande et le lait constitue une filière locale historique sur le territoire. Plusieurs espèces animales et variétés locales sont rattachées au territoire :

VACHE NORMANDE
C'est une race mixte, issue de trois races locales du XVIIIe siècle : la cotentine, l'augeronne et la cauchoise.Elle est réputée pour le lait et la viande. Son lait riche en matière grasse produit de très bons fromages.

POULE DE GOURNAY
Il s'agit d'une espèce en voie de disparition que des éleveurs tentent de sauver. Il existe un collectif pour la sauvegarde des races avicoles normandes, (CSRAN) : poule crèvecoeur, le lapin normand, etc.

POMME ET CIDRE
Les terres trop humides et gorgées d'eau ne sont pas propices au développement des arbres fruitiers, c'est pour cette raison que les vergers se situent principalement sur les plateaux. Entre les années 1950 et aujourd'hui, le nombre de vergers a considérablement diminué. Aujourd'hui, la production de pommes assure notamment la fabrication de cidre et de calvados. Plusieurs associations, telle que l'association du Domaine de Merval[1] tendent à faire renaître ces vergers et notamment les variétés de pommes typiques du territoire (Amer de Bray, Amère de Beauvoir, etc.).

CHOU DE SAINT-SAËNS
Cette variété ancienne et rustique est savoureuse et décorative. Le chou de Saint-Saëns a retrouvé sa place dans les potagers mais sa production reste confidentielle.

L'ABEILLE NOIRE
Menacée d'extinction, un apiculteur normand a réussi à installer 18 colonies d'abeille noire, en Pays de Caux. Cette race patrimoniale normande a attiré l'oeil du rucher du lycée agricole du Pays de Bray à Brémontier Merval. Un projet soutenu notamment par les fonds Leader et la région Normandie vise à mettre l'abeille noire au service de la production de pomme.

02 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

- ACTIVITÉS HISTORIQUES
- AGRICULTURE
- FILIÈRE SYLVICOLE
- TOURISME

LA VIE LOCALE

- POPULATION
- HABITAT
- SERVICES ET ÉQUIPEMENTS
- EMPLOI LOCAL
- INFRASTRUCTURES

Jour de marché à Neufchatel-en-Bray. Source : Delcampes

Jour de marché à Gournay-en-Bray. Source : Delcampes

Gournay-en-Bray, le marché aux vaches. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

ACTIVITÉS HISTORIQUES

L'économie historique du territoire est fondée sur l'agriculture, le commerce dans le Pays de Bray, et la production artisanale et industrielle dans la vallée du Thérain.

ANCRAGE HISTORIQUE AGRICOLE

«Historiquement, les pratiques agricoles laissent apparaître deux modèles différenciés qui s'appuient chacun sur la valorisation d'un substrat pédologique spécifique et des organisations sociales traditionnelles héritées du XIXème siècle qui y sont liées. Ainsi d'une part à l'ouest, la présence de l'eau gorgeant les sols, limite les cultures et favorise les prairies et l'élevage, ainsi qu'un mode d'occupation de l'espace diffus. Et d'autre part, à l'est la faible présence de l'eau, liée aux sols calcaires, implique la réalisation de retenues d'eau (mares et activités autour de ces points d'eau).

De la valorisation de l'espace naît également des représentations de la vie sociale nuancées : l'organisation collective de l'espace cultivé se fait selon les règles communes de l'assolement. En revanche, dans les régions de bocage, la propriété et la jouissance de la terre étaient plus complètes. Il s'agissait déjà d'une propriété de type capitaliste et non plus féodale.»

Source : Openfield et bocage : étude du contact entre le Vexin normand et le Pays de Bray, Thierry Rebour, 2000.

LES VILLES-MARCHÉS DU PAYS DE BRAY

Certains villages sur le territoire se sont développés grâce à leur marché, à la croisée de routes importantes, où il était vendu des gros bestiaux, des volailles, du beurre et des œufs.

«Gournay, Neufchâtel et Forges ont prospéré par le commerce des produits laitiers, des bestiaux, des volailles, des légumes : centres d'approvisionnement des Halles parisiennes. En plein 18ème siècle, le marché de Gournay était déjà « un des plus considérables de la province » (Dom Duplessis, Description de la Normandie, 1740). Dans le premier quart du 19ème siècle, il attirait les cultivateurs d'une dizaine de lieues à la ronde, quadruplant chaque mardi la population urbaine ; et, pendant toute la nuit du mardi au mercredi, c'était sur la route de Paris, par Gisors et Pontoise, un bruyant convoi de 40 à 50 voitures qui apportaient à la capitale des monceaux de victuailles.

Depuis longtemps Gournay, pour son beurre, connaissait la renommée. Depuis longtemps aussi, Neufchâtel ramassait les fromages des verdoyantes campagnes de la Béthune et de l'Eaulne. Grands marchés, petites villes, peu frottées d'industrie (quelques tanneries, des verreries aux alentours, la fabrication, bientôt mourante, des siamoises dites « toiles de Neufchâtel ») à peine, vers 1800 dépassaient-elles 3000 âmes. Forges n'était alors qu'un bourg de 1200 habitants dont l'activité thermale et mondaine appartenait presque au passé.

(…) La création de la ligne Paris-Dieppe en 1872 allait déterminer des progrès plus accentués. (…)

Plus proche de Paris, Gournay était le principal bénéficiaire de cette évolution, fief traditionnel des gros marchands de beurre, métropole de la nouvelle économie laitière (maisons Gervais et Pommel), foyer aussi de l'industrie des produits réfractaires (…). Quant à Forges (…) le voisinage de Serqueux, bifurcation importante, a vivifié son marché, lui ménageant avec Rouen et Amiens des relations aisées.»

In. Annales de géographie, Villes-marchés et villes d'industrie de Haute-Normandie, Jean Soulas, 1936

Sites industriels présents dans la vallée du Thérain. Source : Ouvrage du patrimoine industriel de la vallée du Thérain/ cartographie F.Grossiord 2006

ACTIVITÉS HISTORIQUES

INDUSTRIES

«Du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, la ville de Beauvais fut un centre renommé pour son artisanat du cuir et des étoffes. Ce succès s'explique en partie par l'utilisation de l'énergie hydraulique mise au service de la production drapière dont l'origine remonte à la seconde moitié du XIIe siècle. Les villes médiévales ont largement utilisé l'énergie gratuite fournie par les rivières et cours d'eau à des fins artisanales.

Le Thérain, cours d'eau non navigable, est utilisé dès le Moyen Age à des fins économiques avec l'établissement de plusieurs moulins hydrauliques. Au milieu du XIIe siècle, une dizaine de moulins, autorisés par l'évêque qui possède les droits sur la rivière, sont mentionnés dans la ville. Aux XVe et XVIe siècles, avec le retour d'une paix durable, de nouveaux moulins à blé, pour l'essentiel, sont construits sur les rives du Thérain. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, l'intérêt des usiniers pour le Thérain ne cesse de croître, posant bientôt le problème de saturation du cours d'eau.

Vers 1830, la force du Thérain permet d'engager la première phase de mécanisation industrielle. L'industrie optique, par exemple, éclatée depuis deux siècles dans de nombreux ateliers à domicile, doit en grande partie sa mécanisation à la rivière. A la même époque, le nombre d'établissements hydrauliques atteint la centaine, faisant de ce cours d'eau l'un des axes majeurs de l'industrialisation du département. La tabletterie, la brosserie, ou encore la lunetterie trouvent ici les conditions favorables à leur développement, par la mécanisation de leur activité, souvent en remplacement des secteurs industriels anciens, comme le textile.
L'arrivée du chemin de fer, dans la seconde moitié du XIXe siècle, favorise cette extension et cette diversification. La fromagerie, dans la Haute-Vallée, la papeterie à Balagny-sur-Thérain et Angy, ou la chimie à Villers-Saint-Sépulcre sont quelques-uns des principaux secteurs industriels qui, à leur tour, viennent s'installer à l'emplacement d'anciens moulins à blé abandonnés.

Au début du XXe siècle, le Thérain devient l'objet d'une exploitation qui transforme le paysage de la vallée. Des carrières de graviers, appelées ballastières ou gravières, sont ouvertes pour fournir les matériaux de remblais nécessaires à la construction des lignes de chemin de fer.»

In. Guide pédagogique de l'exposition « Mémoire ouvrière et patrimoine industriel de l'Oise » réalisé par le service éducatif des Archives départementales de l'Oise, janvier 2007

Les usines de fabrication de tuile à Saint-Aubin-en-Bray. Source : https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/4457589#0

L'usine de carrelage actuelle à St-Samson-le-poterie a été construite par Jules Briard, industriel faïencier, en 1885. Source : https://prosci-tec.hypotheses.org/carrelages-de-st-samson

Les ateliers de tissage de la manufacture de Beauvais. Source : https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/5928230#0

L'usine de Gervais. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

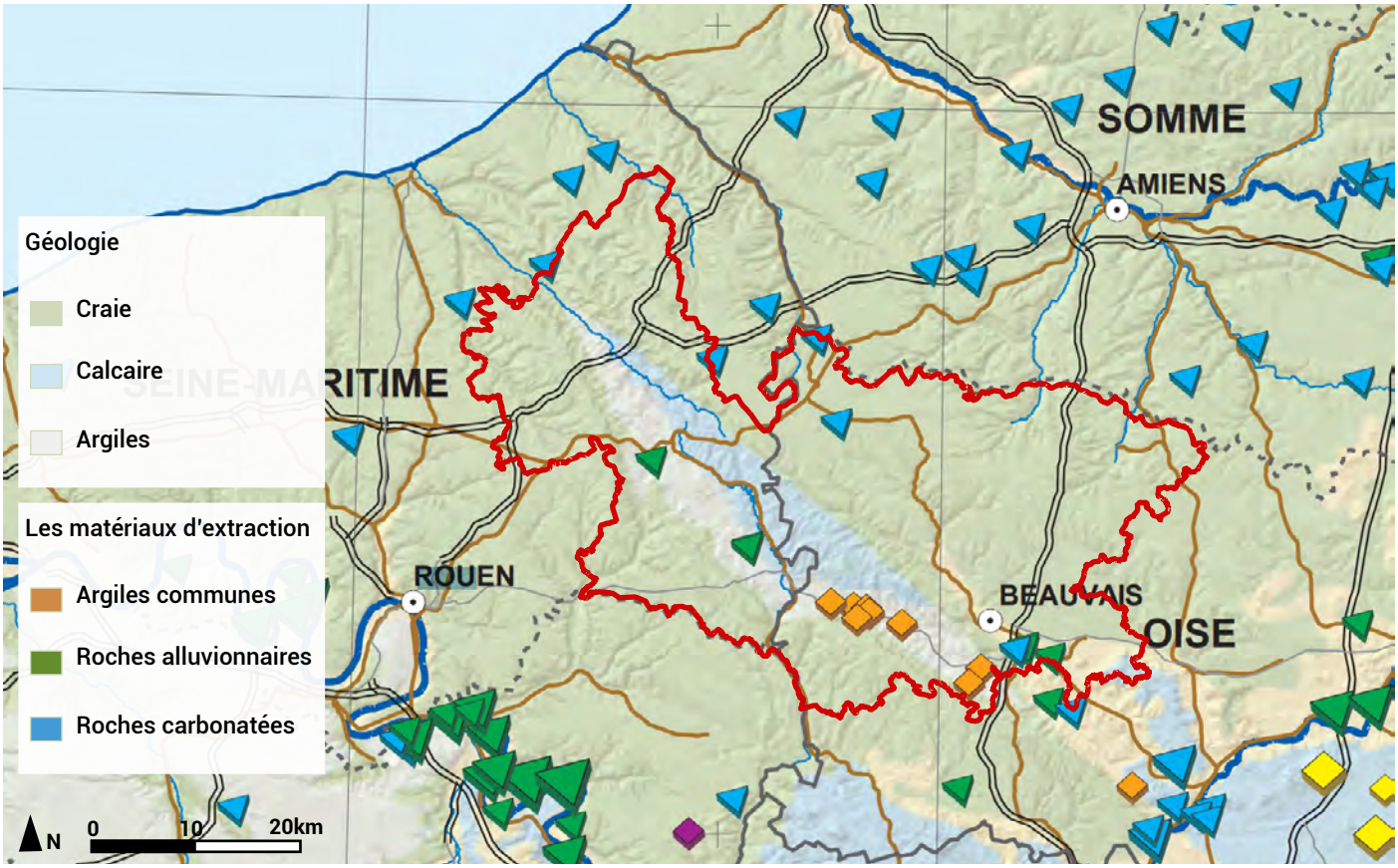

Les sites d'extraction sur le territoire. Source : atopia, BRGM

ACTIVITÉS HISTORIQUES

LA CONSTRUCTION

Avant 1850, les moyens limités de transports imposent l'utilisation de matériaux locaux. A l'est du territoire, il y a peu de pierre, ainsi, les constructions étaient principalement constituées de torchis et de bois. Celles-ci ont des structures légères de pans de bois, remplies au torchis et couvertes d'un enduit sur lattes. Les enduits sont composés de sable et de lait de chaux (ocre et blanc).

A l'ouest, les constructeurs étaient également privés de pierres. Ils ont développés des constructions à base de bois et de torchis où se mêle de la brique peu cuite. L'argile, pour la fabrication des tuiles, provient des carrières anciennes le long de la boutonnière. Au XIXe siècle, la brique, le fer et la fonte viennent renouveler les styles traditionnels. Apparait notamment les usines, les cités ouvrières, les équipements publics et les maisons bourgeoises. Les fermes utilisent aussi ces matériaux, notamment la brique.

La plupart des sites d'extraction sur le territoire sont situés au centre et au sud-est. Les carrières d'extraction d'argile sont plus nombreuses sur le territoire et sont situées entre Beauvais et Saint-Germer-de-Fly. L'argile est une matière très recherchée sur le territoire. Elle constitue la matière première de plusieurs entreprises de fabrication de céramiques et de tuiles.

L'ARTISANAT

L'art de la terre est pratiquée depuis l'antiquité sur le territoire. Les affleurements géologiques laissent émerger des couches d'argile de très bonne qualité, favorables à la production de tuiles, de poteries et de briques. Les villages de potiers sont parfaitement alignés le long de ces affleurements argileux, à proximité des points d'eau et des forêts.

L'arrivée du chemin de fer bouleverse les liens entre campagne et ville et favorise les échanges de productions locales. La petite industrie rurale décline tandis que les grandes manufactures s'implantent dans les pôles urbains et les vallées. Les industries se positionnent le long de la route royale de Beauvais à Rouen privilégiant la quantité à la qualité : confection de carreaux, tuiles et grès.

AUJOURD'HUI

L'art de la terre est enseignée à l'école d'art de Beauvais. L'entreprise Imerys Toiture, leader français de la fabrication de tuiles (70% du marché français), s'est implantée à Saint-Germer-de-Fly et compte 100 à 199 salariés pour un chiffre d'affaire de 283 437 900€ en 2019. L'entreprise Cerafrance a Ferrières-en-Bray s'est tournée vers la céramique architecturale.
Toujours en lien avec les argiles, sont recensés : les Carrelages de Saint-Samson (1 à 2 salariés et 421 800€ de chiffre d'affaire en 2012) ou encore la Briqueterie Wulf à Allonne (10 à 19 salariés et 1 354 300€ de chiffre d'affaire en 2018).

Il existe également plusieurs autres savoirs-faire traditionnels industrialisés, notamment associés au verre. C'est le cas de l'entreprise Saverglass à Feuquières qui travaille dans le flaconnage (plus de 1000 salariés et 428 353 900€ de chiffre d'affaire en 2019).

De nombreux artistes potiers et céramistes perpétuent la tradition et produisent des objets utilitaires, des carrelages et des œuvres d'art. La ville de Beauvais est marquée par un patrimoine immatériel fort : la tapisserie et la céramique.

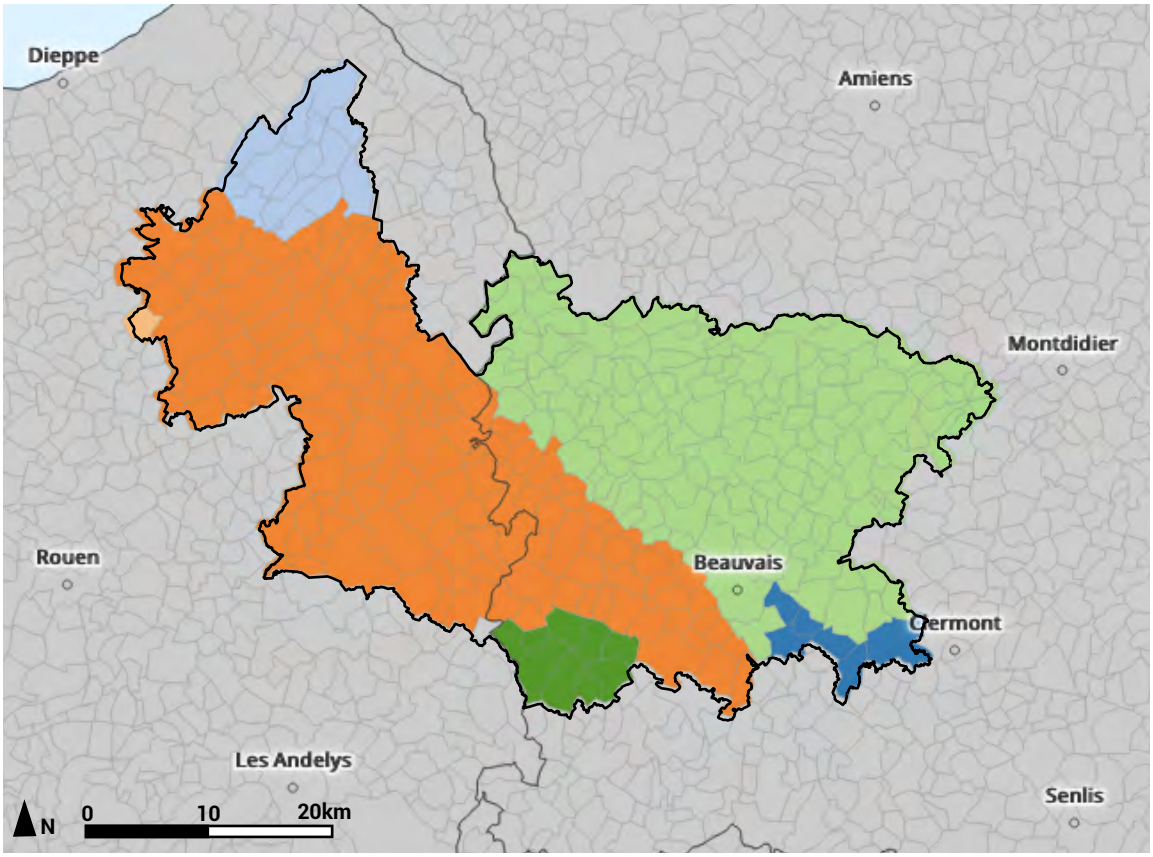

Libellé Petite Région Agricole, qui caractérise les zones agricoles homogènes. Source : Agreste - Nomenclature PRA 2017, Géoclip

- *Pays de Bray*
- *Pays de Thelle*
- *Entre Bray et Picardie*
- *Plateau Picard*
- *Pays de Caux*
- *Clermontois*

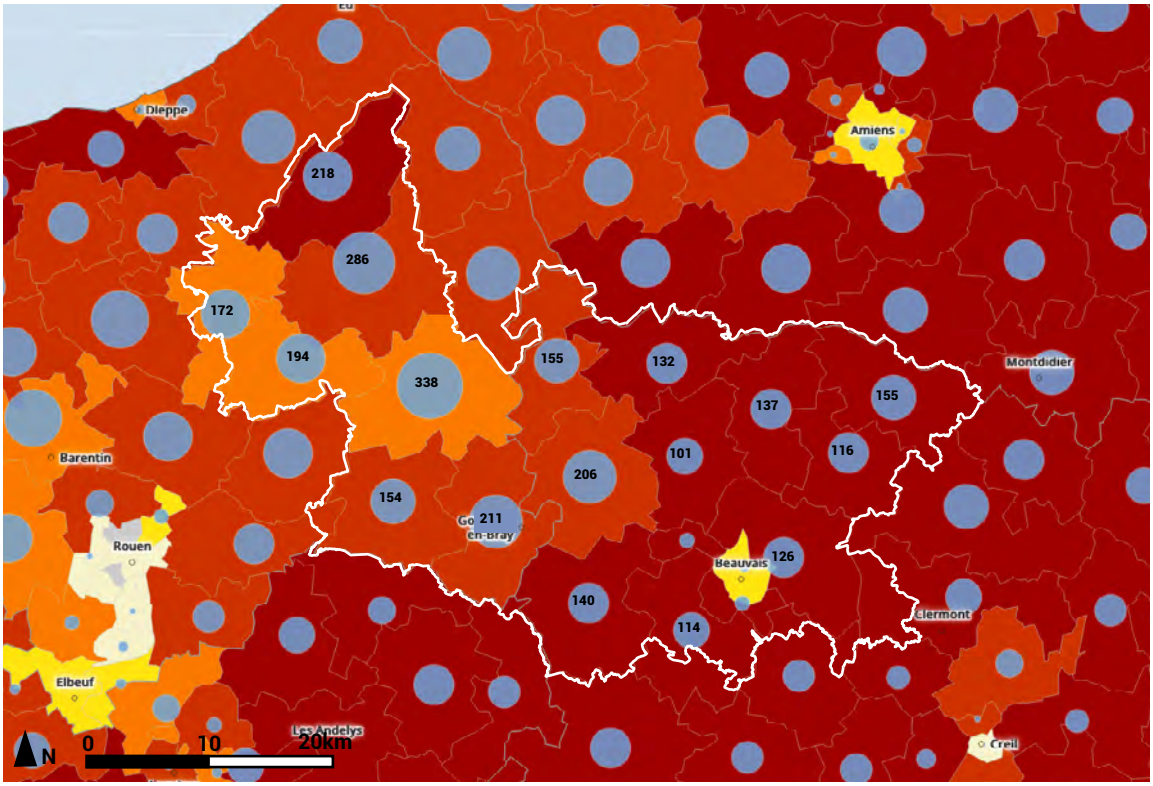

Surface utilisée par les exploitations et nombre d'exploitation par canton. Source : Agreste - RGA 2010, Géoclip

Surface utilisée par les exploitations en ha :

- *79,1 à 323,0 ha*
- *39,6 à 52,5 ha*
- *52,6 à 79,0 ha*
- *21,7 à 39,5*

Nombre d'exploitation par canton :

- *Nombre d'exploitation par canton*

AGRICULTURE

DEUX SYSTÈMES AGRICOLES

Le territoire est marqué par une forte présence d'espaces agricoles qui présente des surfaces agricoles utiles importantes. Notamment, 75% du sol du Pays de Bray est recouvert par des terres agricoles. En comparaison, la Normandie est à 62%, la Seine-Maritime à 63% selon le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 2010. Au sein du périmètre d'étude des nuances peuvent apparaître. En effet, la surface moyenne utilisée par exploitation en 2010 est plus importante à l'est du territoire, au sein de la CA du Beauvaisis et des CC de l'Oise Picarde et du Pays de Bray mais également sur le secteur est de la CC de la Picardie Verte et dans la CC de Londinières (entre 79,1 et 323,0 ha).

Pour les exploitations, la partie est du territoire présente un système d'avantage concentré que dans la partie ouest du territoire. Le nombre d'exploitations par canton est moins important et présente des exploitations à la SAU (Surface Agricole Moyenne) moyenne des exploitations est plus élevée. Cette spécificité est également illustrée par la part des moyennes et grandes exploitations, qui devient plus conséquente lorsque l'on se dirige vers la partie est du territoire. D'autre part, le territoire laisse apparaître deux systèmes agricoles s'appuyant sur des modes de valorisation nuancés :

- Un système herbager dans la partie ouest, caractérisé par une part importante de surface toujours en herbe (STH), supérieure à 60% (contre 25% en Seine-Maritime), et un cheptel bovin plus important que sur le plateau picard à l'est.
- Un système de cultures céréalières dans la partie est du territoire, où les terres labourables sont dominantes, et les cheptels bovins moins importants que dans le bocage à l'ouest..

«Loin d'être le résultat d'un quelconque déterminisme physique — même si les conditions géologiques, pédologiques et climatiques du milieu jouent un rôle majeur dans le choix des spécialisations agraires (...) la discontinuité openfield/ bocage et du contact entre Vexin et Pays de Bray représenterait en fait un clivage à la fois économique, juridique et symbolique dans l'espace géographique. Ce clivage matérialiserait la frontière entre économie capitaliste (bocage) et économie féodale (openfield) au moment où il apparaît dans le paysage.». *Rebour Thierry., « Openfield et bocage : étude du contact entre le Vexin normand et le pays de Bray », Cahiers de Géographie du Québec, volume 44 n° 121, avril 2000.*

Dans le domaine de l'innovation et de l'enseignement agricole, le territoire est équipé d'un pôle unilasalle à Beauvais. Ce pôle délivre un enseignement dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'alimentation-santé, de l'environnement et de la géologie.

PRODUCTIONS LOCALES

Les productions agricoles varient entre l'ouest brayon et l'est picard du territoire d'étude. Selon les données issues du SCoT du Pays de Bray, l'ouest du territoire est principalement utilisé pour la filière d'élevage, lait et viande (60% de prairie).
Les autres productions majeures correspondent aux céréales : maïs d'ensilage, blé d'hiver, colza (35% de céréales) et 5% pour le maraîchage. Selon l'agreste, on constate que les cheptels ont tendance à diminuer depuis les années 90. Entre 2000 et 2010, le nombre de têtes de bétails a diminué de -18% pour le Grand Beauvaisis et de -11% pour le Pays de Bray.

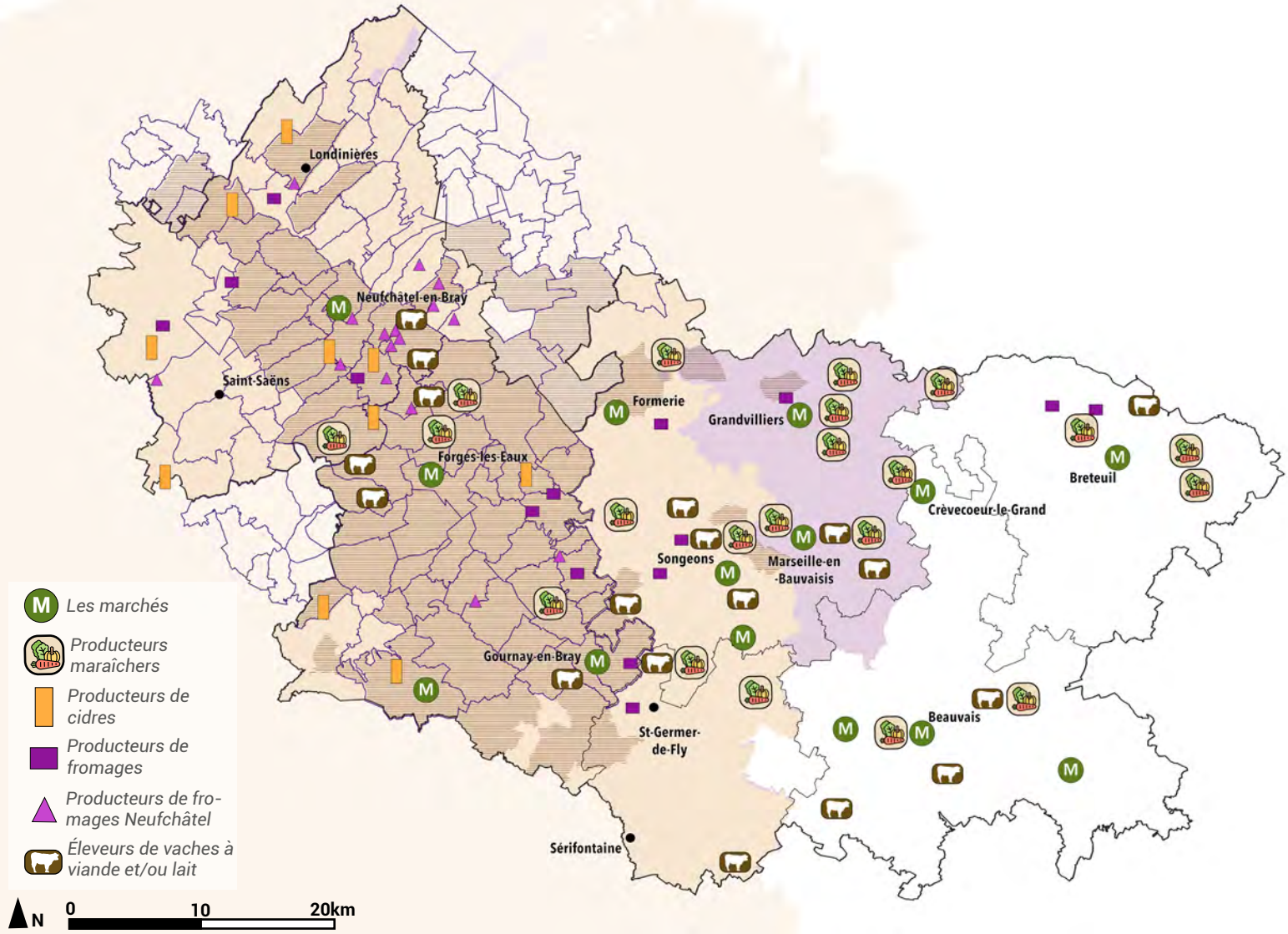

Recensement non exhaustif. Carte des productions agricoles sur le territoire. Source : atopia, SCoT Pays de Bray et carte des producteurs locaux du Grand Beauvaisis

AOP Neufchâtel

AOP Calvados

IGP Porc, volaille, cidre

IGP cidre

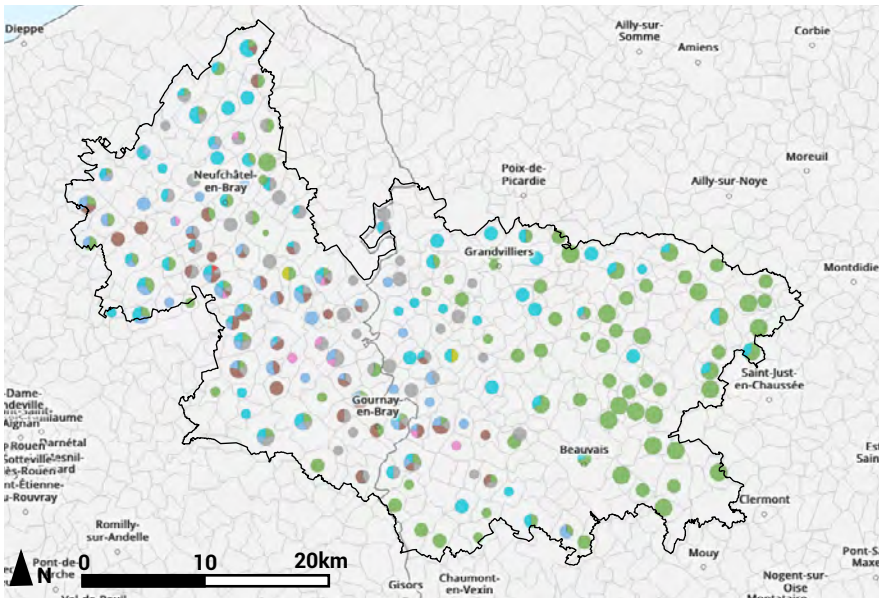

Orientation technico-éco des exploitations en 2010. Source : RGA 2000 et 2010, Géoclip

Grandes cultures

Maraîchage et horticulture

Fruits

Bovins lait

Bovins viande

Bovins mixte

Polyculture, polyélevage

Elevage hors-sol

Ovins

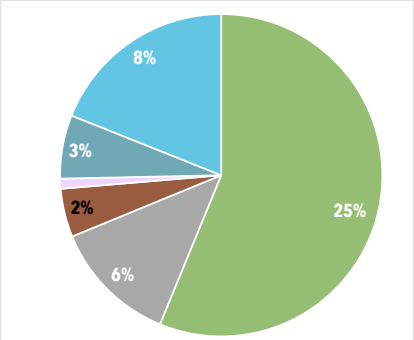

Orientation technico-économique des exploitations en 2010 du Grand Beauvaisis. Source : RGA 2000 et 2010. Source : RGA 2010

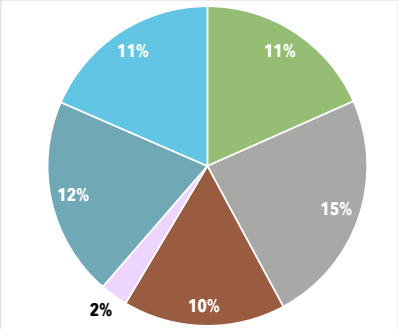

Orientation technico-économique des exploitations en 2010 du Pays de Bray. Source : RGA 2000 et 2010. Source : RGA 2010

AGRICULTURE

Transport du lait vers une fromagerie. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

Laiterie sur le territoire. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

Gournay-en-Bray, la fabrication du cidre : le brassage. Source : La vie en Pays de Bray de Laure.

LES FILIÈRES AGRICOLES

LA FILIÈRE LAIT

La qualité du bocage et des herbages favorise l'élevage laitier et allaitant. En effet, malgré les évolutions que connaît la filière d'élevage (diminution du nombre d'ateliers d'élevage et augmentation des effectifs en animaux par atelier), l'élevage bovin reste l'activité d'élevage prépondérante sur le territoire d'étude, plus particulièrement sur sa moitié ouest (75% des exploitations ayant un élevage en 2010).

La transformation laitière à la ferme est largement répandue sur le territoire. La gamme «historique», beurre, crème, tend à s'élargir : yaourts, glaces, fromages frais et affinés. La transformation du lait de vache est très majoritaire, mais il existe plusieurs élevages de chèvres laitières, qui transforment chacun l'intégralité de leur production. Seule une laiterie fabrique du Neufchâtel laitier AOP (Fromagerie du Pays de Bray, installée à Neufchâtel, qui collecte le lait de 23 éleveurs).
L'entreprise Danone située à Ferrières-en-Bray participe à une dynamique dans la filière laitière en mobilisant des éleveurs du territoire. Cette entreprise a également développée une filière lait bio. D'autres associations ou organismes développent la filière bio, notamment le programme Reine Mathilde dont l'objectif est de développer la filière laitière Biologique en Normandie.

LA FILIÈRE DE L'ÉVEVAGE

Les éleveurs bovins se tournent vers l'abattoir de Formerie (BIGARD) ou vers l'abattoir TEBA dans la Manche. Pour les éleveurs de bovins/ovins présents en Seine -Maritime, ils peuvent se rendre à Cany -Barville (Fineltaa WEBERT RICOEUR) et au Trait. Concernant la filière volailles, aucun abattoir agréé CE (c'est-à-dire pouvant abattre pour des tiers) n'est présent sur le territoire du Pays de Bray. Quelques éleveurs ont de petits ateliers agréés à la ferme pour de la consommation personnel ou de très très faible volume.
Le peu de structures d'abattage sur le territoire oblige les éleveurs à faire parfois de nombreux kilomètres pour faire abattre leurs animaux. Cette situation peut interroger en termes de bilan carbone, de bien- être animal, de rentabilité, etc.

Le projet de réouverture de l'abattoir de Forges-les-Eaux est porté depuis plusieurs années. L'ouverture est annoncée en 2019 (agrément sanitaire obtenu). Plusieurs éleveurs sont déjà engagés collectivement et cet outil répondrait à leurs attentes en termes de proximité et d'abattage multi -espèces. Des projets d'abattoirs mobiles sont en cours de réflexion notamment un projet normand porcins/ovins/caprins porté par les CUMA et l'Association Bio Normandie.

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE

Si l'élevage domine la production agricole de la boutonnière et de la Picardie Verte, le production céréalière est largement dominante sur le plateau picard. Céréales, oléagineux, betteraves et quelques cultures typiques des Haut-de-France comme le lin s'étalent autour de Beauvais et Crèvecœur-le-Grand.

Le nombre de coopérative agricole sur le territoire témoigne de la répartition nette des types de production. Presque absentes dans la Boutonnière, elles sont nombreuses autour de Beauvais et sur le plateau.
La filière céréalière se mélange à de la polyculture à l'est, en se rapprochant de Grandvilliers. Les grandes surfaces ouvertes du plateau picard et la fertilité des sols ont permis de développer un grand territoire céréalier et sucrier.

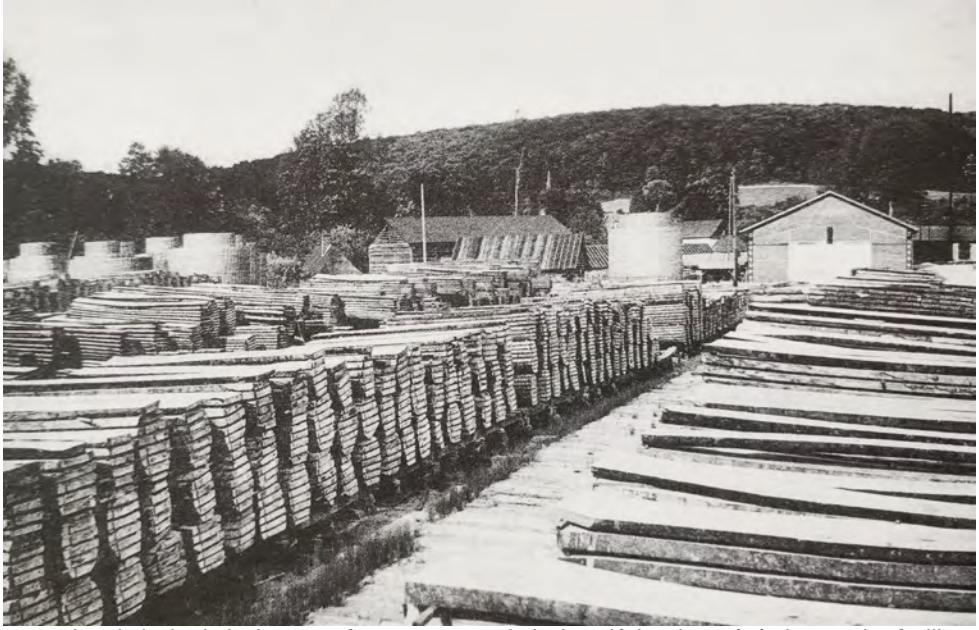

Rosay, la scierie des bois durs tous façonnages. Les bois durs désignaient généralement des feuillus, ils étaient plus denses et flambaient plus longtemps. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

Neufmarché, l'usine de bois à galoches sur l'Epte et le vieux pigeonniers. La scierie Féret fabriquait de la charpente et de la menuiserie. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

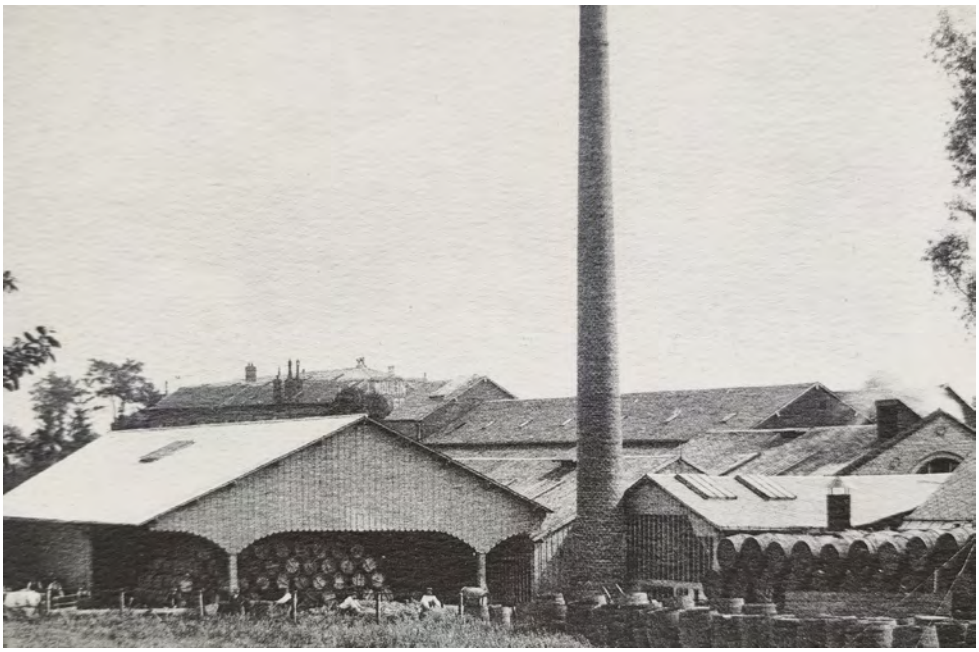

Ferrières, la tonnellerie de la brasserie L. Moulin. Source : La vie en Pays de Bray de Laure Banse.

FILIÈRE SYLVICOLE

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le territoire peut s'appuyer sur le Pays de Bray, riche à la fois en terme de surface forestière, de bocage et pour sa capacité de production de bois de qualité, notamment le Hêtre, le Chêne et des résineux. Néanmoins, le nombre et le morcellement de forêts privé représente un frein au développement d'actions en lien avec la forêt (Cf. p°18 et 19). Le développement de la filière doit relever deux enjeux majeurs :

- des enjeux économiques de gestion de production et d'exploitation forestière en lien avec la filière de la transformation ;
- des enjeux sociaux et environnementaux.

La charte forestière du Pays de Bray de 2012 a identifié plusieurs objectifs pour répondre à ces différents enjeux.

DÉVELOPPER LA GESTION FORESTIÈRE

Les besoins en bois à des fins d'utilisation énergétique nécessitent une bonne gestion forestière à travers le renouvellement des peuplements pauvres, par l'exploitation des petites et moyennes propriétés et par une amélioration des conditions de mobilisation.
Pour répondre à l'amélioration de la gestion plusieurs problématiques émergent, notamment le nombre important de forêt privée qui nécessite un travail d'animation auprès des propriétaires.

DÉVELOPPER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE LOCALE

Répondre à un besoin local passe par le raccourcissement des circuits d'approvisionnement du bois, notamment pour réduire le transport, et l'empreinte écologique. Ce bois permettrait d'alimenter des projets locaux, pour l'énergie ou la construction. La demande locale est souvent menacée par la concurrence avec des marchés non locaux et une méconnaissance de la filière.

SENSIBILISER LA POPULATION AUX ESPACES BOISÉS

Malgré le grand nombre de forêts domaniales et leur accessibilité au public, ces milieux et leur gestion sont parfois méconnu. La gestion des espaces forestiers et activités de loisirs associés à la forêt ont vite tendance à s'exclure mutuellement, or dans la plupart des cas une intégration permet d'optimiser la gestion et de sensibiliser le public.

ASSURER LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Préserver la forêt pour préserver ses rôles écologiques : ressource en eau, lutte contre le ruissellement et les inondations, réservoir de biodiversité. L'enjeu principal est alors d'assurer la capacité de production des milieux boisés tout en assurant la préservation des sols.
La communication est primordiale pour répondre à la fois à la production de bois et à la préservation des milieux naturels.

QUELLE TENDANCE D'ÉVOLUTION ?

Au cours des 5 prochaines années, la production devra répondre à l'augmentation des besoins en bois, tout en garantissant la présence d'entreprises de transformation permettant d'apporter une plus-value locale au niveau de l'économie et de l'emploi.
La gestion s'adaptera pour assurer la préservation des milieux naturels et permettre au public de découvrir et de profiter des forêts.

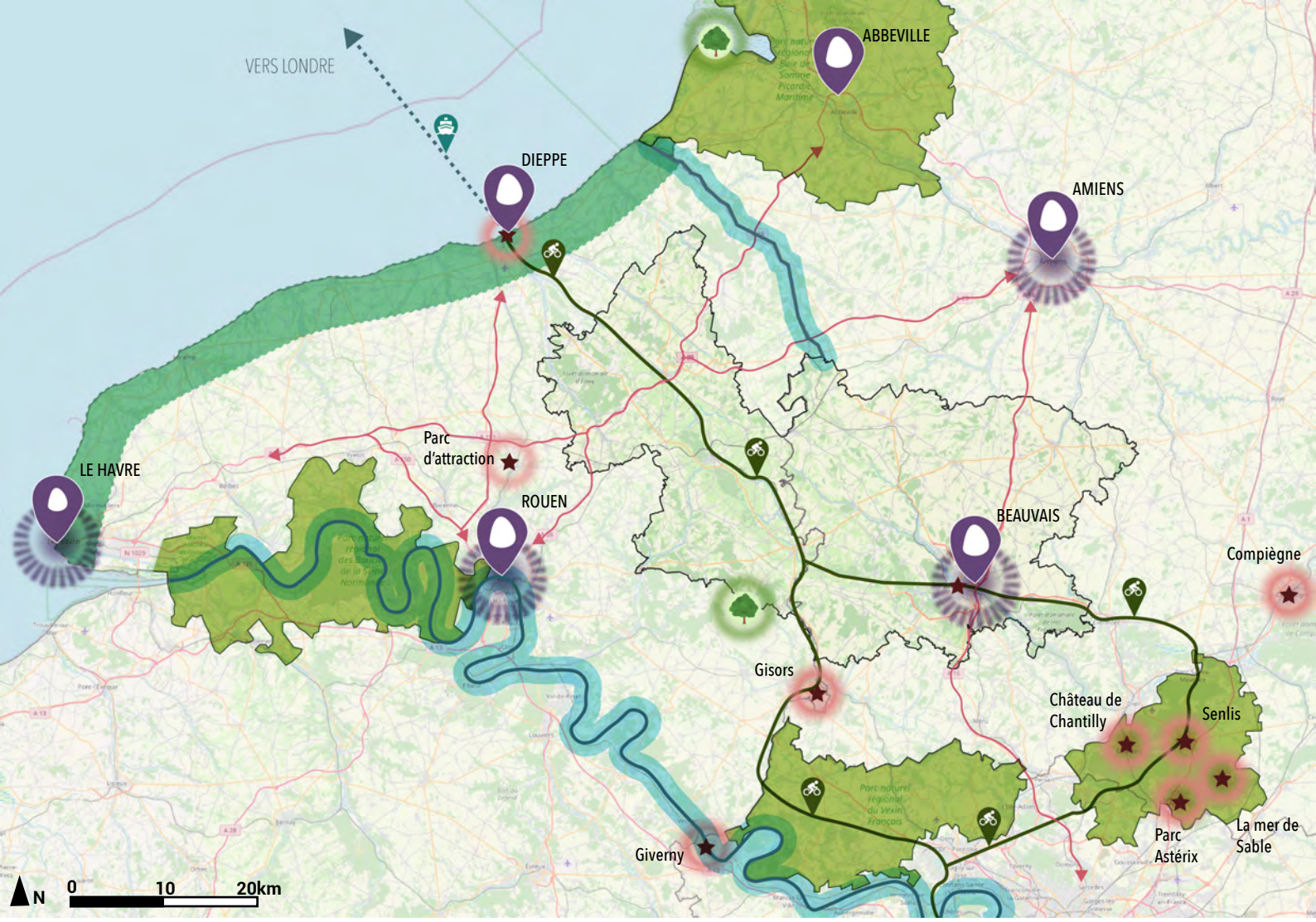

Destinations touristiques environnantes. Source : atopia, IGN,.

Destinations touristiques environnantes

Parcs Naturels Régionaux

Sites naturels touristiques

Le littoral normand

L'Avenue verte

Secteurs urbains patrimoniaux touristiques

Vallée impressionniste de la Seine et vallée des verriers

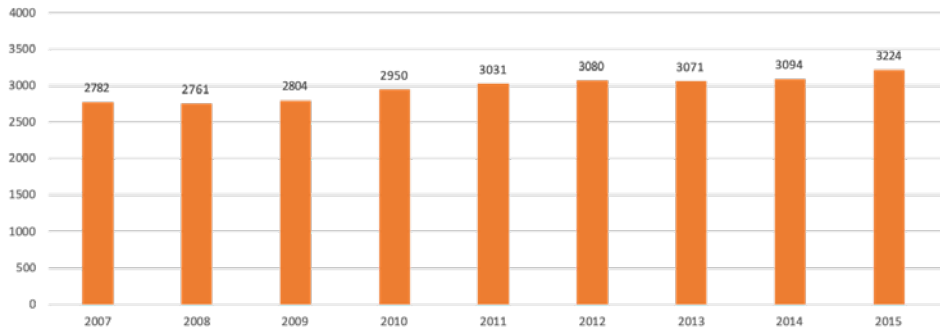

Nombre de salariés qui travaillent dans le domaine touristique sur le territoire d'étude. Source : Acoss 2019

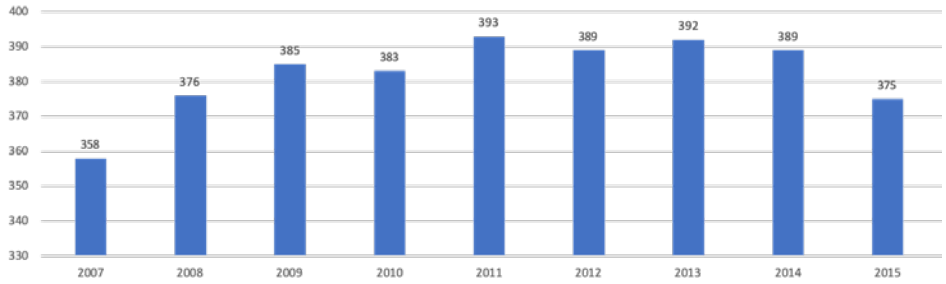

Nombre d'établissements[1] en lien avec l'activité touristique du territoire d'étude. Source : Acoss 2019

[1]Établissements représentés :

- *Hôtels et hébergement similaire*
- *Hébergement touristique*
- *Terrains de camping*
- *Autres hébergements*
- *Restauration traditionnelle*
- *Cafétérias et autres libres-services*
- *Restauration de type rapide*
- *Location de logements*
- *Location de terrains et d'autres biens*
- *Activités des agences de voyage*
- *Arts du spectacle vivant*
- *Activités de soutien au spectacle vivant*
- *Gestion de salles de spectacles*
- *Gestion des musées*
- *Gestion des sites et monuments historiques*
- *Gestion des jardins botaniques*
- *Organisation de jeux de hasard Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes*
- *Autres activités récréatives de loisirs*

TOURISME

D'un point de vue touristique, le territoire bénéficie d'une certaine notoriété, d'une image à consolider et d'atouts touristiques principalement liés à son environnement, son patrimoine, ses traditions et ses productions locales qui attirent une majorité de visiteurs en court séjour dont une part non négligeable d'étrangers (Anglais, Hollandais, Belges).

UNE SITUATION AU CŒUR D'UN BASSIN DE POPULATION AVEC DES VISITEURS IMPORTANTS

Historiquement, le territoire a su tirer bénéfice de sa situation à proximité de bassins de population importants et de sa position entre Paris et le littoral normand.

Cette situation au cœur d'un des bassins de population les plus importants et les plus denses d'Europe offre la proximité d'un potentiel de visiteurs et de touristes importants. De plus, le territoire est particulièrement bien positionné sur les nouvelles attentes des clientèles, en particulier urbaines, en recherche d'évasion et de calme. Le territoire se situe également à moins d'une heure de l'aéroport Charles de Gaulle.
Cette localisation représente une opportunité intéressante en matière d'hébergement : séjourner en pays de Bray dans un cadre de vie qualitatif, se reposer et rayonner sur les différents sites et destinations environnantes. La proximité de grands bassins de population métropolitaine est un atout pour une offre de proximité basée sur la nature et l'authenticité et le patrimoine d'autant que les grands attracteurs périphériques sont surtout des grands sites : baie de Somme , la Vallée de la Seine et la proximité forêt de Lyons, forêts de l'Oise, etc.

Au sein du territoire, le nombre d'établissements en lien avec les activités touristiques a augmenté entre 2007 et 2019, passant de 358 à 395 établissements. Une augmentation est également à constater au niveau des effectifs de ces établissements. En effet, le territoire comptait 2 782 salariés au sein des établissements à vocation touristique en 2007, contre 3 370 en 2019.
L'évolution de ces deux variables met en évidence une augmentation de l'activité économique liée au tourisme et ce de manière constante depuis plus de dix ans.

LE THERMALISME

Si le développement du tourisme balnéaire normand est fortement lié à la voie ferrée, il n'en est pas de même dans le Pays de Bray. Forges-les-Eaux, constitue un point d'attraction touristique fort dans le territoire tant historique que contemporain. Au XVIe siècle, l'épuisement des gisements de fer succéda à l'exploitation des sources ferrugineuses aux vertus thérapeutiques. Actuellement, le thermalisme a totalement disparu mais porte encore les traces de cette activité : le nom de la ville de Forges-les-Eaux, le casino qui a été construit en plein cœur de la station, etc.

«Dès le 18ème siècle, Forges voit arriver des millions de curistes appartenant pour la plupart à la noblesse et au clergé. Le thermalisme s'organise alors autour de fontaines aménagées : une allée bordée de 4 rangées de chênes, l'allée des capucins, va la relier aux 3 sources. Celles-ci (...) reçoivent (...) au début de notre siècle, la clientèle du thermalisme déserta notre station surtout en raison du développement des moyens de transport rapides, du tourisme, du besoin de dépaysement, du désir d'ajouter à la cure la visite de montagnes, de gorges, de sites, de l'attirance des régions ensoleillées.»

in. Promenade géographique, historique, touristique au cœur du Pays de Bray, Michel Coffin.

Affiche touristique pour les thermes de Forges-le-Eaux. Source : https://www.forgesleseaux.fr/page/tourisme/historique/

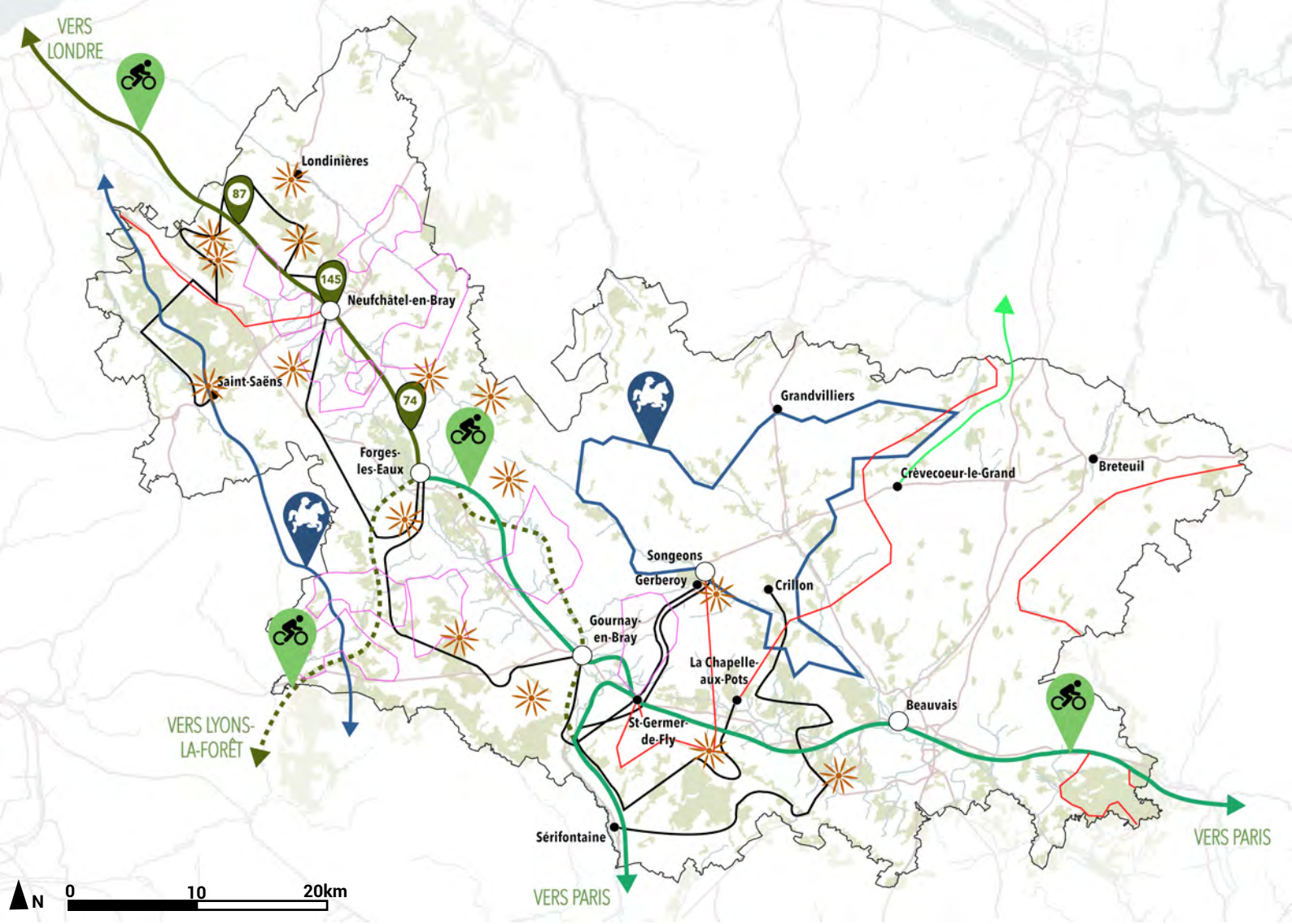

L'itinérance douce sur le territoire. Source : atopia, Géoportail, SCoT Pays de Bray, atlas des paysages 76 et 60.

- *Chemins équestres*
- *Avenue verte*
- *Avenue verte en projet*
- *Avenue verte - partage de voirie*
- *Route des paysages*
- *Sentiers GR*
- *Parcours de cyclotourisme*
- *Points de vue*
- *La voie verte de Crèvecoeur-le-Grand*

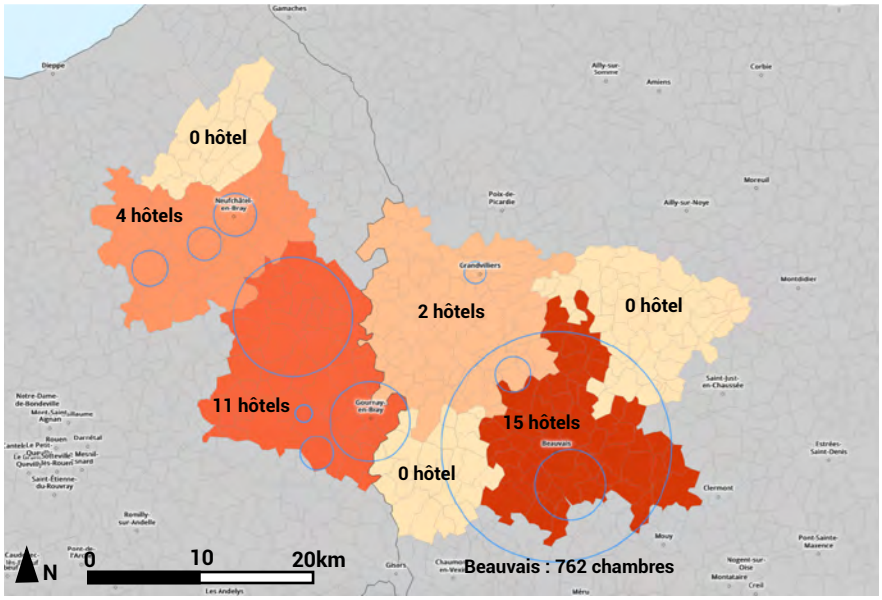

Nombre d'hôtels par EPCI

- *15*
- *11*
- *4*
- *2*
- *0*

Nombre de chambres

27

7

Hôtels par EPCI et chambres d'hôtel par commune en 2019. Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, Géoclip, 2019

TOURISME

UNE OFFRE D'ITINÉRANCE DOUCE ET DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET CYCLABLE

Les paysages et les forêts sont en grande partie à l'origine de l'attractivité touristique du territoire et de la formation de nombreuses routes de randonnées. On identifie notamment :

- L'Avenue Verte, une randonnée cyclable de plus de 400 kms reliant Londres à Paris. Deux autres trajets annexes sont en cours de projet, au départ de Forges-les-Eaux. L'Avenue verte constitue un véritable atout pour l'économie locale.
- Deux circuits intercommunautaires, (dont 1 en projet) reliant Londinières à Saint-Saëns en passant par Neufchâtel-en-Bray, et Gournay-en-Bray à Forges-les-Eaux, en passant par La Feuillie.
- La Trans'Oise : un grand circuit de randonnée cyclable.
- La Route des Paysages, ponctué par neuf sites (dont 7 sur le territoire) aux larges panoramas équipés de tables d'orientation.
- La voie verte de Crèvecoeur-le-Grand, qui bénéficiera prochainement d'une connexion avec l'avenue verte pour créer «la coulée verte».

La randonnée constitue ainsi aujourd'hui l'un des principaux axes de développement de l'activité touristique du territoire, avec notamment la mise en place du Plan Brayon de la Randonnée (GR 125 et GR 126).
L'offre touristique s'appuie également sur le patrimoine bâti et culturel présentée par ailleurs dans cette étude.
De plus, ce territoire rural est profondément marqué par l'activité agricole mais également équine : 2 hippodromes, des centres equestres, poney-clubs, centres d'attelages, ou encore d'élevages équins. Plusieurs parcours de randonnées équestres, notamment à l'Ouest du territoire.

UNE ACTIVITÉ PEU PROFESSIONNALISÉE AVEC PEU DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'Avenue verte est un levier touristique pas complètement activé. Cet équipement touristique structurant à l'échelle du territoire. mobilise d'importants investissements et apparaît comme un levier de développement reconnu et partagé par les élus, acteurs et habitants.
Pour autant, il apparaît que le déploiement de cet équipement ne s'est pas accompagné d'une dynamique cyclotouristique : d'une part la promotion touristique reste discrète, et d'autre part peu de prestataires ont articulé leur offre autour de l'Avenue Verte ou du cyclotourisme (peu de labellisation cyclotouristique, peu d'offre de restauration ou d'hébergement en lien direct avec l'Avenue verte).

L'OFFRE HOTELIÈRE

L'offre en hébergement hôtelier au sein du territoire est plutôt conséquente mais très hétérogène à l'échelle des EPCI. En effet, La CC des Quatre Rivières et la CA du Beauvaisis comptent respectivement 11 et 15 hôtels. Deux EPCI, à savoir la CC Communauté Bray-Eawy et la CC de la Picardie Verte proposent moins de 4 hôtels (respectivement 2 et 4). Enfin, les EPCI restantes ne proposent aucun hôtel.

À noter également que ces hôtels sont concentrés dans seulement 11 communes du territoire et ce sont Beauvais, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray qui disposent du nombre de chambres total le plus élevé.

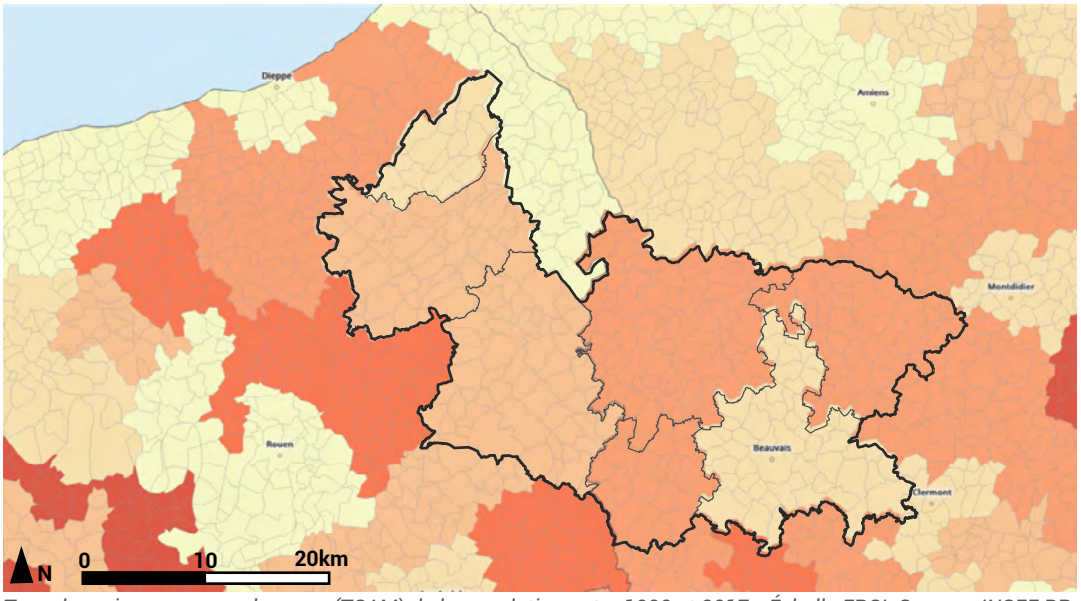

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1990 et 2017 (en %)

- *-0,47 à 0,18*
- *0,80 à 0,98*
- *0,60 à 0,79*
- *0,40 à 0,59*
- *0,20 à 0,39*
- *-0,47 à 0,18*

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population entre 1990 et 2017 - Échelle EPCI. Source : INSEE RP 1990 et 2017, Géoclip

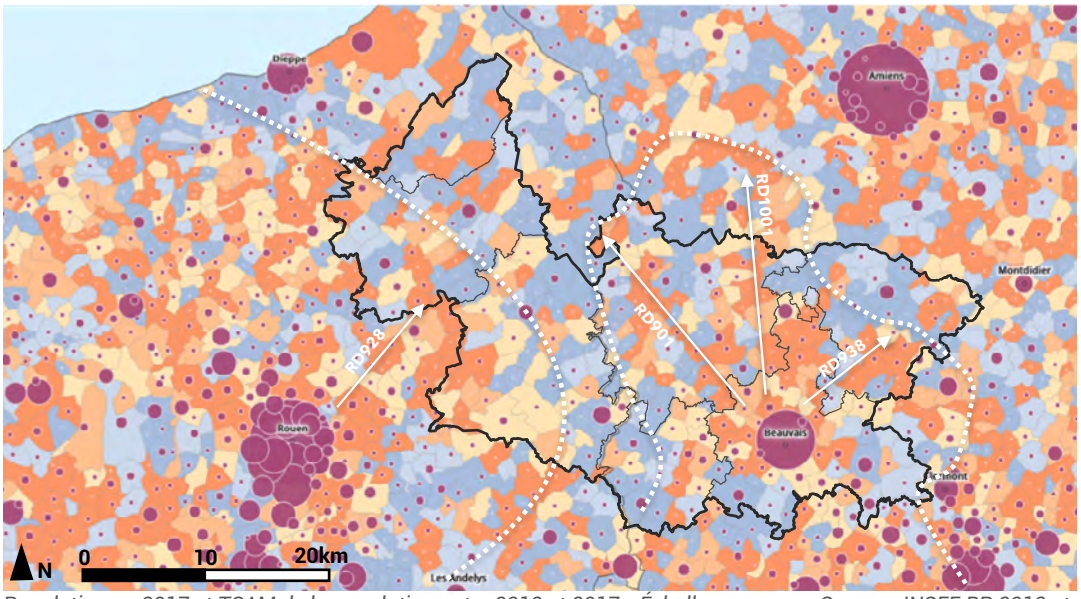

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2012 et 2017 (en %)

- *-14,97 à -0,51*
- *-0,50 à -0,01*
- *0,00 à 0,49*
- *0,50 à 0,99*
- *1,00 à 43,62*

61 300

15 300

Population en 2017 et TCAM de la population entre 2012 et 2017 - Échelle commune. Source : INSEE RP 2012 et 2017, Géoclip

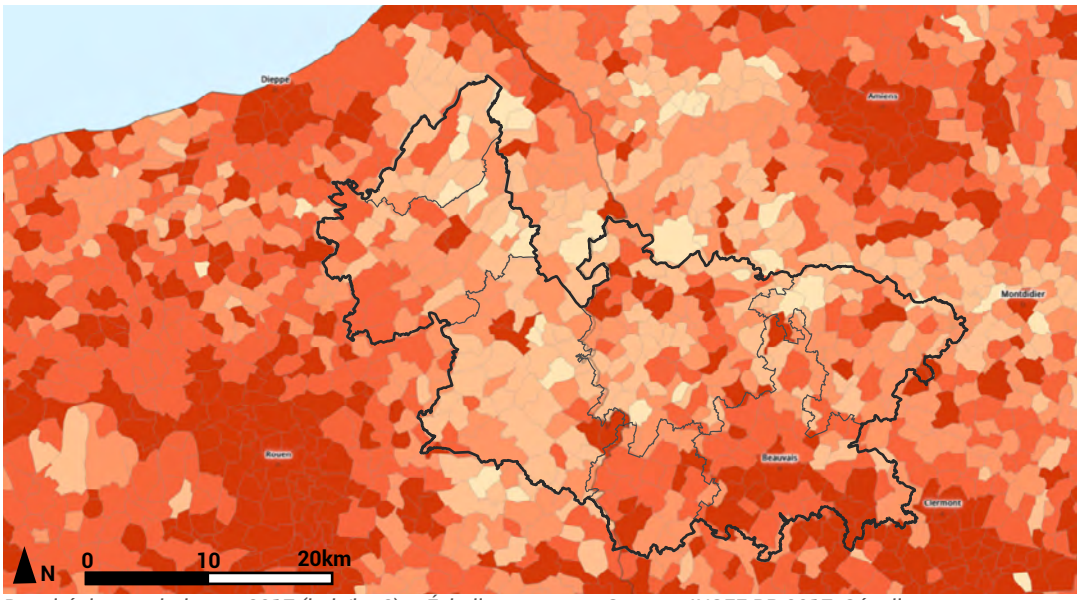

Densité de population en 2017 (nombre d'habitants par km2)

- *105,1 à 26 713,3*
- *51,4 à 105,0*
- *28,5 à 51,3*
- *15,1 à 28,4*
- *0,0 à 15,0*

Densité de population en 2017 (hab/km2) – Échelle commune. Source : INSEE RP 2017, Géoclip

POPULATION

L'ensemble du territoire d'étude, rassemblant les deux PETR, compte 234970 habitants en 2019. La répartition de la population s'organise autour des communes principales suivantes :

- Beauvais : 56 254 habitants
- Gournay-en-Bray : 6 072 habitants.
- Neufchâtel-en-Bray : 4 737 habitants
- Breteuil : 4 340 habitants
- Bresles : 4 147 habitants
- Forges-les-Eaux : 3 805 habitants

Avec une densité moyenne de 75,7 hab/km2, le territoire se distingue par une forte identité rurale. Sur une période longue (depuis 1968) le territoire connaît une croissance démographique continue. Celle-ci est nourrie tant par l'accueil de nouveaux habitants (entrées positives) que par le renouvellement en interne (le solde naturel). Plus récemment (période 2012-2017) on identifie un léger repli démographique. Cette tendance est inégale sur le territoire et permet d'identifier un phénomène de desserrement démographique des pôles urbains, notamment Rouen et Beauvais.
En effet, les communes qui connaissent un gain de population sont situées en limite sud-ouest et sous l'influence de l'agglomération rouennaise. Sur le PETR du Grand Beauvaisis, les communes qui gagnent des habitants sont situées sur les principaux axes routiers qui desservent l'agglomération beauvaisienne.

L'importance du solde naturel comme moteur démographique se traduit par un indice de jeunesse plutôt élevé sur le territoire.

On compte 105 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans (90 en Normandie et 112 dans les Hauts-de-France). Pour autant cette situation est contrastée au sein du périmètre d'étude entre la partie est qui présente un indice de jeunesse plus élevé (Grand Beauvaisis : 113) que la partie ouest (Pays de Bray : 89).

À l'échelle du périmètre d'étude on constate par ailleurs une tendance à la diminution de ce taux traduisant ainsi un vieillissement de la population en place. Seul le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis échappe à cette situation et conserve une dynamique démographique et une part croissante des moins de 20 ans. Cette lecture met en exergue des situations de repli démographique pour lesquelles le faible dynamisme démographique est associé à un vieillissement de la population (parties ouest du périmètre d'étude) et des secteurs plus dynamiques sur la partie est du territoire.

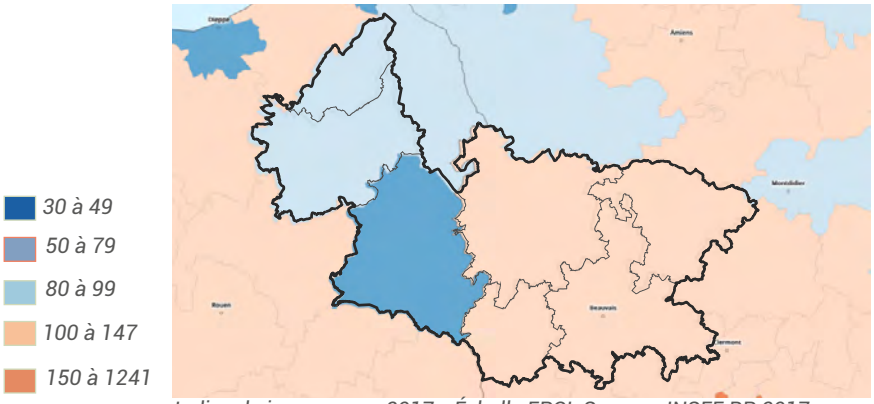

Indice de jeunesse en 2017 - Échelle EPCI. Source : INSEE RP 2017, Géoclip

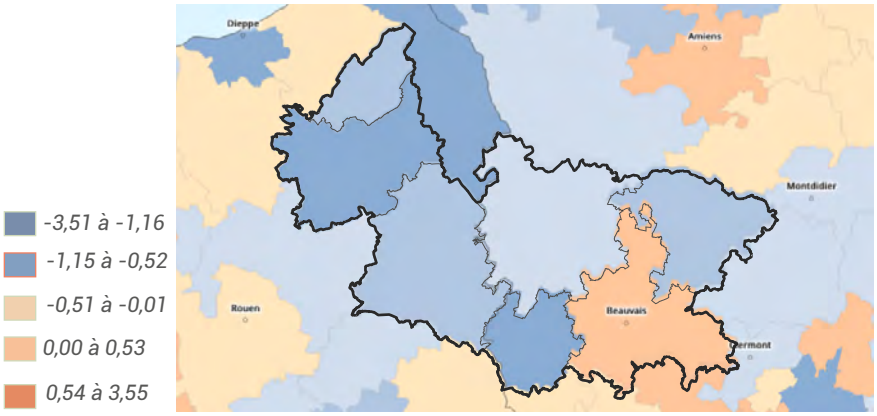

Taux d'évolution annuel des moins de 20 ans entre 2012 et 2017 - Échelle EPCI. Source : INSEE RP 2017, Géoclip

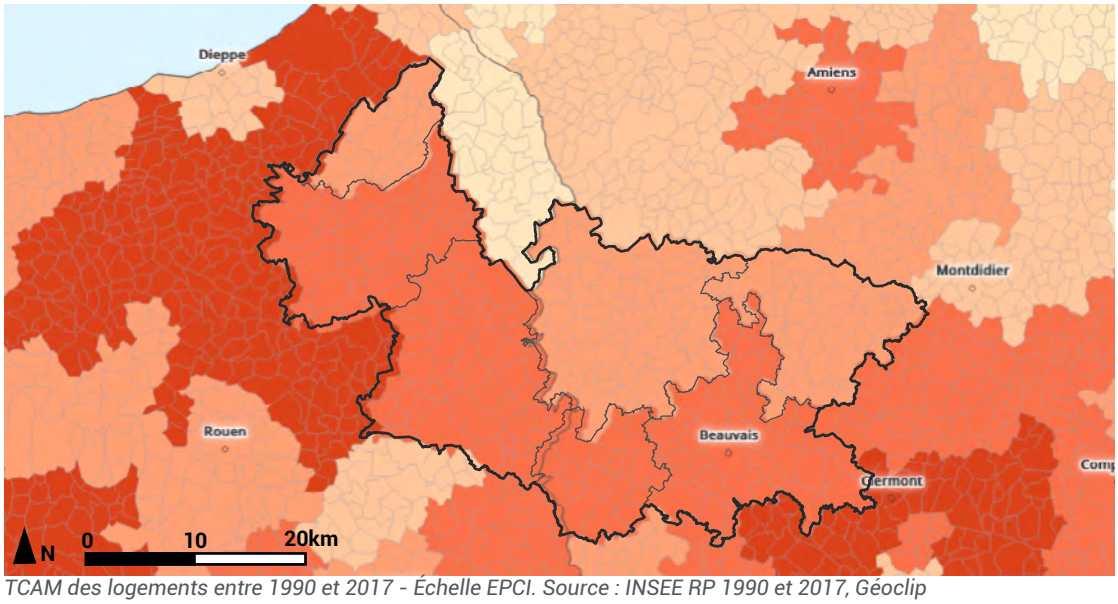

Taux de croissance annuel moyen des logements entre 1990 et 2017 (en %)

- *1,22 à 4,64*
- *1,00 à 1,21*
- *0,87 à 0,97*
- *1,71 à 0,86*
- *0,28 à 0,70*

TCAM des logements entre 1990 et 2017 - Échelle EPCI. Source : INSEE RP 1990 et 2017, Géoclip

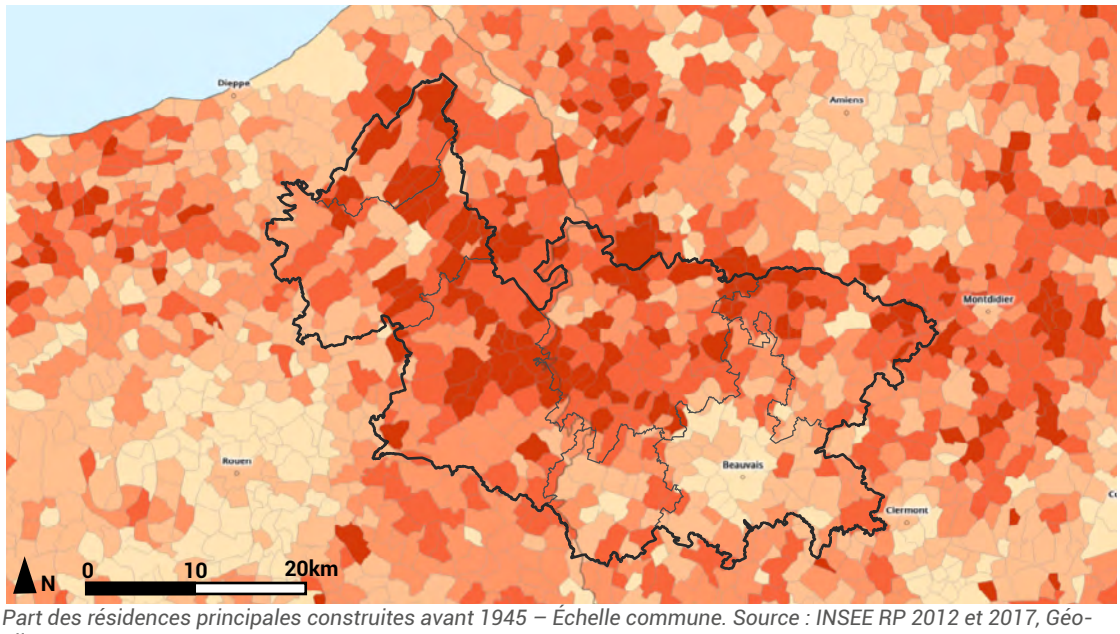

Part des résidences principales construites avant 1945 en 2017 (en %)

- *52 à 100*
- *39 à 51*
- *29 à 38*
- *20 à 28*
- *1 à 19*

Part des résidences principales construites avant 1945 – Échelle commune. Source : INSEE RP 2012 et 2017, Géoclip

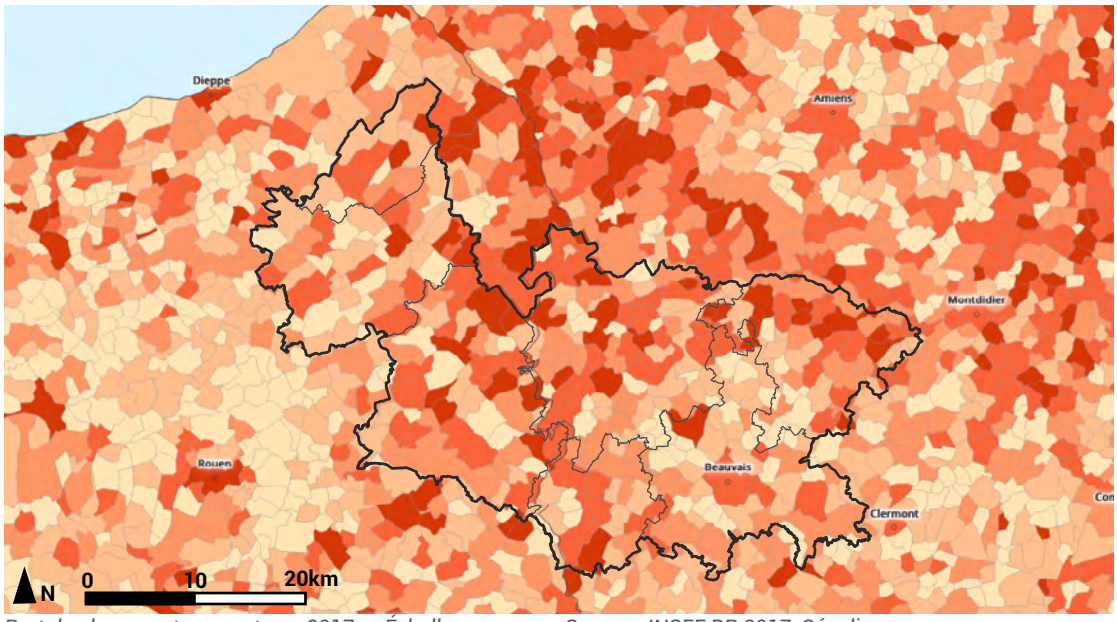

Part des logements vacants en 2017 (en %)

- *11,4 à 62,5*
- *8,2 à 11,3*
- *6,4 à 8,1*
- *4,6 à 6,3*
- *0,0 à 4,5*

Part des logements vacants en 2017 – Échelle commune. Source : INSEE RP 2017, Géoclip

HABITAT

LE LOGEMENT

En écho au gain continue de population, l'évolution du parc de logement est relativement soutenue sur l'ensemble du périmètre d'étude, notamment en comparaison aux territoires voisins, au nord du périmètre d'étude.

Cette évolution (1990 et 2017) laisse apparaître une inscription du territoire dans des dynamiques résidentielles d'avantage liées aux agglomérations rouennaise, beauvaisienne voire francilienne. En effet, ce sont les secteurs en frange sud du périmètre d'étude qui enregistrent la plus forte évolution du parc de logement par rapport aux secteurs nord.

Cette inscription se traduit par le dynamisme constructif par périodes. Les communes des franges nord du périmètre d'étude sont marquées par une part plus importante des logements construits avant 1945. Dans ces partie du périmètre d'étude, certaines communes présentent une part de logements antérieurs à 1945 de plus de 50% quand la moyenne du territoire se situe à 27%.

VULNÉRABILITÉ DE L'HABITAT RURAL

Bien que la moyenne du taux de logements vacants de 8,9% en 2017 est proche de celle de la Normandie (8,2%) et des Hauts de France (7,9%). Certains secteurs du territoire montrent une partie élevée de vacance résidentielle surtout au nord du périmètre.

La vacance des logements peut s'expliquer par de nombreux facteurs : offre plus élevée que la demande sur le marché du logement, logements en mauvais état, parc inadapté au marché (taille, localisation, prix, etc.).

Les taux de vacance élevés dans les communes rurales et dans les petites villes éloignées des grands pôles peuvent s'expliquer d'une part par l'ancienneté de leur parc de logement et d'autre part par la faible attractivité économique et la baisse démographique dans ces territoires.

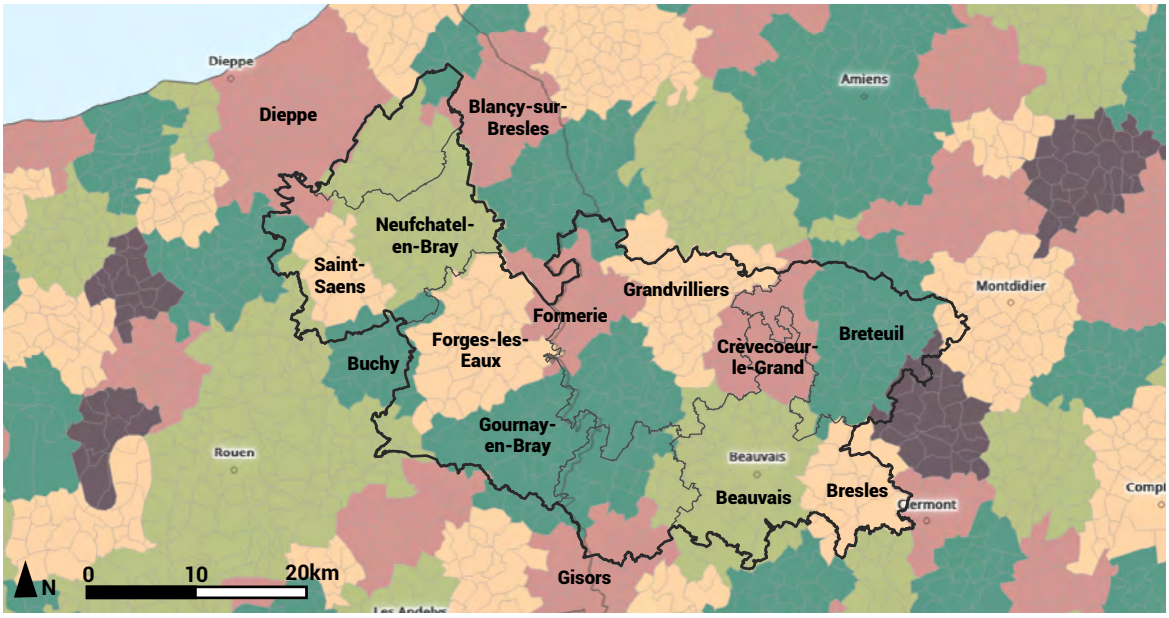

Bassins de vie en 2012. Source : INSEE 2020, Géoclip

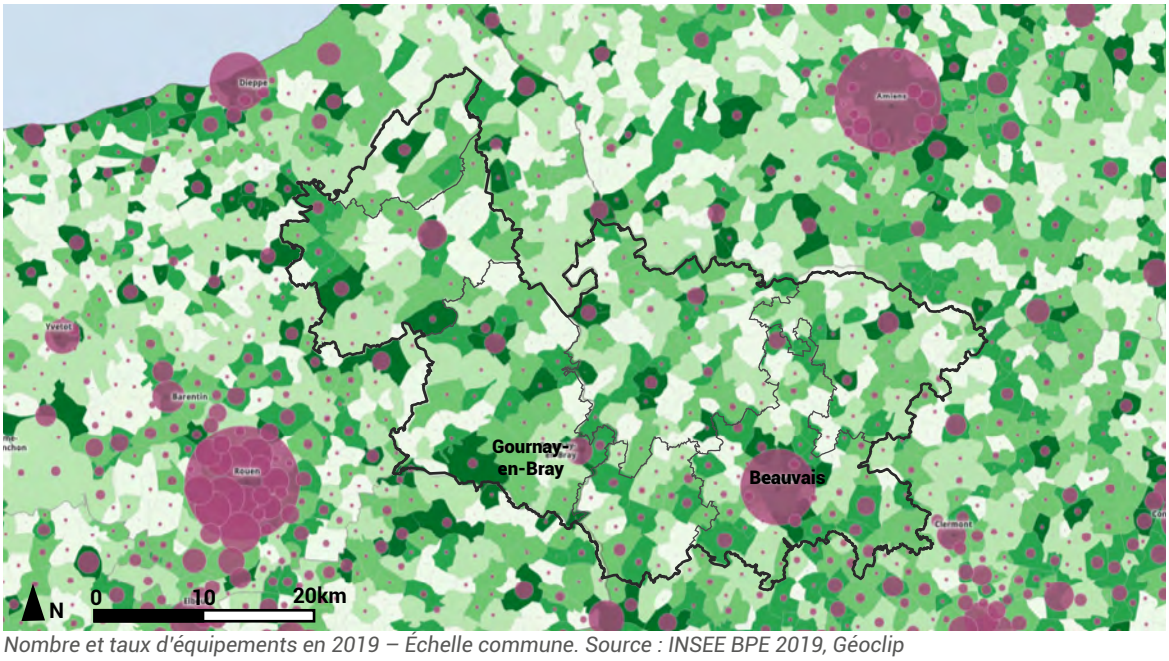

Nombre et taux d'équipements en 2019

- *41,8 à 1 000,0*
- *31,3 à 41,7*
- *24,4 à 31,2*
- *17,3 à 24,3*
- *0,0 à 17,2*

1 090

273

Nombre et taux d'équipements en 2019 – Échelle commune. Source : INSEE BPE 2019, Géoclip

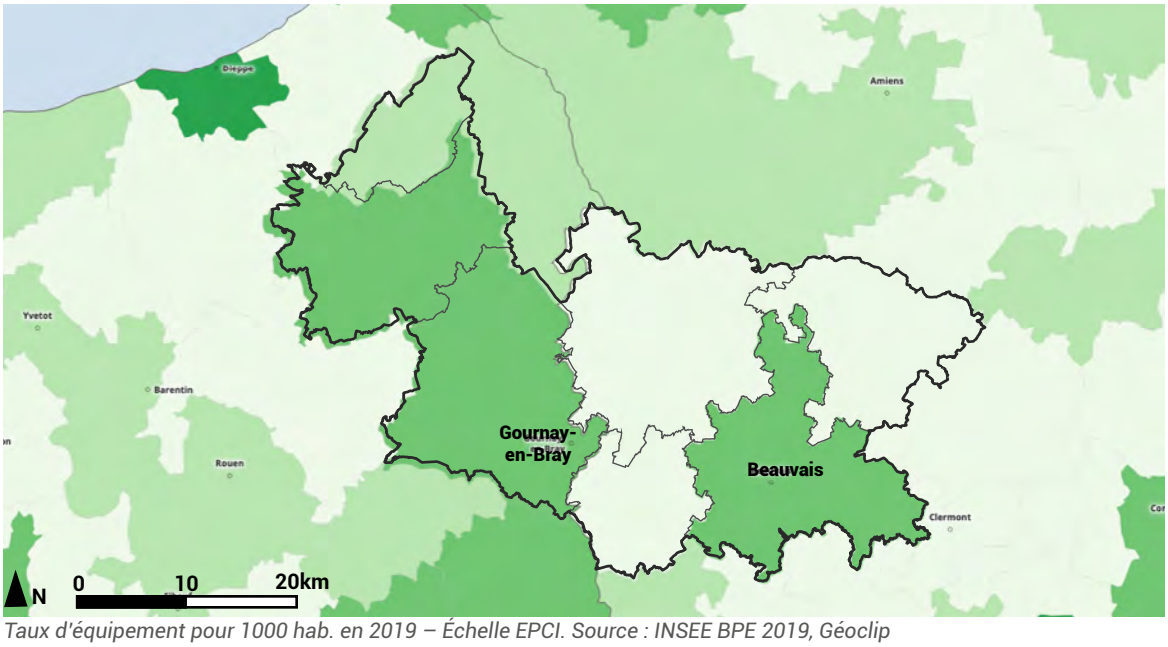

Taux d'équipement pour 1000 hab. en 2019

- *6,5 à 22,0*
- *5,6 à 6,4*
- *4,9 à 5,5*
- *4,4 à 4,8*
- *1,7 à 4,3*

Taux d'équipement pour 1000 hab. en 2019 – Échelle EPCI. Source : INSEE BPE 2019, Géoclip

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

CADRE DE VIE

Le maillage du territoire en bourgs et petites villes s'accompagne de bassins de vie plutôt resserrés. Les bassins de vie les plus vastes sont ceux de Beauvais et de Gournay-en-Bray.

Le périmètre d'étude apparaît en cohérence avec la définition des bassins de vie par l'INSEE (en 2012). Seul le bassin de vie de Gisors a une influence sur les communes sud du périmètre d'étude).
Signalons également que certains bassins de vie du périmètre sont coupés par la frontière régionale entre la Normandie et les Hauts-de-France. C'est notamment le cas pour les bassins de vie de Blangy-sur-Bresle, Aumale, Gournay-en-Bray ou encore Formerie. En ce sens, une pratique de l'interrégionalité semble ancrée dans les modes de vie des habitants du territoire.

Le niveau d'équipement du territoire est bon, notamment en comparaison des territoires limitrophes et des moyennes régionales : le taux d'équipement du territoire est de 4,8 équipements pour 1000 habitants, contre 4,3 équipements pour 1000 habitants en Normandie et 4,7 équipements pour 1000 habitants en Hauts-de-France. Il est particulièrement élevé pour les CC Bray Eawy, Quatre Rivières et l'Agglomération du Beauvaisis, notamment sur les gammes d'équipement dits de «proximité». Ce taux élevé d'équipements de proximité s'explique par une dépendance forte des EPCI du territoire vis-à-vis des pôles d'agglomérations.

Le bon maillage de proximité doit ainsi être nuancé par rapport à une dépendance vis à vis des pôles agglomérations périphériques pour satisfaire les besoins d'accès à une offre intermédiaire et supérieure.

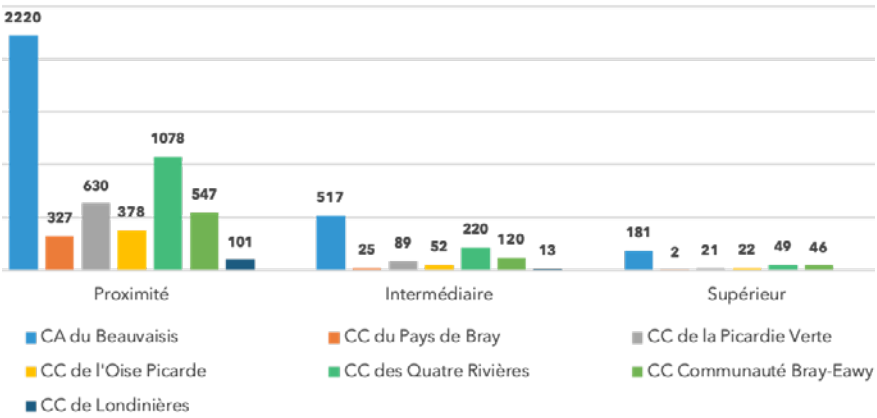

Nombre d'équipements par gamme en 2019. Source : INSEE BPE 2019

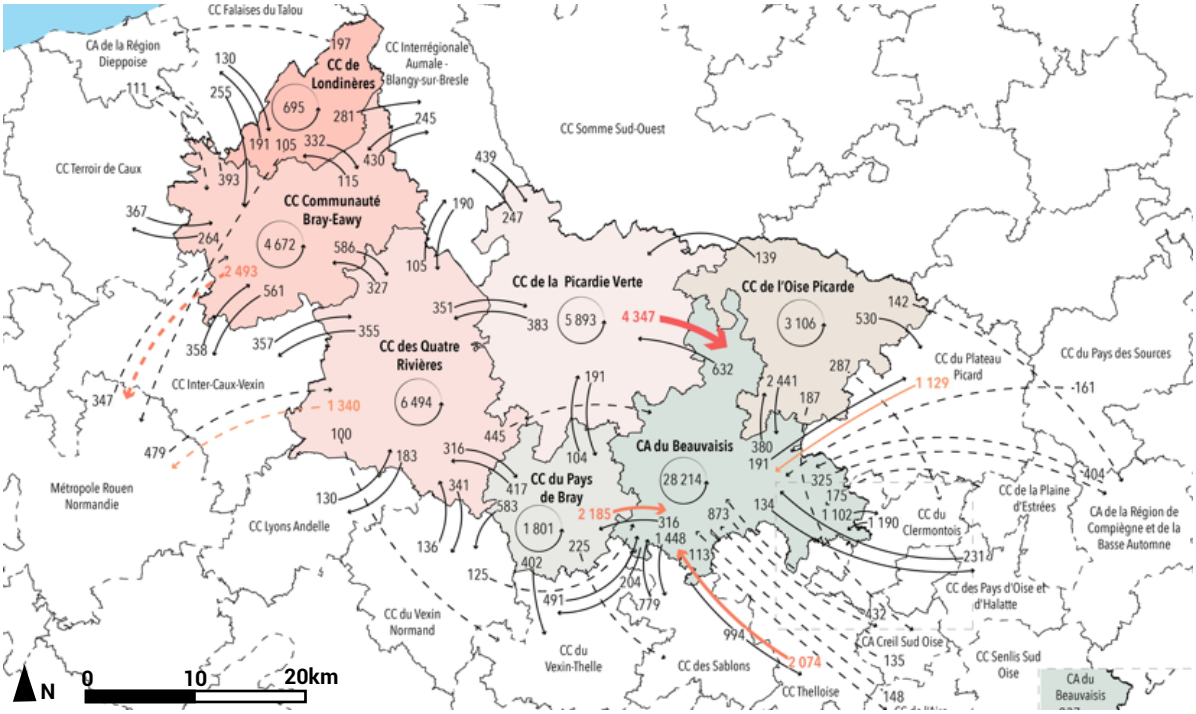

Migrations domicile-travail en 2017. Source : INSEE MOBPRO 2017

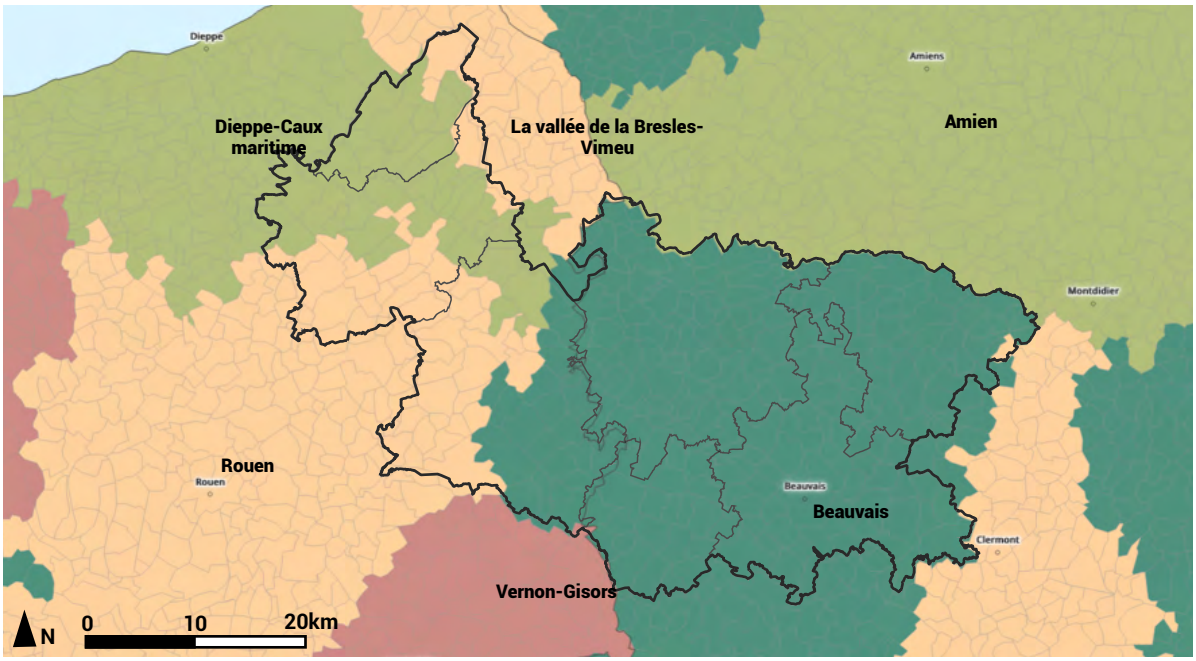

Périmètre des zones d'emploi en 2020. Source : INSEE 2020

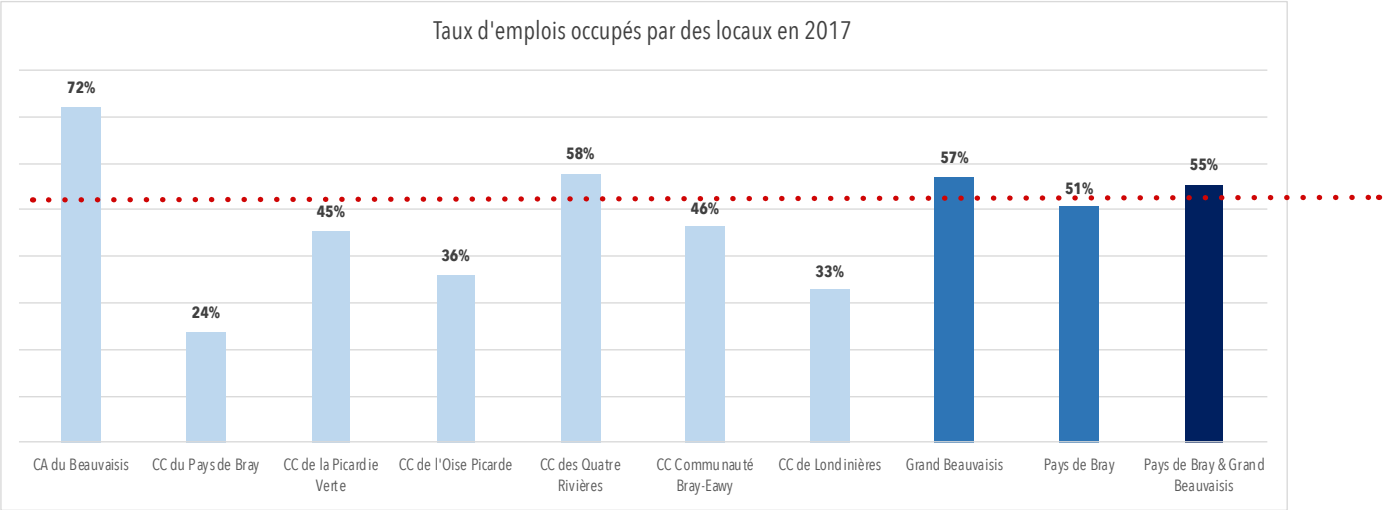

Source : INSEE RP 2017

EMPLOI LOCAL

Avec 82 626 emplois pour 107 843 actifs (en 2017), le territoire présente un rapport de 89,2 emplois pour 100 actifs. Ce ratio est principalement lié à la présence du pôle d'emploi de Beauvais qui présente un ratio de 123,6 emplois pour 100 actifs. Le reste du territoire (les 6 EPCI hors CA du Beauvaisis) présentent un ratio de 63,8 emplois pour 100 actifs.

Ce rapport tend à se dégrader depuis 1990 en lien avec la perte d'emploi récente enregistrée depuis cette date. Cette situation fait suite à une croissance continue de l'emploi local depuis 1990.

Le déficit d'emploi local par rapport aux actifs résidant du territoire, implique des migrations alternantes importantes sur le territoire : 45% des actifs quittent quotidiennement le territoire de leur EPCI de résidence pour travailler.

Les secteurs dans lesquels cette mobilité est la plus importante sont la CC du Pays de Bray, la CC de Londinières et la CC de l'Oise Picarde.

Les déplacements se font à destination des principaux pôles structurant des trois aires d'emplois qui concernent majoritairement le territoire : Rouen, Beauvais et Dieppe.

L'économie du territoire est majoritairement portée par les secteurs « commerce, transports, services divers » et «administration publique, enseignement, santé, activité sociale» qui constituent les premiers secteurs d'emplois locaux avec respectivement 38% des emplois et 33%. Cette tendance est identique en région, même si un peu inférieure (41% en Normandie, 42% en Hauts-de-France). Plus spécifiquement, l'offre d'emplois locale se distingue par une part plus importante des emplois liés à l'agriculture et à l'industrie.
Pour autant, des nuances internes au territoire sont lisibles :

- La CC de Londinières se distingue par des emplois essentiellement liés à l'agriculture (23% contre 5% en moyenne sur le périmètre d'étude),

- Les CC des Quatre Rivières, de l'Oise Picarde, de la Picardie Verte et du Pays de Bray se distinguent par l'importance des emplois industriels.

En effet l'activité industrielle y est très présente en raison de l'implantation d'établissements importants :

- Bonneuil-les-Eaux : Cornilleau
- Paillart : Nexans
- Esquennoy : Airelec
- Saint-Germer-de-Fly : Imerys
- Ons-en-Bray : Autoneum
- Le Coudray-Saint-Germer : Meca-Inox
- Feuquières : Saverglass
- Formerie : Bigard
- Grandvilliers : Giphar et Luchard
- Beauvais : AGCO et unilasalle.

Répartition des emplois selon les secteurs d'activité en 2017

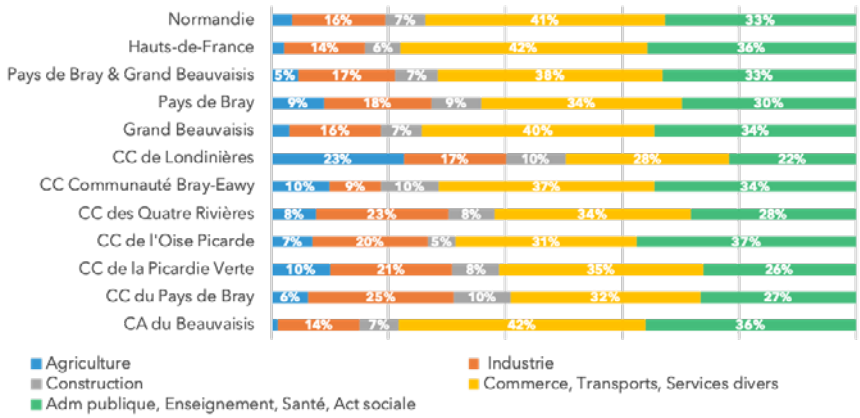

Source : INSEE RP 2017

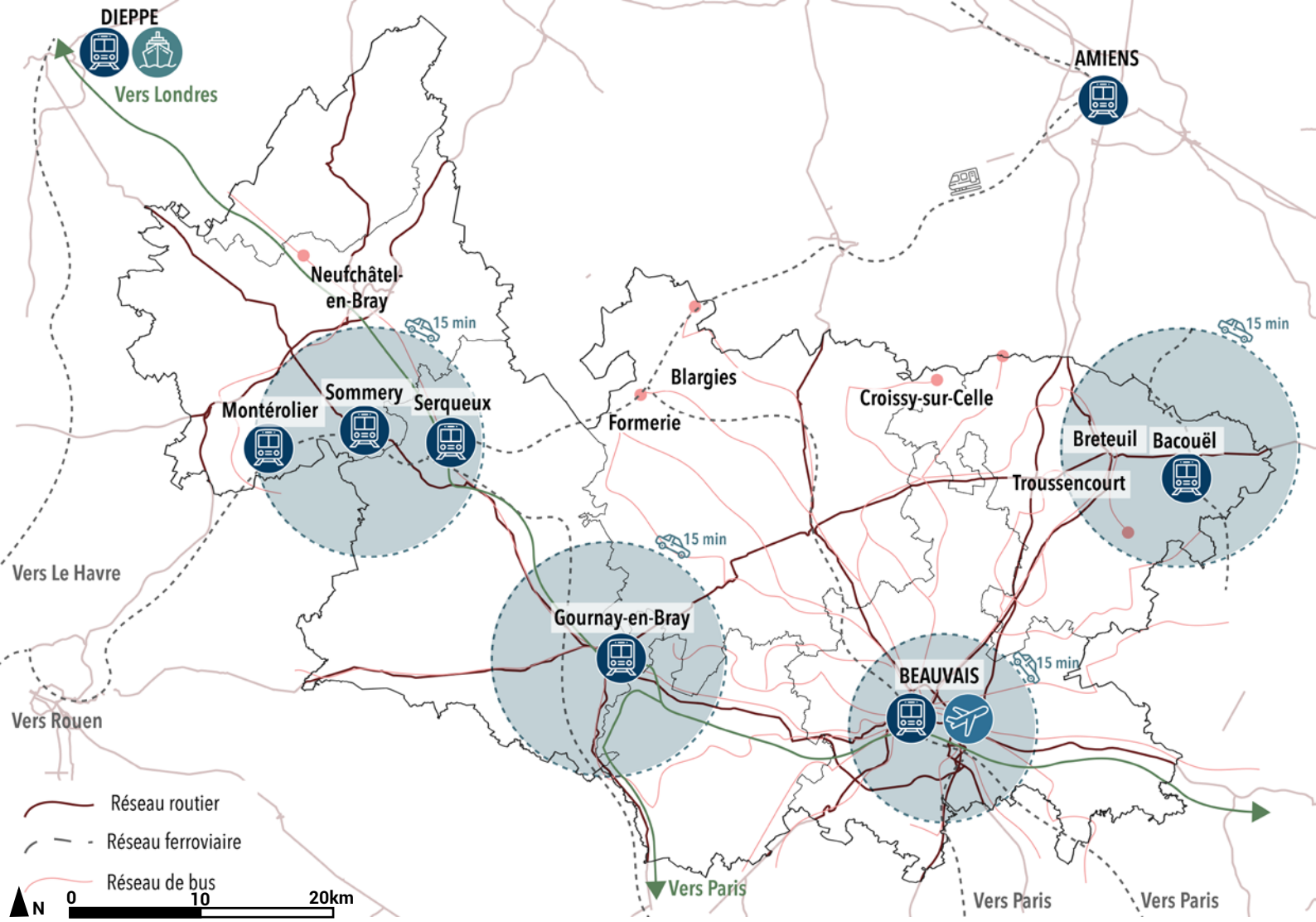

La desserte sur le territoires. Source : atopia, IGN, BD TOPO 2019.

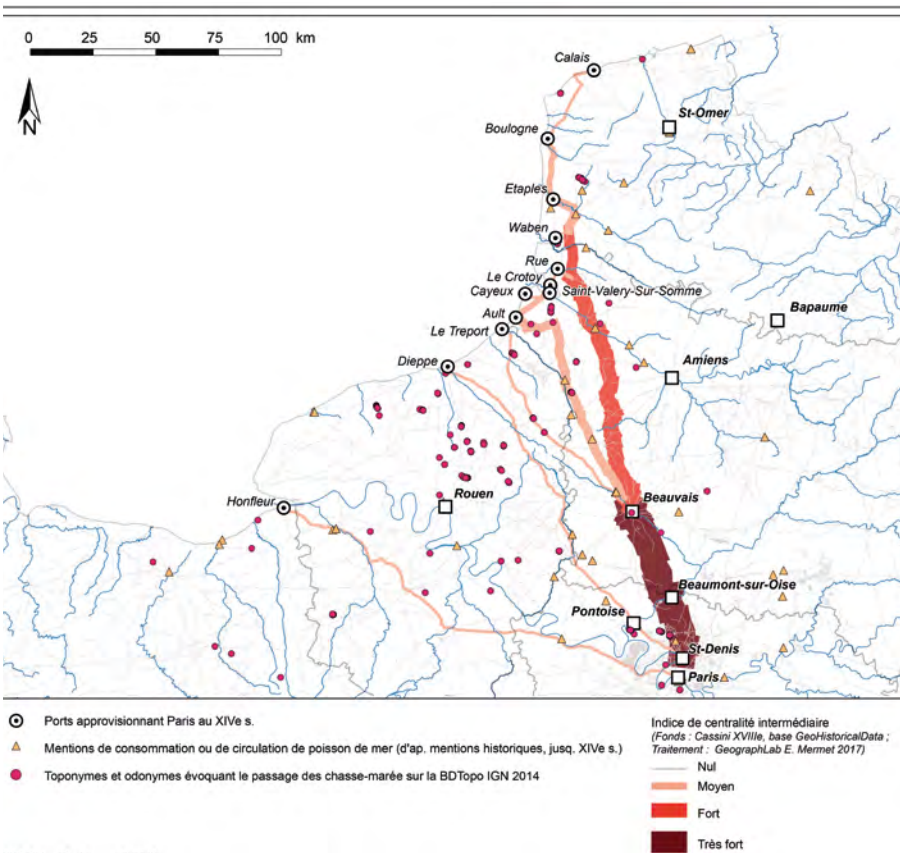

Carte des routes potentiellement les plus sollicitées dans la circulation selon le plus court chemin entre Paris et les ports de mer l'alimentant au xive siècle. Source : Les chasse-marée et la route du poisson. Réduire la distance pour approvisionner Paris du xiiie siècle au xviiie siècle.

INFRASTRUCTURES

LA DESSERTE SUR LE TERRITOIRE

La nécessité d'accéder aux pôles d'emplois et aux pôles de services et d'équipement du territoire impliquent des besoins en déplacements de la part d'une grande partie des habitants. Le territoire est traversé par d'importantes infrastructures viaires qui relient les grandes villes périphériques : l'autoroute A28 relie Rouen-Amien en passant par Neufchâtel-en-Bray, l'autoroute A16 relie Paris-Amiens en passant par Beauvais et enfin, les départementales 916 et 915 traversent le territoire en passant par Beauvais pour rejoindre Dieppe.
Le réseau ferroviaire irrigue faiblement le territoire. Les principales gares ferroviaires sont Beauvais et Serqueux. Ce réseau permet de relier le territoire aux pôles de Beauvais, Amiens, Rouen et Paris. Plusieurs gares secondaires desservent le territoire et présentent des dessertes ponctuelles. Le réseau de bus dessert inégalement le territoire : bien développé dans la partie est du périmètre d'étude, il est moins dense dans la partie ouest.
Le territoire est assez faiblement équipé en termes de pistes cyclables. A l'exception de l'Avenue Verte (Paris-Londres), il y a une quasi absence de pistes cyclables, notamment entre les centre-bourgs du territoire. Cela pose des problèmes de sécurité et de mobilité pour les personnes n'ayant pas le permis et/ou souhaitant se déplacer en vélo. A contrario, le territoire propose de nombreux circuits cyclo-touristiques qui encouragent les déplacements en vélo sur le territoire mais à travers une pratique sportive.

MODERNISATION DE LA SECTION SERQUEUX-GISORS

La modernisation de la ligne existante Serqueux-Gisors, dont le Maître d'Ouvrage est SNCF Réseau, comprend la création d'un raccordement fret direct entre les lignes Amiens-Rouen et Serqueux-Gisors, le Raccordement de Serqueux, permettant un itinéraire plus fluide en supprimant le rebroussement en gare de Serqueux. La modernisation de la ligne inclus aussi la remise en service de trains voyageurs permettant de relier le territoire à la région parisienne
Cette réalisation répond à deux objectifs principaux. Le premier est d'améliorer la compétitivité du fret sur l'axe Le Havre-Rouen-Paris en offrant un nouvel itinéraire fret permettant de renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre et d'accompagner la croissance de ses activités. Le second est d'offrir une capacité supplémentaire pour les trains de marchandises entre les ports normands et la région parisienne.

DES AXES HISTORIQUES

Les axes transversaux qui relient les grandes villes constituent un tracé ancien, représenté déjà sur les cartes de Cassini. L'axe Paris-Dieppe était une voie commerçante empruntée pour acheminer des produits agricoles : laits, poissons et céréales.

«Sur des charrettes ou à pied, en chassant le cheval ou l'âne devant eux, les chasse-marée (nom donné aux transporteurs spécialisés dans l'acheminement du poisson et des coquillages frais) parcourent l'espace qui les sépare de la capitale dans un délai en moyenne de 34 heures.
(...) Animaux de bâts chassés et véhicules à roue étaient utilisés dès le Moyen-Âge. En 1268, le poisson arrivent à Paris en charrette, sur des bêtes de somme, à dos ou sur des ânes. Le cheval est aussi couramment cité dans les sources médiévales.» *Les chasse-marée et la route du poisson. Réduire la distance pour approvisionner Paris du xiiie siècle au xviiie siècle - Sandrine Robert.*

03 DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

UN PAYSAGE ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE CONTRASTÉ

INDICATEURS FINANCIERS COMPARATIFS

ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES LOCALES EN VIGUEUR À L'AUNE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- LES POLITIQUES DE PRÉSERVATION/VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES RELEVANT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- LES POLITIQUES DE L'URBANISME DE PRÉSERVATION/VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI, DE L'HABITAT ET DE PROMOTION DE L'ÉCOCONSTRUCTION
- LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LES POLITIQUES EN FAVEUR DE VALORISATION DES RESSOURCES AGRICOLES ET DE L'ALIMENTATION LOCALE
- LES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI
- LES POLITIQUES DE MOBILITÉ ET DES SERVICES À LA POPULATION

UN PAYSAGE ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE CONTRASTÉ

UNE RECOMPOSITION DU PAYSAGE INTERCOMMUNAL À LA FAVEUR DE LA LOI NOTRE TANT SUR LA PARTIE NORMANDE QUE PICARDE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE :

- Passage de 7 EPCI à 3 EPCI au sein du PETR Pays de Bray,
- Passage de 6 EPCI à 4 EPCI au sein du PETR Grand Beauvaisis :

- Extension de la CAB (+ de 100 000 hbts) en vue notamment de constituer un pôle urbain structurant dans la nouvelle région Haut-de-France et de s'inscrire dans le pôle métropolitain Beauvais-Creil-Compiègne

- Création/recomposition CCOP au 1er janvier 2017

UN PETR DU PAYS DE BRAY RECONNU ET INSCRIT DANS UNE HISTOIRE FORTE DE MOBILISATION DES ÉLUS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES :

- Association de développement local constituée en 1976 mobilisant élus et acteurs du territoire puis création du SMAD (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement) au titre de la loi Voynet de 1997, puis transformation en PETR au titre la loi MAPTAM de 2014 ;

- Forte implication du CODEV (60 membres) en partenariat avec les élus : fonctionnement et délibérations paritaires, droit d'initiatives du CODEV, etc. ;

- Forte reconnaissance du PETR vis-à-vis des partenaires institutionnels : contrat de territoire PETR / Région Normandie / Département 76, contrat de ruralité PETR / Etat, Fonds européens (LEADER, Mesures Agroenvironnementales et Climatiques), etc. ;

- Missions d'animations et d'ingénierie locale solidement ancrées : à ce jour, 15 ETP mobilisés sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage des EPCI et des communes et appui aux projets privés et associatifs (GAL LEADER) ;

- Portage du SCOT du Pays de Bray : élaboration en cours ;

- Mutualisation du service Autorisation du Droit des Sols pour le compte de 51 communes ;

- Pour autant, des facteurs de précarité du PETR du Pays de Bray du fait de son absence d'autonomie financière : forte dépendance de la contractualisation régionale et des financements et appels à projets nationaux ou européens.

UNE FAIBLE INTÉGRATION DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS LIMITÉS DES INTERCOMMUNALITÉS NORMANDES AU SEIN DU PETR DU PAYS DE BRAY :

- En 2020, le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF)[1] moyen des EPCI français, autrement dit le rapport entre la fiscalité qu'un EPCI donné lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements, était de l'ordre de 0,4. En 2020, les trois EPCI du PETR du Pays du Bray sont bien en deçà de la moyenne nationale avec un CIF 2019 respectivement de 0.3 et 0.29 pour les CCBE et CCL et de seulement 0,13 pour la CC4R ;

- En conséquence, les compétences communautaires effectivement mises en œuvre s'avèrent limitées tant en investissement que sur le plan de l'animation et de l'ingénierie déployée. En 2020, l'encours de la dette[2] (Budget

[1] *Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.*

principal) est très faible (CCBE : 4€/hbt ; CCL : 0 €/hbt ; CC4R : 31€/hbt). Les dépenses de personnel sont également limitées à la relative exception de la CCBE (CCBE : 62€/hbt ; CCL : 9€/hbt ; CC4R : 20€/hbt) ;

- Le faible déploiement d'ingénierie des EPCI normand s'explique pour partie du fait qu'ils bénéficient d'une forte assistance à maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays de Bray. Pour autant, se pose la question des capacités de portage local des investissements structurants au sein de la partie normande du périmètre d'étude, compte tenu que le PETR du Pays de Bray n'exerce pas à ce jour de compétences en lieu et place des intercommunalités.

UN PETR DU GRAND BEAUVAISIS DE CRÉATION RÉCENTE ET UNE COOPÉRATION INTERCOMMUNAUTAIRE LIMITÉE ET EN COURS DE STRUCTURATION :

- Initialement Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB) constituée en 2009 dans le cadre de la « loi Voynet », le cadre de coopération intercommunautaire picard s'est particulièrement attelé ces dernières années, à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;

- Dans le cadre notamment de la politique d'aménagement du territoire de la nouvelle Région Haut-de-France, les élus décident de la transformation de l'APGB en syndicat mixte PETR (reconnaissance par arrêté préfectoral du 25 janvier 2019) ;

- Des actions de structuration engagées : élaboration en cours du projet de territoire du PETR du Grand Beauvaisis (diagnostic validé et orientations stratégiques en cours d'élaboration où quatre thématiques prioritaires ont été retenues : économie, tourisme, santé et mobilité ; CODEV en cours de constitution ; recrutement d'un animateur en 2019, projet de mise en place d'une cellule technique de coordination (PETR / DGS des EPCI), etc).

- Absence à ce jour de déploiement d'une ingénierie d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des EPCI et des communes ;

- Absence de portage d'un SCOT à l'échelle du PETR du Grand Beauvaisis : SCOT CAB + Clermontois ; SCOT CCPV et SCOT de l'Oise et du Plateau picard (CCOP).

DES FONCTIONNEMENTS INTERCOMMUNAUX ANTÉRIEURS À LA MONTÉE EN PUISSANCE DU PETR DU GRAND BEAUVAISIS ET DES ACQUIS COMMUNAUTAIRES GLOBALEMENT PLUS SIGNIFICATIFS :

- En 2019, un CIF des intercommunalités qui se situe globalement au niveau de la moyenne nationale (CAB : 0.37 ; CCPV : 0,41 ; CCOP : 0.44 ; CCPB : 0.31) ;

- Des investissements communautaires nettement plus significatifs par rapport aux EPCI normands du périmètre d'étude, au regard d'un encours de la dette plus conséquent (CAB : 184€/hbt ; CCPV : 138€/hbt ; CCOP : 191€/hbt ; CCPB : 83€/hbt) ;

- Une ingénierie locale assurée directement par les EPCI et en conséquence, un déploiement d'ampleur inégale. En 2019, les dépenses de personnel par habitant, varient du simple au double selon les EPCI (CAB : 169€/hbt ; CCPV : 100€/hbt ; CCOP : 67€/hbt ; CCPB : 78€/hbt)

[2] *Encours de la dette : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice.*

Encours de la dette 2019
Budgets principaux - Source : data.ofgl.fr
CC des Quatre Rivières
CC de Londinières
CC Communauté Bray-Eawy
CC du Pays de Bray
CC de l'Oise Picarde
CC de la Picardie Verte
CA du Beauvaisis
Encours de la dette 2019 en €/hbt
31 €
0 €
4 €
83 €
191 €
138 €
184 €
0 €
50 €
100 €
150 €
200 €
250 €

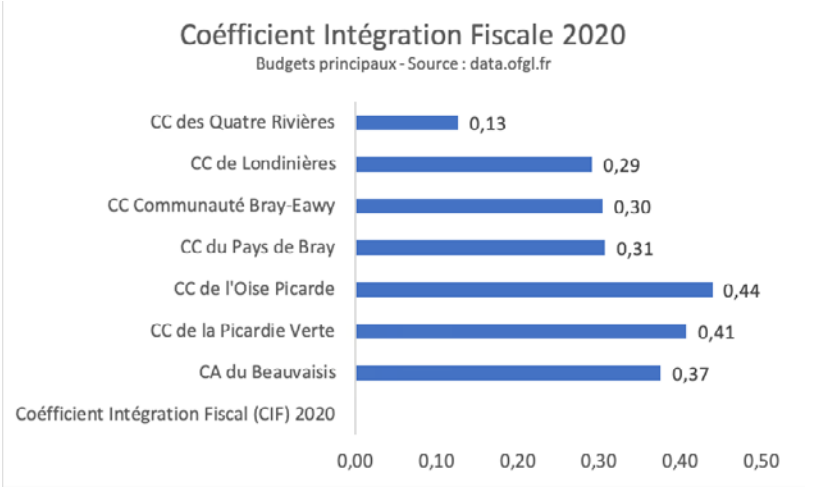
Coéfficient Intégration Fiscale 2020
Budgets principaux - Source : data.ofgl.fr
CC des Quatre Rivières
CC de Londinières
CC Communauté Bray-Eawy
CC du Pays de Bray
CC de l'Oise Picarde
CC de la Picardie Verte
CA du Beauvaisis
Coéfficient Intégration Fiscal (CIF) 2020
0,13
0,29
0,30
0,31
0,44
0,41
0,37
0,00
0,10
0,20
0,30
0,40
0,50

Frais de personnel 2019
Budgets principaux - Source : data.ofgl.fr
CC des Quatre Rivières
CC de Londinières
CC Communauté Bray-Eawy
CC du Pays de Bray
CC de l'Oise Picarde
CC de la Picardie Verte
CA du Beauvaisis
Frais de personnel 2019 en €/hbt
20 €
9 €
62 €
78 €
67 €
100 €
169 €
0 €
20 €
40 €
60 €
80 €
100 €
120 €
140 €
160 €
180 €

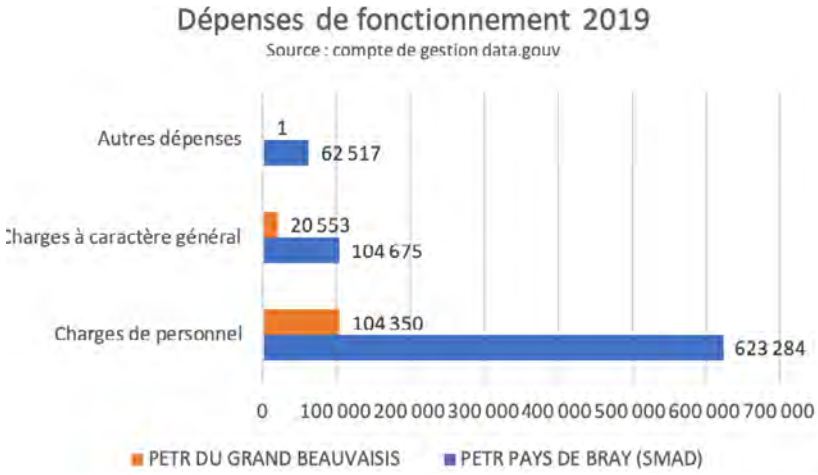
Dépenses de fonctionnement 2019
Source : compte de gestion data.gouv
Autres dépenses
Charges à caractère général
Charges de personnel
1
62 517
20 553
104 675
104 350
623 284
0
100 000
200 000
300 000
400 000
500 000
600 000
700 000
PETR DU GRAND BEAUVAISIS
PETR PAYS DE BRAY (SMAD)

ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES LOCALES EN VIGUEUR À L'AUNE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans vouloir réaliser ici un audit exhaustif et détaillé ou une évaluation fine des politiques locales en vigueur, il s'agit pour autant d'élaborer une analyse croisée des politiques et initiatives portées à ce jour par le bloc communal – communes, EPCI, coopérations intercommunautaires – ou dans le cadre de mobilisations des acteurs socioprofessionnels ou associatifs, et ceci dans les principaux champs thématiques qui font écho aux grands enjeux de développement durable mis en exergue ci-avants.

Il s'agit ici de mesurer les acquis différenciés selon les secteurs géographiques et d'entrevoir en creux les défis/sujets/fonctions relevant du développement durable, qui gagneraient à être portés par un nouvel opérateur d'échelle interrégionale. On peut ainsi distinguer les champs suivants :

- Les politiques de préservation/valorisation de l'environnement et des paysages et de promotion des pratiques relevant du développement durable ;
- Les politiques de l'urbanisme, de préservation/valorisation du patrimoine bâti, de l'habitat et de promotion de l'écoconstruction ;
- Les politiques de promotion/développement touristique ;
- Les politiques en faveur de la valorisation des ressources agricoles et de l'alimentation locale ;
- Les politiques en faveur du développement économique, de la formation et de l'emploi ;
- Les politiques en faveur de la mobilité et des services à la population.

LES POLITIQUES DE PRÉSERVATION/VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES RELEVANT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSERVER/VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AQUATIQUES, ET L'ÉCOSYSTÈME BOCAGER

Les sept intercommunalités du périmètre d'étude assurent aujourd'hui de manière plus ou moins approfondie, les services environnementaux locaux fondamentaux, soit de manière directe, soit par subdélégation dans un cadre syndical intercommunautaire.

Pour l'ensemble des intercommunalités, on mentionnera notamment la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ou encore la gestion de l'assainissement non collectif. En revanche, l'assainissement collectif de tout ou partie du réseau ou encore la compétence relative à l'eau ne sont exercés aujourd'hui que par la CAB et la CCPB.

Les sept intercommunalités disposent de la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » autrement dite GEMAPI, au titre de la loi NOTRE de 2015. Cette compétence est exercée indirectement par les EPCI par subdélégation dans le cadre de syndicats mixtes intercommunautaires organisés en fonction des logiques de bassins versants.

Ce bloc de compétences recouvre l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection-restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

A ce titre, des initiatives sont engagées en matière de préservation-restauration de l'écosystème bocager sur la partie du réseau hydrographique du périmètre d'étude inscrit dans le bassin versant de Seine Normandie.

On citera plusieurs démarches menées notamment celles portées par le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain qui couvre une partie des communes des intercommunalités picardes du périmètre d'étude ou encore le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents qui intervient sur une partie des communes des intercommunalités normandes, telles que :

- La replantation de haies bocagères, la restauration de mares et des milieux humides, la préservation des coteaux, prairies, vergers ou bois humides dans le cadre notamment de conventionnements pluriannuels avec les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) Haut de France ou Normandie ou dans le cadre du dispositif Natura 2000 ;

- Ou encore le développement d'actions préventives, de sensibilisations et de mesures agri environnementales en vue de limiter le ruissellement.

De manière plus ponctuelle, certaines intercommunalités ou le PETR du PB ne conventionne pas directement avec le CEN pour la gestion-préservation des espaces naturels remarquables. C'est le cas notamment de la CAB, de la CCPB ou encore du PETR PB. Ce dernier anime le site Natura 2000 Pays de Bray humide au cœur de la boutonnière depuis 2011 par exemple.
A noter par ailleurs qu'une première réflexion visant à préfigurer un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) en Pays de Bray a été engagée entre le CEN Normandie et le PETR PB, en vue de renforcer notamment les actions de sensibilisation des publics à l'environnement à partir des deux lycées agricoles présents sur le territoire : Lycée agricole public du Pays de Bray à Neufchâtel-en-Bray et Lycée privé horticole et forestier Saint-Joseph à Mesnières-en-Bray. Il a été décidé de suspendre l'initiative

du fait de l'engagement de la présente étude d'opportunité, en partant du principe qu'un nouvel opérateur de développement durable interrégional devra prendre en compte cet impératif de renforcement des actions de sensibilisation à l'environnement.

Enfin, on mentionnera l'existence d'un outil d'éducation, d'information et de concertation au développement durable de la ville de Beauvais, « l'Écospace de la Mie au Roy ». Ancienne ferme en rénovation depuis 2004 par un chantier d'insertion, ce site au cœur de la vallée du Thérain et à proximité du plan d'eau du Canada, possède un ensemble d'équipements et de jardins permettant d'informer les familles et de sensibiliser le jeune public aux diverses thématiques du développement durable au travers d'ateliers pratiques et ludiques.

ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ET ÉNERGÉTIQUE

En matière de transition écologique et énergétique, de nombreuses initiatives locales ont été prises. On citera pour illustration :

- Entre 2011 et 2018, le PETR PB a accompagné plus de 80 rénovations énergétiques de bâtiments communaux. En tant que « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), le PETR s'est lancé en 2018 dans une nouvelle campagne de travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales. Dès 2004, le PETR PB a également contribué à faire émerger une filière bois en vue notamment de lutter contre l'arrachage des haies ;

- Également inscrite dans le dispositif national TEPCV, la CCPV élabore actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et vient de prendre une nouvelle compétence en matière de création et de gestion de réseaux de chaleur ;

- La CAB a élaboré son PCAET et vient de signer avec l'État un Contrat de Transition Écologique « Le Beauvaisis, territoire de transition agricole et alimentaire » en 2020 ;

- La CCPB a élaboré une « étude de planification énergétique » à défaut d'être éligible dans le dispositif national PCAET. Dès le début des années 2010, la CCPB a également engagé une réflexion quant à l'opportunité de structuration d'une filière bois « énergie » et de développement des réseaux de chaleurs locaux ;

S'il faut souligner une démultiplication incontestable des initiatives locales, force est de constater que nous sommes encore

bien souvent au stade de l'élaboration de stratégies et des premières actions de portée limitée. Les différentes tentatives de structuration de filières bois « énergie » par exemple ne sont pas aujourd'hui très concluantes.

PRÉSERVATION/VALORISATION DES PAYSAGES

La question paysagère en tant que telle n'a pas fait l'objet de politique locale active, même s'il faut souligner l'élaboration d'une Charte paysagère du PETR PB en 2004 et de la prise en compte des enjeux paysagers dans la révision/élaboration des documents de planification urbaine (SCOT, PLU). Sur ce dernier point, il a néanmoins été souligné lors des consultations, la difficile acceptabilité et prise en compte opérationnelle de la trame verte et bleue.

Pour autant, le sujet de la démultiplication des implantations éoliennes et de leur impact paysager tout en étant source de revenus pour les communes, pose aujourd'hui débat et soulève des avis partagés des élus, tout particulièrement sur les territoires vallonnés et de plateau du périmètre d'étude (CCL, CCPV, CCOP). A titre illustratif, la CCOP a voté une motion contre la poursuite des implantations éoliennes sur son territoire le 18 janvier 2021.

CONCLUSION : L'opportunité de promouvoir un modèle de développement durable singulier conciliant préservation des écosystèmes écologiques et promotion-renouvellement des activités et des occupations du territoire

Au-delà des politiques en place et des logiques territoriales différenciées, des attentes s'expriment quant à l'opportunité d'un nouvel opérateur d'échelle interrégionale en capacité d'accompagner l'articulation entre le développement des activités et la préservation de l'écosystème du territoire. Quels que soient les interlocuteurs rencontrés, les impératifs de préservation ne doivent pas se traduire ici par une « mise sous cloche du territoire ». Plusieurs arguments et fonctions attendues ont ainsi été exprimés et milite dans ce sens :

- Intérêt de disposer d'un observatoire des données géologiques, hydrologiques, floristiques et faunistiques fines, compte tenu de la richesse et complexité naturelles et écologiques du territoire et de leurs facteurs de fragilité par définition évolutifs (urbanisation, évolution des pratiques agricoles, réchauffement climatique, etc.) ;

- Intérêt de disposer d'un outil pérenne de sensibilisation et de conscientisation des élus et des populations locales de la richesse mais aussi de la fragilité écologique du territoire. La préfiguration d'un CPIE portée initialement par le PETR PB tout comme les actions engagées par « l'Écospace de la Mie au Roy » de la ville de Beauvais pourront ici être capitalisées ;

- Intérêt de travailler à la sensibilisation de la multifonctionnalité de la forêt – fonctions sociétale, environnementale, productive, énergétique, paysagère, etc. – et à son caractère évolutif : adaptation-évolution des essences liées au réchauffement climatique ;

- Intérêt de croiser les approches, échanges de pratiques sur les politiques de GEMAPI et de gestion durable des milieux naturels même si le périmètre d'étude s'inscrit selon deux grandes logiques différentes de bassins versants ;

- Intérêt de disposer d'un centre d'ingénierie et d'accompagnement des porteurs de projets, tel que le déploiement des énergies renouvelables dans le respect des équilibres écologiques et paysagers ;

- Intérêt d'avoir un opérateur-référent interrégional en capacité de coordonner la multiplicité des acteurs intervenant dans le champ environnemental et de la transition écologique et énergétique .

LES POLITIQUES DE L'URBANISME DE PRÉSERVATION/VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI, DE L'HABITAT ET DE PROMOTION DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

PLANIFICATION URBAINE ET DROIT DES SOLS

Les démarches de planification urbaine connaissent des évolutions sensibles au cours de la dernière décennie mais selon des logiques territoriales différenciées et des niveaux variables d'intégration intercommunale :

- Sur la partie normande du périmètre d'étude, l'élaboration du SCOT du Pays de Bray portée par le PETR PB, est en cours de réalisation. En revanche, l'élaboration-révision des Plans locaux d'urbanisme (PLU) reste du ressort communal jusqu'à ce jour, à la relative exception de la CCL qui envisage l'élaboration d'un PLUi dans la foulée de la révision approuvée du SCOT.

- Sur la partie picarde du périmètre d'étude, le paysage des SCOT apparaît éclaté mettant en lumière des logiques partenariales multidirectionnelles ou des réflexions limitées aux échelles communautaires :

- La CAB a engagé l'élaboration d'un SCOT en 2019 en association avec le Clermontois, et ne dispose pas à ce jour de la compétence PLUi ;

- La CCPB dispose de la compétence complète en urbanisme depuis 2017. Elle a élaboré un SCOT en 2012 strictement calé sur son périmètre et vient de faire approuver son PLUiH par arrêté de mars 2021 ;

- La CCPV dispose d'un SCOT à l'échelle de son périmètre communautaire depuis 2014. SCOT prorogé du fait de l'engagement en cours de son PLUiH ;

- Enfin, la CCOP s'inscrit actuellement dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Oise Plateau Picard avec la Communauté de Communes du Plateau Picard. La CCOP n'a pas engagé à ce jour l'élaboration de son PLUi.

RECONQUÊTE-REVITALISATION DU PARC ANCIEN DE LOGEMENT ET DES CENTRALITÉS

Des politiques d'aide à la rénovation du parc ancien de logements ont été engagées selon des configurations différentes :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à l'amélioration de l'habitat privé a été porté par le PETR PB en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et les intercommunalités. Il vise à rénover les logements des foyers à revenus modestes et très modestes, dans le but de lutter contre l'habitat indigne, de maintenir à domicile les personnes âgées et d'améliorer les performances énergétiques. Suite au diagnostic réalisé par le PETR, les CC4R et CCL prévoient de mettre en œuvre un plan d'actions triennal sur leur territoire ;

- Sur la partie picarde du périmètre d'étude, les configurations différentes résultent à nouveau des initiatives communautaires :

- Après avoir réalisé deux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) successives, la CAB a mis en place le dispositif « Bien chez soi », reconduit pour la période 2018 – 2021, en partenariat avec l'ANAH : aides aux propriétaires occupants ou bailleurs pour des travaux de rénovation de sanitaires, d'adaptation du logement pour le maintien à domicile et de mise aux normes d'habitabilité. Par ailleurs., la CAB met en œuvre son Programme Local de l'Habitat 2016-2022 ;

- La CCPV a mis en œuvre une OPAH 2004-2006 sans renouvellement à ce jour, même si ces enjeux de reconquête-adaptation du parc ancien de logements sont actuellement

pris en compte dans l'élaboration en cours du PLUiH ;

- Enfin, la CCPB dispose d'une OPAH engagée sur la période 2017-2019 et prorogée jusqu'en 2022.

Au-delà des politiques d'aides à la pierre et de diversification des offres de logements, des initiatives locales d'ampleur limitées à ce jour, émanent de certains territoires en matière de soutien économique en direction des filières artisanales locales autour de la réhabilitation ou de l'écoconstruction. Si les politiques locales d'aides à la pierre (cf. supra) participent indirectement au soutien du secteur artisanal de la construction, il n'y a pas à ce jour de politique économique opérationnelle à part entière ciblée sur le territoire. On mentionnera néanmoins des premières initiatives ou réflexions intéressantes, telles que :

- Le chantier de réhabilitation pilote de la ferme urbaine « l'Écospace de la Mie au Roy » et porté dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ce chantier organise des ateliers de démonstration pour les artisans en termes de rénovation du bâti ancien ;

- Des premières actions d'accompagnement des artisans dans le cadre par exemple d'un partenariat CCPB et chambre des métiers de l'Oise : projet de guichet unique communautaire dans le cadre du label aux entreprises « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) au titre des travaux de renforcement de la performance énergétique du bâti, formations pour répondre aux appels d'offres, aide à la transmission et à la lisibilité de leurs activités, etc.

Au-delà de la reconquête du parc ancien de logements, de nouvelles initiatives se font jour en matière de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Il s'agit ici d'aborder de front les enjeux de redynamisation commerciale, de reconquête-adaptation des logements vacants et vétustes, de déploiement d'une nouvelle offre de logements et d'équipements dans un soucis d'optimisation des secteurs déjà urbanisés des communes. On notera ainsi l'inscription de toutes les parties du territoire dans les nouvelles politiques nationales :

- Ainsi, dix villes ou bourgs centres du territoire ont été retenus dans le dispositif national « Petite Ville de Demain » sur l'ensemble du territoire : Gournay en Bray et Forges-les-eaux (CC4V), Londinières (CCL), Formerie et Grandvilliers (CCPV), St-Germain-de-Fly et La-Chapelle-aux-Pots (CCPB), Saint-Saëns et Neufchâtel-en-Bray (CCBE), Auneuil et Crèvecœur-le-Grand (CAB) et Breteuil (CCOP) ;

- Dans la même logique, la ville de Beauvais s'inscrit dans le dispositif national « Action Cœur de Ville » depuis juin 2018.

SAUVEGARDE-RÉHABILITATION DES PATRIMOINES BÂTIS

Au-delà des actions en matière d'urbanisme opérationnel sur les centralités urbaines, la question de la préservation-valorisation des patrimoines bâtis est aujourd'hui diversement traitée par les intercommunalités ou les communes selon les secteurs géographiques :

- Au niveau de la CAB, Beauvais a obtenu le label « Ville d'art et d'histoire » en 2012, porteur notamment d'une volonté locale de valorisation touristique à partir de la cathédrale Saint-Pierre, fleuron de l'architecture gothique, de préservation des maisons à colombage et des constructions à partir de la pierre de St-Maximin ou encore de valorisation des savoirs-faires locaux et de ses productions artistiques, telles que la tapisserie et la céramique diffusées bien au-delà de son territoire. Une préfiguration d'un centre d'interprétation

de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est actuellement ouverte au public au sein de l'espace culturel « Le quadrilatère ». La ville s'engage par ailleurs dans un programme de renaturation de son centre ancien marqué par sa forte minéralité (urbanisme de la reconstruction d'après 2nde guerre mondiale) : réappropriation de la rivière, valorisation du réseau dense d'arbres et de parcs urbains, actions de « débitumisation », etc.

- La CCOP se distingue également du fait de l'ouverture en 2011 et du portage du musée archéologique de l'Oise, implanté au plus près du site archéologique de Vendeuil-Caply, vestiges de la ville et de son théâtre antiques. Dans le prolongement, la CCOP envisage sa candidature au label « Pays d'art et d'histoire » en s'associant éventuellement avec un ECPI limitrophe du fait notamment de l'obligation de dépasser les 30 000 habitants pour obtenir ledit label ;

- Le centre-ville de Gournay-en-Bray est désormais inscrit en AVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) suite à la révision de son PLU en 2020 ;

- Par ailleurs, l'action de conseils proposée tant à destination des collectivités que des particuliers par les CAUE 76 et 60 (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) vise à sensibiliser et à accompagner les initiatives de préservation-restauration tant du patrimoine remarquable que du patrimoine vernaculaire : permanences du CAUE 76 dans les intercommunalités, promotion des techniques adaptées de restauration, etc.

- Enfin, héritage de la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction en Normandie a été un laboratoire d'expérimentation architecturale et urbaine. A ce titre la Région Normandie a lancé le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » où à ce jour, seules les grandes villes normandes s'y sont inscrites dont Caen, Le Havre ou Saint-Lô. Des villes telles que Neufchâtel-en-Bray ou Gournay-en-Bray n'ont pas encore fait de démarches actives en ce sens. La ville de Neufchâtel-en-Bray bénéficie également d'une labellisation patrimoine XXe siècle.

On notera par ailleurs, l'importance du réseau associatif et des sociétés savantes locales qui jouent un rôle non négligeable dans la connaissance et la sauvegarde du patrimoine local, même s'il est souvent constaté leur relatif isolement, des moyens limités et un certain essoufflement du bénévolat.

CONCLUSION : L'opportunité de mutualiser des ressources face aux enjeux complexes de promotion d'un urbanisme respectueux de l'identité rurale préservée du territoire et de promouvoir une excellence autour de la valorisation des patrimoines bâtis

Si les modalités d'occupation du territoire sont différentes selon les secteurs géographiques entre un habitat diffus dans les vallées et les coteaux, et un habitat groupé sur les plateaux, il n'en demeure pas moins que les faibles dynamiques urbaines des décennies passées – à l'exception notable de la CAB - ont eu au moins l'avantage de limiter les effets banalisants de la périurbanisation non maîtrisée et de son corolaire, l'étalement urbain.

En effet, les trames villageoises et urbaines sont encore globalement préservées, et participent grandement à la qualité de l'identité rurale et patrimoniale du territoire.

Afin de concilier les exigences de renforcement de l'attractivité économique et résidentielle des territoires et la maîtrise des évolutions et formes urbaines, il ressort l'opportunité éventuelle d'un nouvel opérateur de développement durable en capacité de mutualiser des ressources et du conseil à destination des collectivités, artisans locaux et particuliers face à la complexité des sujets de recomposition urbaine et villageoise :

- Échanges de pratiques et appui aux communes et intercommunalités dans l'insertion paysagère et environnementale des extensions-mutations des secteurs urbanisés : entrées de villes et de villages, extension pavillonnaire, traitement qualitatif des franges d'urbanisation, végétalisation des secteurs urbanisés, etc. Sur ce premier point, on notera les craintes exprimées par certains en termes de risques de contraintes supplémentaires au développement urbain et économique des territoires.

- Échanges de pratiques et appui aux communes et intercommunalités dans leurs opérations relevant de l'habitat, de l'urbanisme opérationnel et de la revitalisation des centralités urbaines et villageoises ;

- Mutualisation et échanges de pratiques en matière d'actions de reconnaissance, de réhabilitation – restauration du patrimoine bâti ancien dans le prolongement notamment des actions menées par les CAUE 60 et 76 : inventaires et corpus scientifique de connaissance patrimoniale des territoires, prescriptions, conseils, formations à destination des collectivités, artisans et particuliers sur les techniques adaptées de restaurations-rénovations, etc.

Au regard de la diversité des initiatives locales, un nouvel opérateur de développement durable d'échelle interrégionale pourrait assurer les missions d'inventaires, de capitalisations, d'appuis et de coordinations en matière de reconnaissance, préservation et valorisation des patrimoines bâtis. Plusieurs missions sont envisageables :

- Centre de ressources et de connaissance scientifique des patrimoines bâtis : capitalisation des données et informations collectées par les sociétés savantes locales, inventaires détaillés des patrimoines et de leurs facteurs de fragilité ;

- Promotion et coordination des initiatives de labélisation et des actions subséquentes du type Pays d'art et d'histoire, label normand « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », etc.

Enfin, le volet économique de structuration des filières artisanales locales en lien avec la restauration-réhabilitation du patrimoine bâti et de l'écoconstruction gagnerait le cas échéant, à être appuyé par un nouvel opérateur de développement durable d'échelle interrégionale en partenariat avec les acteurs socioprofessionnels (chambres des métiers, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), association des potiers et céramiste de l'Oise, etc.).

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

ACCUEIL ET ANIMATION TOURISTIQUES LOCALES

Suite à la loi NOTRE de 2015, les territoires s'investissent de manière croissante dans la politique d'accueil, de promotion et d'information touristiques :

- Sur la partie normande du périmètre d'étude, le PETR PB a engagé une réflexion de consolidation de la destination touristique avec notamment pour projet la constitution d'un Office de Tourisme (OT) de pôle intercommunautaire fédérant les OT communautaires de la CCBE et de la CC4R, l'OT de Forges-les-Eaux et le syndicat d'initiative associatif de Londinières, et la création d'un « directoire des acteurs touristiques » afin de fédérer très largement les opérateurs locaux et de promouvoir les partenariats publics/privés. A noter que la CCOP ne dispose pas d'OT attitré mais qu'elle a signé une convention avec l'office de tourisme de la CCPV ;

- Sur la partie picarde du périmètre d'étude, les organisations demeurent à ce jour communautaires même si des premières réflexions émergent dans le cadre du PETR du Grand Beauvaisis pour une « mise en musique élargie » de l'offre touristique. Trois OT maillent aujourd'hui le territoire :

- L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, basé à Gerberoy ;
- L'Office de Tourisme Beauvais & Beauvaisis pour la CAB ;
- L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bray Oise, basé à St-Germer-de-Fly ;
A noter que la CCOP ne dispose à ce jour d'OT.

ITINÉRANCE DOUCE ET ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

Au-delà de l'accueil et l'information touristiques, des initiatives structurantes se déploient sur tous les secteurs géographiques du périmètre d'étude autour de l'itinérance touristique douce et des activités de pleine nature :

- L'ACTPB, autrement dit le PETR PB dans son organisation originelle, est à l'origine de l'ouverture de l'avenue verte Paris-Londres par l'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Dieppe à Paris, et sa connexion au tronçon pré existant New Haven-Londres. Véritable artère douce structurante interrégionale, la gestion du tronçon seinomarin a depuis été transférée au Département 76 ;

- Le PETR PB a également soutenu la mise en place de circuits touristiques et des animations itinérantes, tels que « la route des paysages » ou « la route des fromages » portées par des structures associatives locales telle que « l'art et la manière », etc.

- En parallèle, les intercommunalités ou les communes ont développé de nombreuses boucles locales de randonnées, et des projets d'extension du réseau ou de promotion du cyclotourisme par exemple sont aujourd'hui portés par certaines intercommunalités. Pour illustration :

- La CCOP a pour projet d'aménager et rénover 22 boucles locales de randonnées pédestres, cyclistes et équestres. Ces travaux seront financés dans le cadre des fonds européens LEADER ;

- Un projet de reconnexion est en réflexion et s'appuie sur la coulée verte à Crèvecoeur-le-Grand pour connecter Beauvais à Amiens ;

- La CAB travaille actuellement sur une « traversée verte sécurisée » de l'agglomération avec l'aménagement d'un tronçon commun Avenue verte Paris-Londres / TransOise en partenariat avec le Département 60, le

doublement de pistes cyclables, la création d'une vélo station à proximité de la gare de Beauvais ou encore l'obtention du label « accueil vélo ».

- On mentionnera par ailleurs les premières réflexions intercommunautaires notamment entre la CAB et la CCPV visant à déployer une itinérance autour des activités nautiques à partir de la vallée du Thérain.

DES INITIATIVES TOURISTIQUES INTERRÉGIONALES

A noter que le champ touristique constitue aujourd'hui l'un des rares axes de coopération qui a donné lieu à des initiatives qui transcendent les délimitations régionales. Deux principales initiatives méritent notamment d'être soulignées :

- L'organisation de la « fête des brayonnades » initialement organisée tous les 2 ans en juin, et de manière alternative soit sur la partie normande, soit sur la partie picarde. Néanmoins, les délimitations administratives semblent toujours bien vivaces puisque la manifestation s'organise aujourd'hui uniquement sur la partie isarienne. Portée par une association basée à St-Germer-du-Fly, cette manifestation est multi sites en développant des animations autour de l'artisanat d'arts et des expositions itinérantes : sculptures, peintures, danses, etc.

- L'édition du guide du Routard « Pays de Bray » sorti le 20 juin 2019, et qui assure la promotion du territoire à l'échelle géologique : des communes allant de Londinières à Gournay-en-Bray en Seine-Maritime et de Songeons aux portes de Beauvais dans l'Oise. Ce travail a ainsi donné lieu à une forte mobilisation interrégionale des collectivités et des acteurs du tourisme.

CONCLUSION : L'opportunité de constituer une destination touristique interrégionale à part entière

La forte singularité et qualité du territoire à partir de l'identité brayonne, « carte postale de la Normandie » ou encore son positionnement géographique porteur à mi-parcours entre Paris d'une part, et la côte d'Albâtre et la Baie de Somme d'autre part, justifient a priori pleinement la pertinence d'un nouvel opérateur de développement durable en capacité de promouvoir et d'organiser une destination de slow tourism, d'activités de loisirs et de pleine nature ou de découvertes patrimoniales et gastronomiques.

Sur la base des concertations menées, les missions touristiques attendues de ce nouvel opérateur interrégional pourraient notamment relever :

- D'actions de marketing territorial et de labélisation touristique du territoire pour établir une notoriété nationale et internationale qu'il reste à consolider, pour ne pas dire construire ;

- D'actions d'animations et de coordinations des politiques touristiques locales en mettant en avant des thématiques et circuits itinérants communs : route de l'argile et de la céramique en partenariat avec l'association des potiers et céramiste de l'Oise, identité bocagère et brayonne par le renouvellement la « fête des brayonnades », fromages et produits laitiers en partenariat avec les éleveurs et les industriels locaux, les villes et l'architecture de la reconstruction dans le cadre notamment du label régional « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » qui peut concerner par extension les villes picardes du périmètre d'étude, etc. D'actions structurantes et d'animations autour de l'itinérance douce et des activités de pleine nature en travaillant à partir de la dorsale interrégionale qu'est l'avenue verte Paris-Londres : animations, hébergement, restauration, interconnexion des boucles locales de randonnées, etc.

LES POLITIQUES EN FAVEUR DE VALORISATION DES RESSOURCES AGRICOLES ET DE L'ALIMENTATION LOCALE

DES INITIATIVES PORTEES PAR LES ACTEURS DE LA FILIERE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

De par sa forte ruralité et singularité, deux grands modèles agricoles cohabitent :

- L'agriculture d'élevage et tout particulièrement la production laitière et l'élevage allaitant, propre au système herbager et bocager à partir de la boutonnière de Bray ;

- Les exploitations de grandes cultures et la polyculture inscrites plus largement dans le plateau picard sur la partie Nord-Est du périmètre d'étude.

De nombreuses démarches professionnelles valorisent dès à présent, cette forte singularité agricole du territoire. Plusieurs exemples illustrent cette dynamique :

- Le pays de Bray dans sa dimension élargie et historique, est l'un des berceaux nationaux de l'industrie laitière nationale. Les établissements DANONE basés à Ferrières-en-Bray et Gournay-en-Bray se sont développés à partir de l'enseigne historique GERVAIS, concepteur du traditionnel « petit suisse », et constituent un point de collecte de lait de plus de 1 000 producteurs à l'échelle interrégionale du pays de Bray. Le groupe LACTALYS est également présent au niveau de l'établissement de la fromagerie du Pays de Bray basé à Neufchâtel-en-Bray.

- Les produits du terroir y sont nombreux dont la renommée AOP du fromage Neufchâtel Cœur de Bray ou autres fromages de vache ou de chèvre (le Carré de Bray, le Gournay, etc.), ou encore les AOP Calvados et AOP Pommeau.

- Le pays de Bray est également l'un des berceaux des races typiques de Normandie, telle que « la vache, bringée du Cotentin Bray » ou encore les races de poules « la Gournay » et « la Bresse normande ». A ce titre, des actions fortes pourraient être imaginées en collaboration notamment avec le conservatoire régional des races normandes.

DES INITIATIVES PORTEES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Au-delà des dynamiques interprofessionnelles, des initiatives des collectivités locales sont également à mentionner. Plusieurs exemples permettent de l'illustrer :

- Sollicité par l'association Lait Bio Bray en 2016, le PETR PB en partenariat avec la CCPB, a coordonné une action d'information sur le lait bio à destination de quelque 450 éleveurs laitiers du pays de Bray, tant sur sa partie normande que picarde. Les volontés locales sont aujourd'hui confortées en faveur du développement de la filière lait bio et l'aide à la conversion des exploitations conventionnelles, en partenariat avec les chambres d'agriculture ou encore le groupement régional des agriculteurs biologiques de Haute-Normandie (GRABHN). C'est d'ailleurs un des axes forts qui sera a priori retenus dans le Plan Alimentaire de Territoire (PAT) en cours d'élaboration au niveau du PETR PB ;

- Le PETR du Grand Beauvaisis a édité une carte des producteurs locaux en 2020, résultat de la constitution d'une précieuse base de données des producteurs à capitaliser ;

- Dans le cadre du Contrat de Transition Écologique de la CAB signé en 2020, « Le Beauvaisis, territoire de transition agricole et alimentaire », le renforcement des circuits courts alimentaires autour

de l'élevage et du maraîchage occupe une place de premier plan. On notera par ailleurs le succès de fréquentation et la mobilisation des acteurs locaux de l'alimentaire dans le cadre de l'organisation du marché fermier qui se tient à Beauvais chaque année ;

- La CCPV s'engage également dans l'élaboration de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT), avec notamment une focale sur les enjeux de santé et de lutte contre la malnutrition.

CONCLUSION : L"opportunité de déployer une politique interrégionale en faveur des pratiques agricoles durables et de l'alimentation locale

Au-delà de la diversité des initiatives constatées, bon nombre d'entre elles s'inscrivent déjà dans un cadre interrégional et prouvent la pertinence d'une approche commune des problématiques agricoles et alimentaires entre les parties normande et picarde du périmètre d'étude.

La dimension géographique et historique du pays de Bray débouche inévitablement vers un intérêt a priori de confier à un nouvel opérateur de développement durable d'échelle interrégionale, une mission d'accompagnement et de soutien aux pratiques d'élevages durables, faisant écho aux enjeux de préservation du système agro naturel herbager et bocager.

Au-delà de l'intérêt éventuel à travailler sur la préservation-renouvellement du système agricole brayon, d'autres sujets mériteraient le cas échéant, une amplification des politiques locales à l'échelle interrégionale. On citera tout particulièrement, la définition possible d'un cadre commun des politiques en faveur de l'alimentation locale et du renforcement de l'autonomie alimentaire des territoires, couplée par exemple avec le volet « gastronomie » d'une politique touristique interrégionale, ou encore les approches locales autour de la santé, la nutrition et le bien-être des populations locales.

LES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

ACCUEIL ET ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE SELON DES LOGIQUES TERRITORIALES DIFFÉRENTES

De manière classique, les intercommunalités exercent leur compétence obligatoire en matière d'aménagement et de gestion de foncier voire d'immobilier économique ou d'animation économique locale. Les conditions d'attractivité économique des territoires s'inscrivent néanmoins selon des logiques de positionnement territorial différenciées :

- Les intercommunalités normandes du périmètre d'étude s'inscrivent d'abord selon des axes d'échanges anciens. Ainsi, Gournay-en-Bray a historiquement bénéficié d'un positionnement de carrefour des axes de circulation anciens (voies routières et lignes ferrées) entre la « route du poisson » de Dieppe/Le Tréport vers Paris d'une part, et la « route du blé » de la Beauce et de Champagne vers le port de Rouen. Si ce positionnement a été et reste porteur sur le plan industriel avec notamment le maintien de la dynamique agroalimentaire, le tissu industriel ancien lié au textile par exemple sur la CCPV, a connu une érosion constante de ses activités en dépit de quelques reconversions emblématiques, telles des entreprises initialement textiles qui se sont diversifiées dans la fabrication de ceinture de sécurité, d'air bag ou de filtres à air automobiles par exemple. La desserte autoroutière directe de la partie normande du périmètre d'étude est relativement récente au niveau du carrefour autoroutier A28/A29 à Neufchâtel-en-Bray. En conséquence, les logiques d'implantations d'entreprises logistiques et industrielles reposent principalement aujourd'hui sur un positionnement intermédiaire entre le Nord de l'Europe et les agglomérations portuaires du Havre et de Rouen. Pour autant, les contraintes d'accueil économique y sont particulièrement fortes, compte tenu de la géographie et de la rareté des disponibilités foncières. Les nécessités d'optimisation des espaces économiques existants et de déploiement de compensations foncières en cas d'extension de nouveaux espaces s'imposent à l'avenir.

- La partie picarde du périmètre s'inscrit davantage selon une autre logique Nord-Sud à partir de l'A16 Amiens - Beauvais – Paris ou de l'aéroport structurant de Beauvais, en s'efforçant de bénéficier des retombées économiques tout en se préservant des risques de satellisation – absorption par rapport à l'influence croissante de la métropole francilienne. S'inscrivant dans une configuration totale ou partielle de la plaine picarde, les contraintes foncières économiques s'avèrent ici moins contraignantes pour les intercommunalités, et les opportunités d'implantations économiques semblent globalement plus significatives comparativement à la partie normande du périmètre d'études. A noter par ailleurs, que la partie nord de la CCPV s'inscrit également dans la dynamique industrielle de la Glass Vallée autour de la verrerie et du flaconnage, et qui s'organise à partir de la vallée de la Bresle.

DES INITIATIVES LOCALES EN MATIERE DE GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Au-delà des configurations territoriales différentes qui contribuent plus ou moins à l'attractivité économique des territoires, les collectivités locales prennent progressivement conscience que les paramètres « ressources humaines » et « compétences locales » deviennent de plus en plus des facteurs limitant au développement des activités, dans des

territoires majoritairement ruraux où la main d'œuvre locale disponible et qualifiée est par définition restreinte. En effet, les problèmes de recrutement et de fidélisation des employés constituent une difficulté croissante pour les entreprises locales.
Lors des consultations, plusieurs élus et acteurs locaux déplorent par exemple le faible niveau de qualification des jeunes et moins jeunes, et les problèmes de mobilité tant géographique – faiblesse voire absence de formations professionnelles et supérieures sur le territoire – que psychologique - renoncement pour certains jeunes à poursuivre des études à défaut d'offre de formations locales .
Dans ce contexte, diverses initiatives ont été prises, elles visent toutes à « fluidifier les marchés locaux du travail ». On citera pour illustration :

- Des premières réflexions sont engagées à l'initiative de la ville de Gournay-en-Bray et la CC4R par exemple, en vue de créer une plateforme de formations à distance en partenariat avec la Région Normandie, afin de pallier aux limites actuelles des offres de formations permanentes présentes sur le territoire ;

- L'implantation de la « cité des métiers » à l'initiative de la CCPV et portée par la maison de l'emploi et de la formation ou l'organisation des « salons des savoirs faires » ;

- La tenue d'un « forum annuel économique » organisé par la CCPB qui aborde notamment les questions d'emplois et de recrutement pour les TPE ;

- Les actions de la maison de l'économie solidaire du Pays de Bray, basée à La Chapelle-aux-Pots notamment dans les domaines de l'écoconstruction ou des activités de recyclerie

- Etc.

CONCLUSION : L'opportunité d'une stratégie interregionale de renforcement de l'attractivité économique et de promotion des métiers liées à la croissance verte

Si les territoires s'inscrivent selon des dynamiques économiques territoriales différentes selon les secteurs géographiques, il n'en demeure pas moins l'intérêt éventuel de confier à un opérateur de développement durable interrégional des missions qui gagneraient en ampleur et en impacts sur les territoires, telles que :

- La promotion et l'accompagnement des intercommunalités dans leurs démarches d'optimisation, de qualification et de montée en gamme des espaces et lieux d'accueil des activités économiques ;

- La promotion et la définition d'une stratégie partagée de gestion territoriale des emplois et des compétences en mettant l'accent sur les métiers d'avenir en lien avec les activités relevant de l'économie décarbonée et relevant de « la croissance verte ». Sur ce dernier point, « l'arrimage » des territoires ruraux au pôle urbain de Beauvais constitue un levier précieux pour notamment déployer une offre attractive de formations et de qualifications.

LES POLITIQUES DE MOBILITÉ ET DES SERVICES À LA POPULATION

DES INTERVENTIONS D'INTENSITE INEGALE EN MATIERE DE SERVICES A LA POPULATION SELON LES INTERCOMMUNALITES

Les intercommunalités exercent plus ou moins des compétences en matière de services à la population dans les domaines aussi variés que les actions préventives et de santé, l'enfance et la jeunesse, les services à domicile, les équipements et animations sportifs ou culturels, etc.

Au regard des politiques communautaires plus intégrées sur la partie picarde du périmètre d'étude (cf. supra), les politiques en matière de services à la population y sont plus consistantes à ce jour. Quelques actions illustratives et non exhaustives sont brièvement rappelées ici :

- La CAB de par son statut d'intercommunalité urbaine, exerce par définition bien plus de compétences obligatoires dont les matières relevant des divers services à la population ;

- La CC4R exerce la compétence « petite enfance » en assurant la gestion d'un Relai Assistants Maternels (RAM) et de structures de multi accueil. Elle anime par ailleurs une politique d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le Rectorat, assure un service de portage de repas à domicile et a signé un contrat local de santé en 2019.

- La CCOP affiche de fortes ambitions autour du développement des activités sportives avec la perspective notamment d'accueil des activités olympiques de tennis de table. Lors du mandat précédent, la CCOP a également ouvert une maison de santé pluridisciplinaire à Breteuil dans une ancienne abbaye.

Pour autant, les intercommunalités normandes ne sont pas restées inactives en la matière. On citera pour illustration :

- Le portage CC4R d'un RAM et des structures de multi accueil de la petite enfance. La CC4R propose également un service de repas à domicile ;

- Le portage CBE des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sur les sites des Grandes-Ventes, de Mesnières en Bray, de Neufchâtel-en-Bray et de Saint-Saëns. Une Maison de Santé du Pays Neufchâtelois est ouverte depuis 2012.

- Un centre aquatique porté par la CBE a fait l'objet de gros travaux pour remplacer la piscine municipale de Neufchâtel.

- Le portage CCL d'une maison de santé pluridisciplinaire ouverte lors du précèdent mandat, et projet d'ouverture d'une maison France Services courant 2021.

UNE IMPLICATION LOCALE RECENTE EN FAVEUR DE LA MOBILITE

Suite à la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, il est désormais possible aux intercommunalités d'être « autorité organisatrice des mobilités ». C'est dans ce nouveau contexte que l'ensemble des intercommunalités du périmètre d'études s'investissent de plus en plus sur cette question de la mobilité et les différents enjeux qu'elle recouvre.

Sur la partie normande du périmètre d'étude, les réflexions communautaires ont donné lieu à des concertations auprès des populations et des études amonts communes - élaboration de schémas locaux de déplacements - sous l'égide du PETR PB, à charge pour les intercommunalités de se positionner ou non sur la nouvelle

compétence. A ce jour, les EPCI du PETR du PB ont délibéré pour demander le transfert de la compétence AOM aux communes.

Sur la partie picarde du périmètre d'étude, l'élaboration en cours du projet de territoire du PETR du Grand Beauvaisis a fait ressortir nettement le thème fédérateur de la mobilité, comme axe fort futur de la coopération intercommunautaire en prenant notamment en compte les enjeux de modernisation des gares en milieu rural. Sans que des décisions soient à ce jour arrêtées, certaines intercommunalités ont déjà engagé des premières démarches actives, telle que la CCPV qui dispose d'un schéma directeur cyclable et établit un premier plan de mobilité simplifié. Plusieurs autres initiatives sont également engagées : expérimentations sur le covoiturage par la CAB et la CCPB s'est dotée d'un schéma des mobilités activités (piétons et cyclistes).

L'OPPORTUNITE D'UNE COORDINATION INTERREGIONALE DES POLITIQUES DE MOBILITE

Autant les questions de services à la population relèvent avant tout du déploiement de politique de proximité, autant les enjeux de mobilité ont éventuellement intérêt à être posé à une échelle territoriale plus élargie.
Sans vouloir imaginer ici la perspective d'une autorité organisatrice des mobilités à l'échelle interrégionale, la définition d'une stratégie commune permettraient le cas échéant, de travailler sur une meilleure interconnexion des territoires en termes de mobilités bas carbone, et donc pourrait justifier de confier une telle mission à un nouvel opérateur interrégional de développement durable.
élibérépourdemanderletransfert

04 GLOSSAIRE

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDPENAF : Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

DAAC : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

DDT : Direction Départementale des territoires DDTM Direction Départementale des territoires et de la Mer DUP Déclaration d'Utilité Publique

DPU : Droit de Préemption Urbain

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EBC : Espace Boisé Classé

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORU : Opération de Renouvellement Urbain

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PIG : Projet d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

POA : Programme d'actions et d'orientations

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPA : Personne Publique AssociéePPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PPRN : Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

PPRT : Plan de prévention des risques technologiques

RNU : Règlement national d'urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TCAM : taux de croissance annuel moyen

TVB : Trame Verte et Bleue

UTN : Unité Touristique Nouvelle

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZACOM : Zone d'Aménagement Commercial

ZAD : Zone d'Aménagement Différée

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Zone A : Zone agricole du PLU

Zone AU : Zone à urbaniser du PLU

Zone N : Zone naturelle et forestière du PLU

Zone U : Zone urbaine du PLU

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

PETR du Pays de Bray
Impasse de la Boutonnière
76270 Neufchâtel-en-Bray

02.32.97.56.14

contact@paysdebray.org

www.paysdebray.org

PETR du Grand Beauvaisis
48, Rue Desgroux
60000 Beauvais

03.44.15.68.80

contact@grandbeauvaisis.fr

grandbeauvaisis.fr

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales